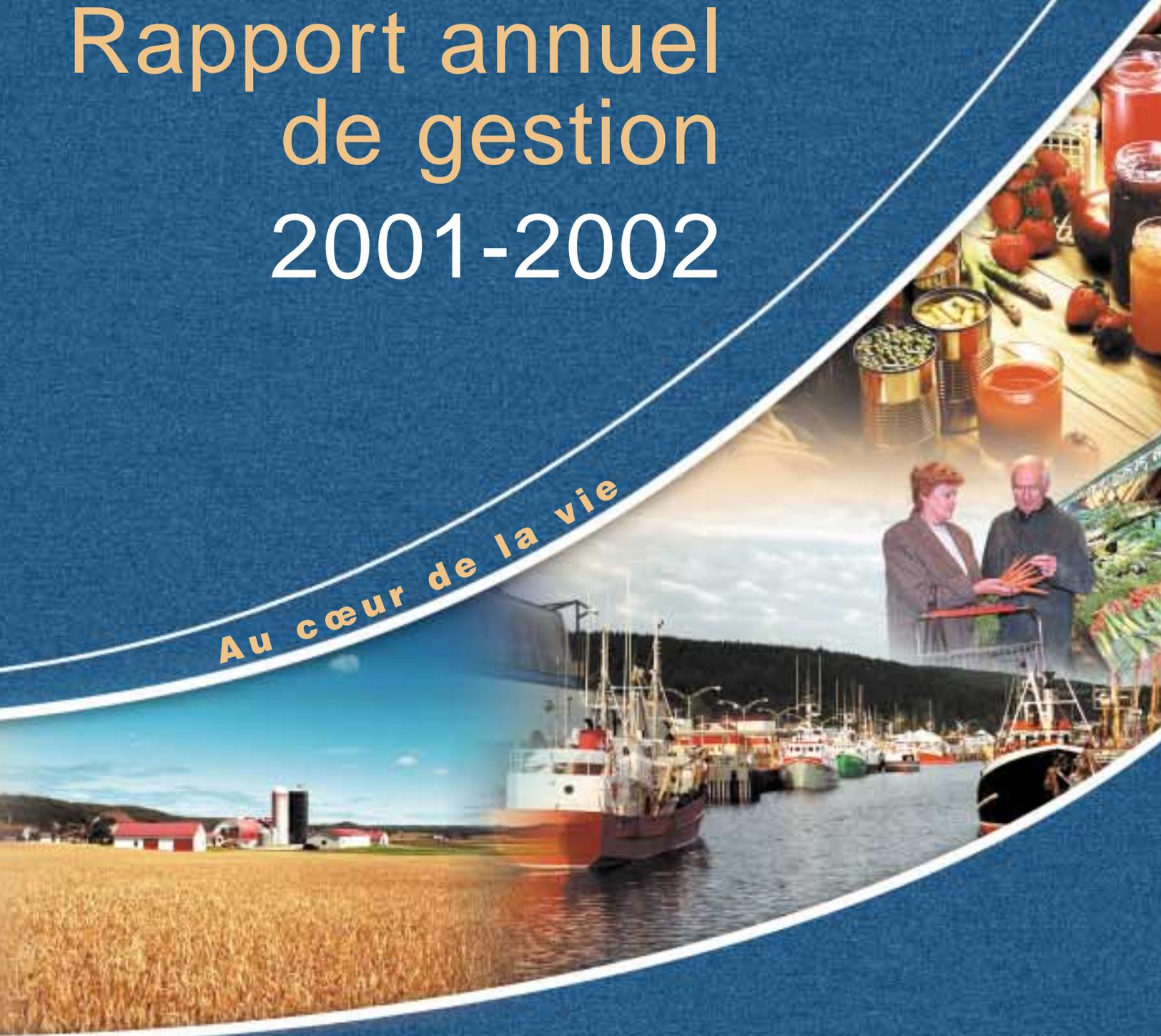


Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de
l'Alimentation du Québec

Rapport annuel de gestion 2001-2002

Au cœur de la vie



*Rapport annuel
de gestion
2001-2002*

Ce document a été réalisé par
le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Pour information, veuillez vous adresser à la :

Direction de la planification

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : **(418) 380-2100, poste 3037**

Télécopieur : (418) 380-2171

Internet : www.agr.gouv.qc.ca

Photographies

Marc Lajoie

Conception graphique

L'Imagière, service infographique, France Fauteux

Édition

Direction des communications, Jean-Jacques Savard

© **Gouvernement du Québec**

Dépôt légal : 2002

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-551-21628-1

ISSN 1703-8960 Rapport annuel de gestion (Imprimé)

ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (En ligne)

Table des matières

Lettre du ministre Maxime Arseneau	3	
Lettre du sous-ministre Marcel Leblanc	5	
Rapport de validation de la Direction de la vérification interne	7	
Préambule	9	
STRUCTURE DU MINISTÈRE		
Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, présent dans tous les maillons de la chaîne bioalimentaire.....	12	
Des ressources humaines au service de la clientèle et présentes sur l'ensemble du territoire.....	13	
Des ressources financières en appui au développement du secteur	15	
FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2001-2002		
Secteur agricole et agroalimentaire	18	
Secteur des pêches et de l'aquaculture	20	
L'année 2001-2002 en bref.....	22	
PLAN STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE ET DES ORGANISMES		25
NOS ENGAGEMENTS ET NOS RÉSULTATS		
Secteur agricole et agroalimentaire		
<i>ORIENTATION 1 :</i> Améliorer la performance de l'industrie bioalimentaire sur les marchés	28	
<i>ORIENTATION 2 :</i> Contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire	48	
<i>ORIENTATION 3 :</i> Favoriser le développement harmonieux et la promotion des activités et des entreprises agricoles sur le territoire.....	56	
<i>ORIENTATION 4 :</i> Stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire	68	
<i>ORIENTATION 5 :</i> Promouvoir l'excellence et le savoir-faire de l'industrie et de ses artisans	75	
<i>ORIENTATION 6 :</i> Affirmer les intérêts québécois sur la scène nationale et internationale.....	77	
Secteur des pêches et de l'aquaculture		
<i>ORIENTATION 1 :</i> Accroître la biomasse aquatique disponible	82	
<i>ORIENTATION 2 :</i> Améliorer la compétitivité des entreprises	87	
<i>ORIENTATION 3 :</i> Contribuer à créer un environnement favorable au développement du secteur.....	92	
DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS		97
ANNEXES		103
Organigramme		Couvert 3 & rabat

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

Je suis très fier de vous transmettre le rapport annuel de gestion du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 2002.

Le présent rapport annuel s'inscrit dans l'orientation donnée par la *Loi sur l'administration publique*, c'est-à-dire qu'il fournit une reddition de comptes sur la base des éléments prévus au nouveau cadre de gestion axée sur les résultats.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,

Maxime Arseneau

Québec, octobre 2002

Monsieur Maxime Arseneau
Ministre de l'Agriculture
des Pêcheries et de l'Alimentation
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

C'est avec beaucoup de fierté qu'au nom du Comité de direction, je vous sou mets le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002.

Ce rapport fait état des résultats obtenus en relation avec les engagements établis dans notre plan stratégique 2001-2004 de même que dans notre déclaration de services aux citoyens. Il est structuré de manière à ce que la population québécoise et les parlementaires soient en mesure d'apprécier la performance dans l'atteinte de nos objectifs. Il répond également aux diverses exigences prescrites par la *Loi sur l'administration publique*.

Tout au long de l'année, le ministère a maintenu des mécanismes d'information et de suivi de gestion de manière à assurer l'atteinte des objectifs inscrits à la planification stratégique. La Direction de la vérification interne du ministère a procédé à la validation du contenu du présent rapport annuel conformément aux normes édictées par l'Institut des vérificateurs internes. À la lumière de son rapport favorable, je peux vous assurer que les résultats, les explications et l'information contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* correspondent à la situation et sont fiables.

Je suis très satisfait du travail de l'équipe ministérielle qui nous a permis d'atteindre, en 2001-2002, des résultats importants pour le développement durable du secteur bioalimentaire québécois. Je profite de l'occasion pour remercier tout le personnel du ministère pour sa contribution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,

Marcel Leblanc

Québec, octobre 2002

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Marcel Leblanc
Sous-ministre de l'Agriculture
des Pêcheries et de l'Alimentation
Québec

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des explications et de l'information contenus dans le rapport annuel de gestion du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2002.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du ministère. Pour l'appuyer dans cette responsabilité, la Direction de la vérification interne a reçu le mandat d'exprimer une opinion sur le caractère plausible des données sur la base d'objectifs précis de validation.

Notre mission d'examen a été effectuée conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à utiliser des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie par les divers intervenants. Tel que stipulé dans le mandat, nous n'avons pas procédé à la validation des résultats des exercices précédents et de la pertinence des indicateurs.

Au terme de notre examen, nous sommes d'avis que les résultats, les explications et l'information contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sont plausibles.

Le directeur de la vérification interne,

André Gervais

Québec, octobre 2002

Le Comité de direction du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation



Dans l'ordre habituel, Jacques Landry, Serge Doyon, Marc Dion,
Sylvain Boucher, Marcel Leblanc, Louis Vallée, Gilles Vézina et Jacques Lebuis.

Marcel Leblanc,
sous-ministre

Sylvain Boucher,
sous-ministre adjoint aux politiques agroalimentaires

Marc Dion,
administrateur d'État aux politiques agroalimentaires

Serge Doyon,
directeur général des services à la gestion

Jacques Landry,
sous-ministre adjoint aux affaires régionales

Jacques Lebuis,
sous-ministre adjoint à la formation, à l'agroenvironnement et aux technologies

Louis Vallée,
sous-ministre adjoint aux pêches et à l'aquaculture commerciales

Gilles Vézina,
sous-ministre adjoint à l'alimentation

Préambule

Le présent document constitue le premier rapport annuel de gestion tel que le prescrit la nouvelle *Loi sur l'administration publique*. Il n'est pas sans intérêt ici de mentionner que le ministère a déjà entrepris un virage important il y a quatre ans en présentant un rapport annuel axé sur les résultats. Le présent rapport poursuit dans la même veine.

Sa présentation a toutefois été grandement modifiée afin d'offrir aux parlementaires et aux citoyens une information plus concise, significative et vulgarisée. Le rapport annuel de gestion s'attarde davantage à présenter les résultats au regard des engagements du ministère et, dans ce sens, il rompt avec les rapports précédents qui faisaient largement état des enjeux et du contexte dans lequel le ministère exerce ses activités. Ces questions sont toutefois abordées longuement dans des documents spécifiques prévus par la nouvelle loi, soit le Plan stratégique du ministère et des organismes 2001-2004 et le Plan annuel de gestion des dépenses 2001-2002 du ministère. Pour une information plus complète, les lecteurs sont invités à les consulter.

Ce document présente brièvement notre organisation, sa structure, et ses ressources humaines et financières. Cette partie est complétée par les faits saillants de l'année. Par la suite, chacun des deux grands secteurs d'intervention du ministère - le secteur agricole et agroalimentaire et le secteur des pêches et de l'aquaculture - sont traités distinctement. Les résultats sont présentés pour chacune des orientations inscrites à la planification stratégique en empruntant lorsque possible des figures et tableaux auxquels s'ajoutent des commentaires. Une section traite spécifiquement de la Déclaration de services aux citoyens. Enfin, les annexes incluent de l'information d'ordre administratif comme le prévoient certaines dispositions de la *Loi sur l'administration publique*.

Structure du ministère

Organismes relevant du ministre

- 1. La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)**
- 2. La Financière agricole du Québec (FADQ)**
- 3. La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)**

Directions générales du ministre

Affaires régionales

Alimentation (incluant le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale)

Formation, agroenvironnement et technologies

Pêches et aquaculture commerciales

Politiques agroalimentaires

Services à la gestion

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, présent dans tous les maillons de la chaîne bioalimentaire

Le ministère est responsable du développement du secteur bioalimentaire pour les domaines d'activité touchant l'agriculture et l'agroalimentaire ainsi que les pêches et l'aquaculture. Cette responsabilité lui confère les pouvoirs de recherche, d'étude, d'enquête et d'enseignement requis pour l'élaboration de ses politiques et programmes. Ses interventions touchent la production, la transformation, la commercialisation et la consommation des produits agricoles, marins et alimentaires.

Pour réaliser ses mandats, le ministère s'appuie sur six directions générales et une agence. Par ailleurs, trois organismes relèvent directement du ministre et jouent des rôles précis dans l'application des divers instruments de la politique agricole et agroalimentaire ainsi que de celle des pêches et de l'aquaculture. Bien que leur budget soit financé à même les crédits alloués au portefeuille du ministère et qu'ils soient intégrés à la planification stratégique, ces organismes ont un fonctionnement autonome et produisent leur propre rapport annuel.

Les activités du ministère se répartissent à l'intérieur de six programmes budgétaires, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

1. Formation, recherche et développement technologique

Visé à développer une culture technologique dans les entreprises bioalimentaires, à rendre disponibles des services appropriés de formation et à assurer le développement durable du secteur bioalimentaire.

2. La Financière agricole du Québec

Résulte de la fusion de la Société de financement agricole et de la Régie des assurances agricoles du Québec. Visé à offrir aux producteurs agricoles des programmes d'aide au financement et d'assurance-récolte, et à leur garantir un revenu annuel selon certaines modalités.

3. Aide aux entreprises agroalimentaires

Visé à soutenir les entreprises agricoles et agroalimentaires, à favoriser le développement régional et la mise en valeur des ressources biophysiques, à promouvoir le développement des marchés internes et externes, et à contribuer à l'orientation et à la pérennité de l'agriculture de chaque région du Québec.

4. Appui réglementaire

Visé à améliorer les compétences des entreprises en matière de gestion de la qualité des produits bioalimentaires, à favoriser la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires, et à préserver la vocation des sols arables.

5. Gestion interne et soutien

Visé à orienter les interventions et les politiques du secteur bioalimentaire, à soutenir les directions générales du ministère au regard des services à la gestion et à assumer le coût des investissements réalisés par le ministère.

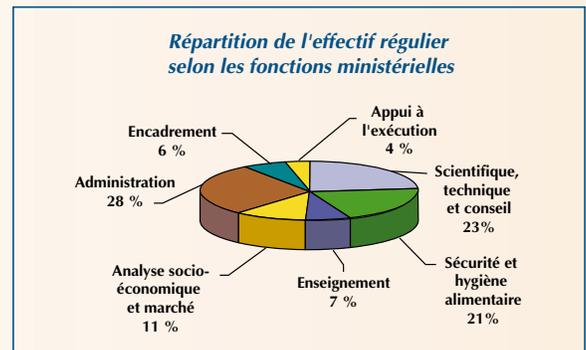
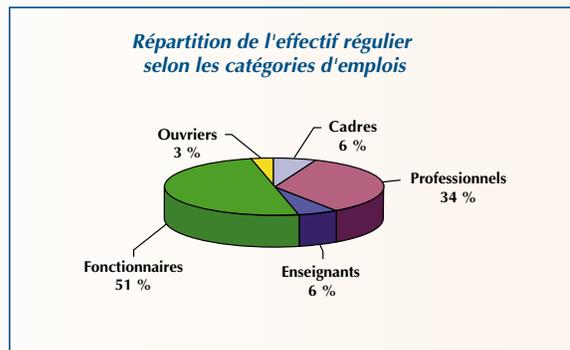
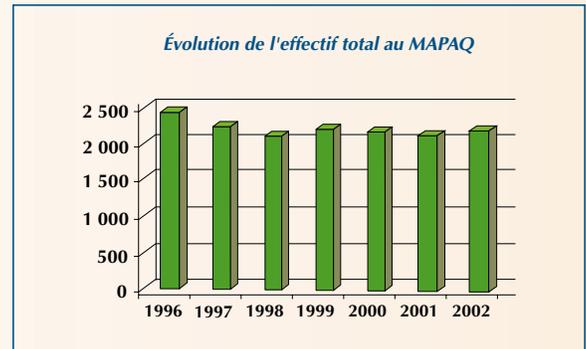
6. Développement des pêches et de l'aquaculture

Visé à soutenir l'adaptation de l'industrie des pêches commerciales et de l'aquaculture au contexte de la globalisation des marchés et du développement durable, et à assurer une plus grande autonomie ainsi qu'une viabilité économique du secteur.

Des ressources humaines au service de la clientèle et présentes sur l'ensemble du territoire

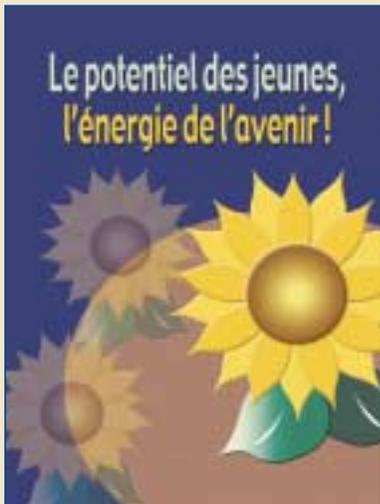
L'effectif régulier en poste, c'est-à-dire le nombre d'employés embauchés sur une base permanente, est de 1 920 personnes au 31 mars 2002. À cela s'ajoutent 252 personnes occupant des postes occasionnels. Le ministère a connu une baisse importante de son effectif depuis le début des années quatre-vingt-dix qui s'est toutefois stabilisée au cours des dernières années. Par rapport à 1996, cette baisse est de l'ordre de 10,8 %, alors qu'on note une hausse de 9,4 % pour l'ensemble de l'effectif de la fonction publique.

Pour répondre à l'étendue de ses nombreux champs d'activité, l'équipe du ministère est composée de plusieurs catégories de personnel réparti dans diverses fonctions ministérielles. Les catégories fonctionnaires et professionnels représentent respectivement 51 % et 34 % de l'effectif régulier en poste.



Le ministère assure une présence sur l'ensemble du territoire. De fait, plus de 70 % de l'effectif régulier est en poste dans les diverses directions régionales. Cette répartition assure à la clientèle une présence et une accessibilité aux services partout en région.

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	EFFECTIF EN POSTE	POUR-CENTAGE
Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	270	14
Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Nord-du-Québec	77	4
Capitale-Nationale	235	12
Capitale-Nationale, siège social	546	28
Chaudière-Appalaches	92	5
Mauricie, Centre-du-Québec	116	6
Estrie, Montérégie	362	19
Montréal, Laval, Lanaudière, Laurentides	145	8
Outaouais, Abitibi-Témiscamingue	77	4
Total	1 920	100 %



Actions réalisées

- 1. Élaboration d'un guide d'accueil à l'intention des gestionnaires.***
- 2. Participation du ministère au projet pilote de mentorat du Secrétariat du Conseil du trésor.***
- 3. Initiatives de parrainage et de tutorat, et stratégies de transfert d'expertise encouragées.***
- 4. Création d'une table d'échanges des jeunes du ministère.***

Pour l'année 2001, le ministère a consacré 1,33 % de sa masse salariale aux dépenses de formation, respectant ainsi le seuil de 1 % fixé par la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*.

Un plan d'intégration et d'accompagnement des jeunes : Le potentiel des jeunes, l'énergie de l'avenir!

L'adoption, en 2000, d'une politique ministérielle de dotation des emplois axée sur le renouvellement des compétences a permis d'augmenter de façon significative l'embauche des jeunes au ministère. Au cours des deux dernières années, près de la moitié des personnes engagées pour combler des postes réguliers avaient moins de 35 ans. Au 31 mars 2002, les jeunes comptent pour 5,1 % de l'effectif régulier du ministère, comparativement à 9,7 % dans l'ensemble de la fonction publique.

Le défi est de préparer la relève. Pour ce faire, un plan d'intégration et d'accompagnement des jeunes a donc été mis en place pour favoriser et accélérer l'intégration des nouveaux employés et maximiser le transfert d'expertise de façon à pouvoir continuer d'assurer et d'améliorer les services offerts à nos clientèles. Ce plan contient trois objectifs :

1. Améliorer l'accueil des nouveaux employés au sein des unités de travail.
2. Les aider et les accompagner dans leur apprentissage et leurs fonctions.
3. Fournir aux jeunes les moyens de s'intégrer et de contribuer à la vie de l'organisation.

En complément à ces actions, le ministère participe au projet pilote de mentorat du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) visant le renouvellement et le rajeunissement de la fonction publique. Rappelons que le SCT finance la rémunération des candidats et candidates (les mentorés) pour un an. Après cette période, le ministère intégrera les personnes mentorées dans des postes réguliers. Le ministère a obtenu cinq postes et choisi de doubler ce nombre en défrayant les coûts additionnels à même son enveloppe budgétaire. Ainsi, le nombre de personnes appelées à participer au projet pilote de mentorat est porté à dix. Au 31 mars 2002, trois mentorés étaient à l'emploi du ministère.

Des ressources financières en appui au développement du secteur

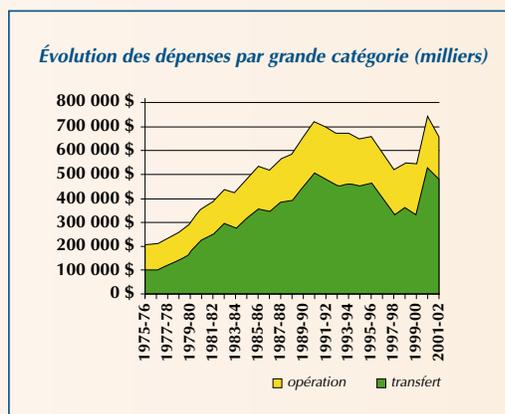
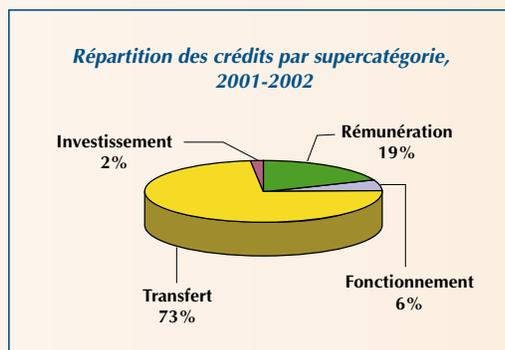
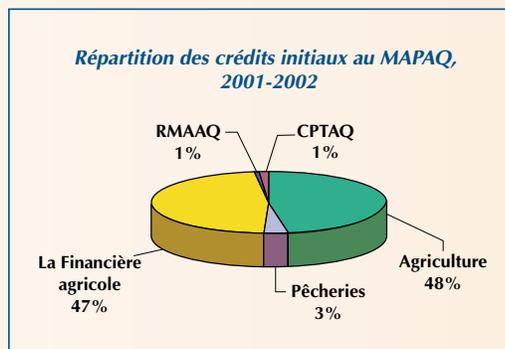
Pour l'année 2001-2002, les crédits initiaux affectés au portefeuille du ministère totalisaient 632,6 millions de dollars. Ces crédits sont répartis entre le ministère et les organismes.

VENTILATION DES CRÉDITS INITIAUX 2001-2002	MILLIONS \$
Ministère – secteur agriculture	299,9
Ministère – secteur pêches et aquaculture	21,2
Sous-total ministère	321,1
La Financière agricole du Québec	300,0
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3,2
Commission de protection du territoire agricole du Québec	8,3
Sous-total organismes	311,5
Total ministère	632,6

Les crédits de transfert, c'est-à-dire les sommes d'argent qui sont distribuées aux clientèles par l'intermédiaire de nos programmes et des différentes ententes avec nos partenaires, comptent pour près des trois quarts de l'enveloppe globale du ministère.

VENTILATION DES CRÉDITS PAR SUPERCATÉGORIE	MILLIONS \$
Rémunération	118,5
Fonctionnement	35,6
Transfert	467,9
Investissement	10,6
Total	632,6

L'examen des budgets sur une longue période montre que le ministère a constamment cherché à rationaliser ses dépenses d'opération afin de maintenir les paiements de transfert. À la fin des années soixante-dix, les paiements de transfert comptaient pour moins de 50 % dans les dépenses totales du ministère. Ce chiffre a augmenté régulièrement dans les années quatre-vingt, pour se situer au-dessus de 60 % à la fin des années quatre-vingt-dix et passer au-dessus de 70 % au début des années deux mille.



Pour l'année 2001-2002¹, les dépenses probables s'établissent à 332,2 millions de dollars, soit une baisse de 2 % par rapport à l'année précédente, où elles atteignaient 340,5 millions.

**État des crédits pour l'exercice financier 2001-2002 et comparatifs
des dépenses 1999-2000 à 2001-2002 (millions \$)**

PROGRAMMES BUDGÉTAIRES*	CRÉDITS MODIFIÉS 2001-2002	DÉPENSES PROBABLES 2001-2002	DÉPENSES 2000-2001	DÉPENSES 1999-2000
01 Formation, recherche et développement technologique	35,5	35,5	34,1	31,8
03 Aide aux entreprises agroalimentaires	188,9	187,6	211,7	167,4
04 Appui réglementaire (contrôle de la qualité des produits)	32,0	31,8	28,0	27,4
05 Gestion interne et soutien	53,2	54,1	49,3	50,1
06 Développement des pêches et de l'aquaculture	24,5	23,2	17,4	17,3
Total	334,1	332,2	340,5	294,0

* Les budgets du programme 2 (La Financière agricole du Québec), de même qu'une partie du programme 4 (CPTAQ, RMAAQ) sont traités dans les rapports annuels des organismes qui les gèrent.

Source : Direction des ressources financières et matérielles, MAPAQ

¹ En excluant les dépenses des organismes.

Faits saillants de l'année 2001-2002

*Secteur agricole et agroalimentaire
Secteur des pêches et de l'aquaculture
L'année 2001-2002 en bref*

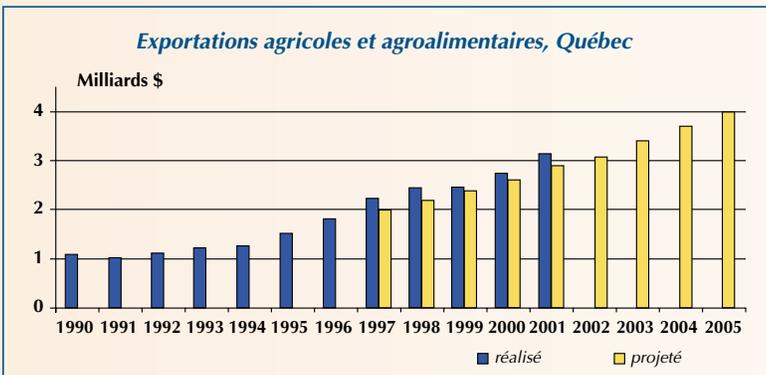
SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Un Rendez-vous de mi-parcours réussi



Le Rendez-vous de mi-parcours du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, tenu en octobre 2001, a été un événement marquant, et ce, à plusieurs titres. Rappelons qu'il y a quelques années, les partenaires de l'agroalimentaire ont convenu d'une réflexion collective sur le présent et le devenir du secteur. Cette volonté de travailler ensemble s'est concrétisée par des engagements pris lors de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois de mars 1998, suivis de l'adoption à l'unanimité de plans d'action à l'occasion du Rendez-vous des décideurs de mars 1999 dont l'horizon s'étend jusqu'à 2005. Le temps était donc venu, à mi-parcours, de prendre collectivement acte des progrès accomplis (bilan de mi-parcours 1998-2001), tant au chapitre de l'atteinte des objectifs de croissance que de la réalisation des plans d'action. Au delà du bilan, le Rendez-vous de mi-parcours a permis de convenir de nouveaux engagements sur les ajouts ou adaptations à faire aux plans d'action actuels afin de faire face aux nouvelles problématiques et de progresser dans l'atteinte des objectifs de croissance convenus.

Grands objectifs de croissance : sur la bonne voie



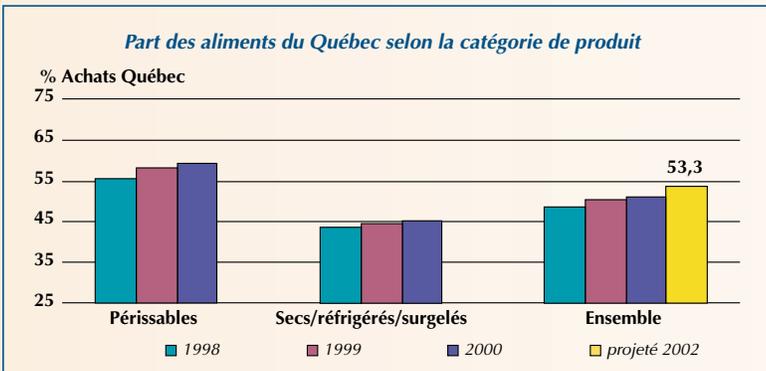
Source : Statistique Canada et MAPAQ, 2002

OBJECTIF

Exportations doublées à 4 milliards de dollars d'ici 2005

Une croissance soutenue

- La valeur des exportations a atteint 3,15 milliards de dollars en 2001, soit plus des trois quarts de l'objectif visé d'ici 2005.
- En 2001, les exportations ont crû de 14,3 %, comparativement à 15,1 % en Ontario et à 12,7 % au Canada.



Source : CCDA, compilation des achats Provigo/Loblaws, IGA/Sobeys, Métro, 2002

OBJECTIF

Accroissement de 10 % de la part des produits québécois sur le marché intérieur d'ici 2002

Un bon départ

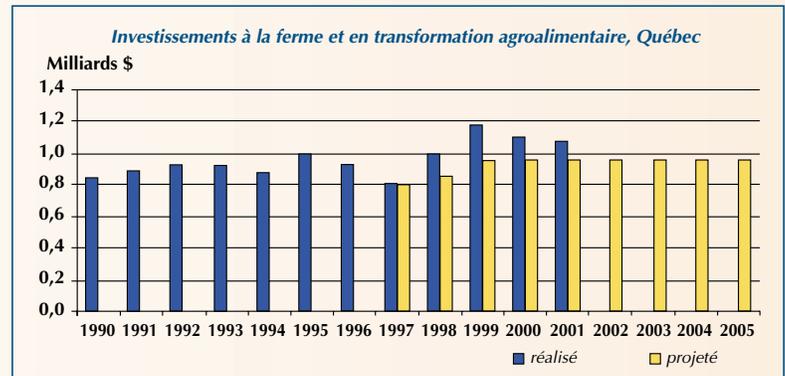
- Une information stratégique unique sur la part des produits québécois est maintenant rendue disponible par les distributeurs alimentaires conformément à leur engagement de 1998.
- La part des produits québécois est passée de 48,5 % à 51,1 % entre 1998 et 2000, soit un gain équivalant à la moitié de l'objectif poursuivi d'ici 2002.

OBJECTIF

Des investissements de 7,5 milliards de dollars d'ici 2005

Une belle performance

- Les investissements totalisent 4,3 milliards de dollars depuis 1998.
- Près de 60 % de l'objectif est atteint.



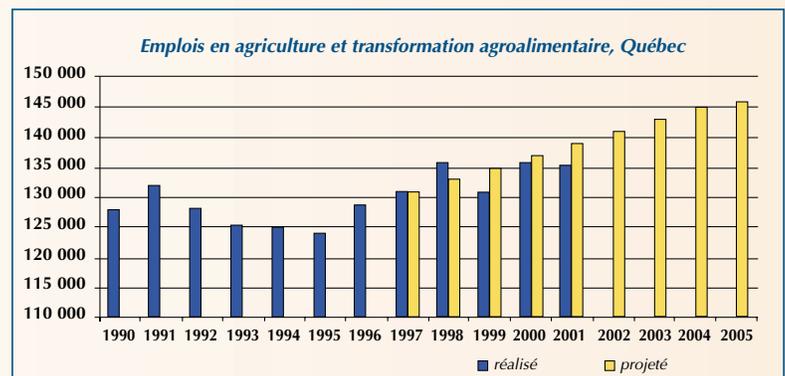
Source : Statistique Canada et MAPAQ, 2002

OBJECTIF

15 000 emplois en agriculture et en transformation d'ici 2005

Des progrès observables

- Le nombre d'emplois créés, par rapport à l'année de référence 1997, est de 4 200.
- Plus du quart de l'objectif est atteint.



Source : Statistique Canada et MAPAQ, 2002

La bonne performance du secteur le place sur la bonne voie pour atteindre les objectifs fixés pour 2005. De plus, l'ensemble des actions prévues aux différents plans d'action ont été entreprises et des résultats sont observables.

Des consensus et engagements ont été obtenus pour la poursuite des plans d'action touchant spécifiquement la transformation alimentaire, la qualité des aliments et l'agroenvironnement.

THÉMATIQUE	CONSENSUS
Transformation alimentaire	Vision de développement de la transformation au Québec, objectifs à poursuivre d'ici 2005 et priorités à inclure dans une politique gouvernementale de la transformation alimentaire.
Qualité des aliments	Mise en œuvre d'un plan de travail visant l'implantation de la traçabilité de la ferme à la table et d'un système d'assurance de la qualité basé sur le HACCP (<i>Hazard Analysis Critical Control Points</i>) dans les établissements alimentaires.
Agroenvironnement	Actions prioritaires à mettre de l'avant afin de poursuivre le virage agroenvironnemental des fermes.

Quelques réalisations 1998-2001

Bilan de mi-parcours

- **Création de La Financière agricole du Québec.**
- **Adoption des bases législatives nécessaires à l'implantation d'un système de traçabilité des animaux et des aliments.**
- **Développement des clubs-conseils en agroenvironnement.**
- **Construction de structures assurant un entreposage conforme pour 80 % des fumiers (98 % dans le porc).**
- **Hausse du nombre de diplômés disponibles pour l'agriculture, la transformation et le commerce alimentaire depuis 1998.**

SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Mise en œuvre de la politique québécoise des pêches et de l'aquaculture : des outils adaptés aux besoins du secteur

À l'automne 2000, le ministère lançait la première politique québécoise des pêches et de l'aquaculture, *Cap sur l'innovation et le développement*. Cette politique, rappelons-le, vise à stimuler l'innovation et le développement économique et s'appuie sur trois grandes orientations : accroître la biomasse aquatique disponible, améliorer la compétitivité des entreprises et contribuer à créer un environnement favorable au développement du secteur.

Au cours de l'exercice 2001-2002, les efforts de mise en œuvre de la politique ont principalement porté sur l'élaboration de nouveaux outils pour le secteur et de nouvelles façons de faire en vue de créer un environnement favorable à son développement.

De nouveaux programmes adaptés aux besoins du secteur

En mai 2001, l'entrée en vigueur de la *Loi sur le financement de la pêche commerciale* a permis la mise en place d'un nouveau programme de financement de la pêche commerciale. Les entreprises de pêche peuvent dorénavant bénéficier de garanties de prêts pour le financement de leurs actifs, y compris les actifs intangibles tels que les permis et contingents. Élément principal du soutien au secteur de la capture, ce programme prend en compte la réalité actuelle du secteur, alors que les permis et contingents sont devenus des actifs d'une valeur qui peut parfois dépasser celle du bateau. Il s'agit d'une innovation significative dans l'approche d'appui financier aux entreprises de pêche puisque aucune autre province de l'Atlantique n'offre cette possibilité aux pêcheurs.

Le Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, qui remplace le Programme de développement du secteur des pêches et de l'aquaculture, est entré en vigueur en juillet 2001. Ce programme, qui s'adresse à toute la clientèle du secteur, contribue particulièrement à l'innovation dans les entreprises de transformation et au développement aquacole. Les projets à fort contenu technologique et nécessitant des investissements majeurs peuvent maintenant bénéficier d'un soutien maximal de 500 000 \$, et un volet visant spécifiquement les stratégies de commercialisation a été ajouté.

De plus, un nouveau programme d'appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales est entré en vigueur. Il permet, entre autres, de favoriser l'embauche d'un secrétaire-coordonnateur pour les tables filières ou les groupes de travail issus du Réseau Pêches et Aquaculture Québec, puisqu'il est reconnu que la présence d'un secrétaire-coordonnateur dynamise les travaux et accroît les impacts provenant de ces tables. Les projets issus des plans stratégiques des tables ou groupes de travail peuvent également être financés.



Bilan des interventions du MAPAQ

Appui financier au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

2001-2002

Un soutien de 25 millions de dollars, dont 11,2 millions en aide directe et 14 millions sous forme de garanties de prêts :

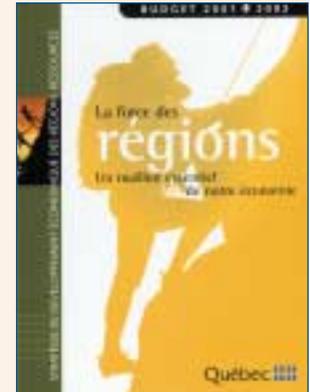
- ***Consolidation et développement d'entreprises : 6,8 millions***
- ***Appui financier à la pêche commerciale : 2,9 millions***
- ***Soutien financier à la R&D : 1 million***
- ***Appui financier aux associations nationales : 0,5 million***
- ***Aide à la pêche commerciale de 14 millions accordée sous forme de garanties de prêts.***

Une aide directe additionnelle de 4,1 millions de dollars dans le cadre de la Stratégie de développement économique des régions-ressources :

- ***Fonds de recherche et développement en aquaculture : 3 millions***
- ***Appui financier à la pêche commerciale - modernisation de la flotte : 0,8 million***
- ***Centre aquacole de la Côte-Nord : 0,3 million.***

Fort d'une contribution importante à l'économie des régions maritimes du Québec, le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales s'inscrit pleinement dans la Stratégie de développement économique des régions-ressources. Ainsi, afin de contribuer au rajeunissement et à la modernisation de la flotte de pêche, le Programme de modernisation de la flotte de pêche au poisson de fond a été mis en place.

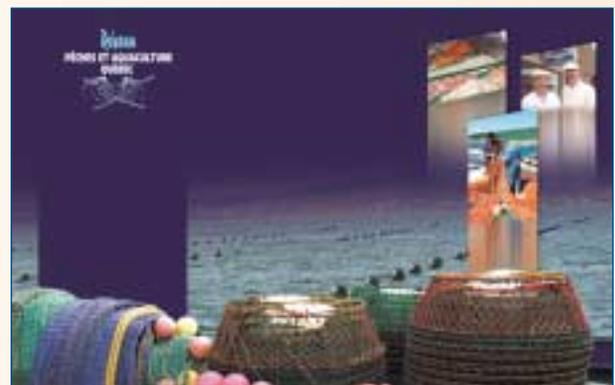
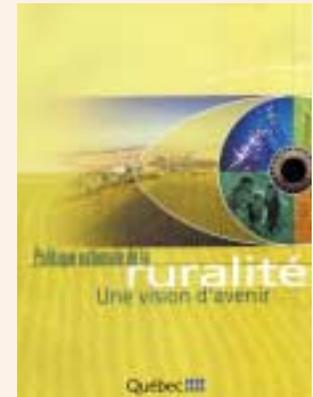
Par ailleurs, des mesures spécifiques visant l'appui à la R&D et au développement maricole sont prévues à la Stratégie de développement économique des régions-ressources. Notons, parmi celles-ci, la constitution d'un fonds de recherche et de développement en aquaculture pour les régions maritimes du Québec, doté d'une enveloppe de 9 millions de dollars sur trois ans et géré par la Société de développement de l'industrie maricole (SODIM), ainsi que l'aide au démarrage du Centre aquacole de la Côte-Nord inc. (CACN), chargé de réaliser des activités de recherche appliquée et de transfert technologique dans le secteur de l'aquaculture sur la Côte-Nord. Des annonces ont aussi été faites pour la consolidation des infrastructures de recherche du ministère; ces investissements seront principalement réalisés en 2002-2003.



Le Réseau Pêches et Aquaculture Québec : une synergie qui se développe

Le Réseau Pêches et Aquaculture Québec, créé en 1998, regroupe différentes associations et organisations impliquées dans le développement du secteur des pêches et de l'aquaculture. Son plan directeur 1998-2003 s'articule autour de cinq champs d'intervention : le partenariat d'affaires, l'utilisation optimale de la ressource, le développement des marchés, la professionnalisation des ressources humaines et la valeur ajoutée des produits.

Des tables filières et groupes de travail ont été mis sur pied afin de réaliser les actions figurant au Plan directeur. Plusieurs actions sont actuellement en cours et des résultats sont déjà perceptibles à plusieurs niveaux. Le plus important demeure sans conteste l'instauration d'un réel climat de concertation entre les intervenants, qui acceptent de s'asseoir autour d'une même table pour discuter du développement du secteur des pêches et de l'aquaculture et ainsi contribuer à la création d'un environnement favorable à la concrétisation de projets.



SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Des outils financiers performants

- Création de La Financière agricole du Québec, une puissante société au service des entreprises agricoles
- Création de Capital Financière agricole inc., une filiale d'investissement de La Financière agricole du Québec, dotée d'une capitalisation de 24 millions de dollars et qui a pour mandat de soutenir, sous forme de capital de risque, des projets rentables et structurants pour le développement du secteur agricole et agroalimentaire
- Aide spéciale de 1 million de dollars aux acériculteurs et aux pomiculteurs ayant subi des dommages à la suite des vents violents de 1999
- Prolongation, pour une année additionnelle, du programme d'aide financière aux entreprises pomicoles visant à appuyer les entreprises ayant subi des dommages à la suite du gel hivernal des pommiers en 1994

Agroenvironnement et protection des activités agricoles

- Adoption de la *Loi modifiant la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* qui consacre la priorité des activités agricoles en zone verte et qui facilite l'application du Régime de protection des activités, mis en place en 1996
- Bonification de 20 millions de dollars de l'enveloppe 2001-2002 du programme Prime-Vert afin de soutenir les entreprises agricoles dans leurs efforts visant à accentuer le virage agroenvironnemental
- Renouvellement de l'entente entre le ministère et le Conseil de développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement, représentant plus de 8 millions de dollars sur deux ans

Qualité et sécurité des aliments

- Lors du discours sur le budget 2001-2002, annonce de l'octroi de 21,5 millions de dollars sur quatre ans, permettant d'instaurer, en collaboration avec l'industrie, un système de traçabilité des aliments de la ferme jusqu'à la table
- Lancement d'Agri-Traçabilité Québec inc., un organisme indépendant, fruit d'un partenariat entre le gouvernement et les entreprises agricoles, ayant pour mission de gérer l'information relative à l'identification et aux déplacements des animaux d'espèce bovine au Québec
- Reconduction d'une entente entre le ministère et le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) reconnaissant ce dernier comme guichet unique pour l'élaboration de normes et la certification de systèmes d'assurance-qualité basés sur le HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Points*)
- Lors du discours sur le budget du 1^{er} novembre 2001, annonce d'un appui de 5 millions de dollars pour la prochaine année pour l'implantation de systèmes d'assurance-qualité basés sur le HACCP
- Consolidation du Réseau d'alerte et d'information zoosanitaire (RAIZO) et mise à niveau de l'équipement existant pour améliorer la rapidité d'intervention et de contrôle à l'égard des maladies d'animaux d'élevage
- Élaboration d'un plan d'action pour faire face à l'agrobioterrorisme

Développement des marchés

- Implication dans l'organisation de la première édition du Salon international de l'alimentation, des vins, boissons et spiritueux (SIAL) à Montréal, événement d'envergure internationale et unique en Amérique du Nord, ayant permis à quelque 300 entreprises agroalimentaires québécoises de présenter leurs produits vedettes à des acheteurs venus des quatre coins du monde et d'établir des relations d'affaires
- Poursuite des efforts de promotion des produits alimentaires du Québec par l'octroi de 400 000 \$ au projet «Aliments du Québec» pour un total de 1,5 million de dollars depuis trois ans
- Injection de 1,5 million de dollars dans le renouvellement des programmes Horizon-Export et Encadrement marketing

Développement régional

- Annonce, dans le cadre de la Stratégie de développement économique des régions-ressources, d'un budget de 13,7 millions de dollars sur trois ans visant la mise en valeur du potentiel agricole et agroalimentaire et confirmant l'importance stratégique du secteur agricole et agroalimentaire pour ces régions
- Conclusion de onze ententes spécifiques pour le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans sept régions du Québec, représentant un investissement total de 5 millions de dollars sur cinq ans
- Soutien financier totalisant 142 millions de dollars par l'intermédiaire de cinq programmes d'aide financière et octroi de 12 millions de dollars à 182 partenaires et organismes offrant des services aux entreprises agricoles
- Des services-conseils de pointe et des interventions diversifiées au profit des entreprises agricoles : 450 activités de groupe en transfert technologique, 280 projets d'innovation technologique, 400 activités de sensibilisation ou d'information en agroenvironnement

Formation agricole et relève

- Annonce, dans le discours du budget 2001-2002, de l'octroi de 20 millions de dollars aux Instituts de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe et de La Pocatière, visant à améliorer la qualité des lieux d'enseignement
- Appui à 13 projets se partageant une enveloppe de 473 000 \$ dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique d'intégration des jeunes en agriculture, issue du Sommet du Québec et de la jeunesse

SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Des pièces législatives majeures

- Entrée en vigueur de la *Loi sur le financement de la pêche commerciale* (L.R.Q., c. C-76)
- Amorce des travaux de révision du cadre législatif de l'aquaculture

Nouveaux programmes adaptés

- Financement de la pêche commerciale
- Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales
- Appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

Mesures inscrites à la Stratégie de développement économique des régions-ressources

- Programme de modernisation de la flotte de pêche au poisson de fond
- Mise en place d'un fonds de recherche de 9 millions de dollars sur trois ans en aquaculture marine
- Annonce d'investissements de 5,4 millions de dollars pour la consolidation des infrastructures de recherche du ministère aux Îles-de-la-Madeleine (2,4 millions), à Grande-Rivière (1,5 million) et à Gaspé (1,5 million)

Travail en réseau pour la R&D

- Renouvellement de l'entente avec l'Université du Québec à Rimouski (990 000 \$), qui permet non seulement de baser des chercheurs universitaires en mariculture, ainsi que leurs équipes, dans les centres de R&D du MAPAQ en région maritime, mais également de créer une synergie apte à multiplier les retombées de la recherche

*Plan stratégique
du ministère et
des organismes*

Plan stratégique du ministère et des organismes

Notre mission :

Influencer et soutenir la croissance de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable

Agriculture et agroalimentaire — Trois enjeux et six orientations

Développement des marchés et compétitivité	Les attentes de la société : sécurité alimentaire, environnement et développement régional	Reconnaissance du leadership du secteur
<ol style="list-style-type: none">1. Améliorer la performance de l'industrie bioalimentaire sur les marchés	<ol style="list-style-type: none">2. Contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire3. Favoriser le développement harmonieux et la promotion des activités et des entreprises agricoles sur le territoire4. Stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire	<ol style="list-style-type: none">5. Promouvoir l'excellence et le savoir-faire de l'industrie et de ses artisans6. Affirmer les intérêts québécois sur la scène nationale et internationale

Pêches et aquaculture commerciales — Trois enjeux et trois orientations

Sécurité et croissance des approvisionnements	Capacité concurrentielle des entreprises du secteur	La concertation comme outil de développement
<ol style="list-style-type: none">1. Accroître la biomasse aquatique disponible	<ol style="list-style-type: none">2. Améliorer la compétitivité des entreprises	<ol style="list-style-type: none">3. Contribuer à créer un environnement favorable au développement du secteur

Nos engagements et nos résultats

*Secteur agricole
et agroalimentaire*

Nos résultats

Orientation 1

Améliorer la performance de l'industrie bioalimentaire sur les marchés

LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES, PRÉSENTES SUR LES MARCHÉS

Pour réussir à accroître la présence des produits québécois sur les marchés, le ministère regroupe ses actions autour des cinq axes suivants :

Axe 1 : Marchés hors Québec

Axe 2 : Marchés intérieurs

Axe 3 : Transformation alimentaire

Axe 4 : Mise en marché collective

Axe 5 : Coordination verticale

AXE 1 MARCHÉS HORS QUÉBEC : un appui du ministère sur les plans de l'élaboration de stratégies territoriales et de l'exploration des marchés

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de développement des marchés pour sept territoires ciblés (États-Unis, Japon, Union européenne, Chine, Mexique, Brésil et Corée/Taiwan).

Permettre, pour chacune des trois prochaines années, à 150 entreprises québécoises d'explorer de nouveaux marchés d'exportation et à 100 d'entre elles d'y réaliser des ventes.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2000-2001	1999-2000
Stratégies de développement des marchés élaborées et mises en œuvre	7	8	-	6
Nombre d'entreprises ayant exploré de nouveaux marchés à l'exportation	150	100	120	179
Nombre d'entreprises ayant effectué des ventes dans de nouveaux marchés étrangers	100	72	60	96

À la suite du réaménagement des responsabilités parmi les spécialistes des marchés, les territoires ciblés ont été revus. Ainsi, des stratégies ont été

Actions déterminantes pour augmenter la présence des entreprises sur les marchés

Le ministère a :

- élaboré des stratégies par territoires ciblés pour comprendre l'environnement commercial, économique et politique d'un marché;
- accompagné des entreprises dans leur démarche d'exportation (24 activités réalisées);
- renouvelé le programme Horizon-Export visant à réaliser des activités collectives de développement des exportations. Ce programme permet de mettre en valeur l'offre québécoise de produits bioalimentaires de haute qualité par la promotion et le positionnement du Québec sur la scène internationale.

élaborées et mises en œuvre pour les huit territoires suivants : États-Unis et Canada (hors Québec), Amérique latine et Antilles, Europe de l'Ouest, Europe centrale et de l'Est, Afrique, Japon, Chine et Asie du Sud-Est, Moyen-Orient. Moins d'entreprises ont répondu à l'appel cette année concernant les possibilités d'exporter leurs produits à l'étranger et ainsi se faire remarquer sur les marchés internationaux. Les résultats inférieurs aux cibles s'expliquent principalement par l'arrivée de nouveau personnel responsable de plusieurs territoires au cours de l'année.

AXE 2 MARCHÉS INTÉRIEURS : un renforcement de la fonction marketing pour une plus grande visibilité des produits québécois

Promotion des aliments du Québec et appui aux petites entreprises

Amener, d'ici 2003, 75 % des supermarchés à utiliser le logo « Aliments Québec » en magasin et intéresser quelque 150 entreprises de production et de transformation à participer au programme conjoint d'activités promotionnelles.

Accompagner 40 petites et micro-entreprises dans l'amélioration de leur fonction marketing.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2000-2001	1999-2000
Proportion des supermarchés utilisant le logo « Aliments Québec » en magasin	75 %	36,8 %	(1)	50 %
Nombre d'entreprises de production et de transformation ayant adhéré au programme conjoint d'activités promotionnelles	150	705	250	165
Nombre d'entreprises ayant bénéficié du programme d'encadrement marketing	40	55	43	47

(1) Après vérification, les données recueillies pour la période 2000-2001 ont été retranchées, étant non significatives.

Le ministère poursuit l'appui au projet de promotion « Aliments Québec ». Fruit d'un partenariat entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les détaillants et le gouvernement, le projet implique la réalisation d'activités de promotion sur les lieux de vente, en complémentarité avec les stratégies commerciales des entreprises de transformation et des différentes bannières de distributeurs et de détaillants.

**Des produits québécois
bien en vue**



**Engagement
du gouvernement :
une politique
gouvernementale
de la transformation
alimentaire au cours
du printemps 2002**

En 2001, la transformation alimentaire a fait l'objet d'une vaste consultation.

À l'occasion du Rendez-vous de mi-parcours, des consensus sur les priorités d'action en transformation alimentaire ont été établis et des chantiers de travail ont été mis sur pied.

Les mesures totalisent 188 millions de dollars sur trois ans.

Pour le premier indicateur du tableau précédent, un changement de méthodologie de l'enquête d'évaluation explique la baisse de résultats. Le résultat de 36,8 % correspond à un peu plus de la moitié de l'objectif initial. Il tient compte des données recueillies auprès des sept grandes bannières présentes au Québec (représentant plus de 80 % des supermarchés). Toutefois, si on restreint le calcul aux seules quatre bannières participant au projet, le résultat s'établit à 64 %.

Les attentes quant au deuxième indicateur ont été largement dépassées grâce au succès des activités promotionnelles, notamment celles tenues en régions. Enfin, le Programme d'encadrement marketing, auquel fait référence le troisième indicateur, demeure une formation qui répond à un besoin.

AXE 3 TRANSFORMATION ALIMENTAIRE : miser sur la valeur ajoutée de la production agricole pour atteindre les objectifs de croissance du secteur

Élaborer et mettre en œuvre une politique de transformation alimentaire qui guidera le rôle du MAPAQ auprès des transformateurs et des partenaires gouvernementaux, et développer de nouveaux outils de soutien aux entreprises.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTAT 2001-2002
Mise en place de la nouvelle Direction de la politique de transformation alimentaire	Été 2001	Réalisée
Diffusion de la politique de la transformation alimentaire et du plan d'action	Printemps 2002	En voie de réalisation

En juin 2001, la Direction du développement de la transformation alimentaire et des marchés a été mise en place afin de donner plus de corps à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une première politique gouvernementale de la transformation alimentaire. Cette nouvelle direction est constituée, d'une part, d'une équipe de politiques et programmes et, d'autre part, de deux équipes au service des entreprises, une située à Montréal et l'autre à Québec, complétées par un réseau régional de conseillers en transformation.

Dans la foulée de la préparation de la politique, le MAPAQ a invité 700 représentants d'entreprises, d'associations et d'organismes du secteur bioalimentaire à livrer leur vision au regard de l'évolution de l'industrie de la transformation alimentaire pour la prochaine décennie. Quelque 250 personnes ont participé activement à l'exercice, qui a conduit à la présentation de 75 mémoires et témoignages lors de séances régionales qui se sont tenues à Matane, Thetford Mines, Saint-Hyacinthe et Rouyn-Noranda sous la présidence du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. La publication préalable d'un document de consultation intitulé *L'industrie québécoise de la transformation alimentaire - Une vision d'avenir* à partager a permis d'amorcer la réflexion en exposant le contexte de développement de l'industrie.

Les travaux liés à l'élaboration de la politique étaient en cours au 31 mars 2002, notamment par l'intermédiaire de chantiers de travail mis sur pied à l'occasion du Rendez-vous de mi-parcours.

AXE 4 MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE : un des grands instruments de la politique agroalimentaire

Évaluer l'efficacité des interventions des offices dans la mise en marché et faciliter l'adaptation des formules de mise en marché collective aux contextes plus ouverts et concurrentiels des marchés.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2000-2001	1999-2000
Nombre de plans conjoints évalués	7	7	5	12
• Et possédant un plan stratégique de développement;	3	2	2	5
• Et possédant des indicateurs d'opportunités et de résultats.	3	2	2	7

Cet objectif est sous la responsabilité de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

Dans le cadre des évaluations périodiques des plans conjoints, la Régie invite les administrateurs à définir des priorités d'action et à développer des indicateurs permettant de mesurer et de vérifier l'atteinte des résultats et de trouver les correctifs à apporter si nécessaire. Il est à noter que la cible tient compte du fait qu'il y a un décalage entre le moment où la Régie signifie son invitation et le moment où les offices déposent leur plan stratégique.

Certains offices n'ont pas entrepris à court terme une démarche de planification stratégique. D'autres se sont dotés d'un plan d'action annuel qui ne découle toutefois pas d'un plan stratégique. Néanmoins, on constate que de plus en plus d'offices entreprennent des démarches visant à mieux cibler leurs interventions dans la mise en marché et à en mesurer l'efficacité.

La Régie entreprendra, au cours de l'année 2002-2003, une consultation auprès des administrateurs des plans conjoints afin de trouver, entre autres, des moyens d'améliorer les indicateurs de résultats de leurs interventions dans la mise en marché.

La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche établit les règles concernant les plans conjoints, principaux véhicules de mise en marché collective.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), responsable de l'application de la loi, effectue le suivi des plans conjoints et s'assure que ces instruments servent non seulement les intérêts des producteurs agricoles et forestiers ainsi que des pêcheurs, mais aussi ceux de la collectivité.

On dénombre actuellement 36 plans conjoints couvrant la majorité des productions agricoles du Québec. Les plans conjoints sont administrés par les productrices et les producteurs qui, regroupés au sein d'offices, ont le pouvoir de négocier avec les acheteurs les conditions de mise en marché de leurs produits.

AXE 5 COORDINATION VERTICALE : pour une vision partagée du développement d'un secteur par l'ensemble des intervenants

Renforcer la coordination entre les maillons de la production, de la transformation et de la distribution en amenant les tables filières et les tables de concertation régionales à actualiser leurs plans stratégiques sur la base d'objectifs de croissance.

L'approche filière

Une méthode de travail structurée et spécifique au Québec, axée sur la concertation des intervenants pour le développement du secteur agroalimentaire

- **La Filière agroalimentaire du Québec : constituée des principaux décideurs de chacun des maillons de l'agroalimentaire avec un mandat de concertation et de coordination d'ensemble du développement.**
- **Les tables filières : 26 secteurs couverts et plus de 500 participants.**
- **Les tables de concertation agroalimentaire régionales : 15 régions couvertes et plus de 300 participants.**
- **Le MAPAQ : un rôle de soutien, de facilitation et d'influence.**

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2001-2002	2000-2001
Nombre de plans stratégiques actualisés au cours de l'année	5	9	5

L'indicateur a été légèrement modifié étant donné la difficulté pour les filières sectorielles d'introduire de façon formelle une démarche de révision des plans stratégiques sur la base des objectifs de croissance, et ce, malgré le plan d'action mis de l'avant par la Filière agroalimentaire. Rappelons que les filières sectorielles sont des structures relativement autonomes où ce sont principalement les décideurs de l'industrie qui influencent la dynamique de concertation et l'agenda des travaux. En tant que membre à part entière de la Filière agroalimentaire, le ministère exerce un pouvoir d'influence au chapitre des objectifs de croissance, ce qui a permis d'induire une préoccupation accrue chez les décideurs des différentes filières à l'égard des objectifs de croissance.

LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

Pour préparer les entreprises à un environnement plus concurrentiel, les axes d'intervention retenus par le ministère sont :

Axe 6 : Risques d'entreprises agricoles

Axe 7 : Développement des ressources humaines

Axe 8 : R&D et transfert technologique

Axe 9 : Investissement étranger

Axe10 : Veille concurrentielle

AXE 6 RISQUES D'ENTREPRISES AGRICOLES : un processus de modernisation des outils financiers

Mettre sur pied La Financière agricole du Québec.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT
Mise en œuvre de La Financière agricole du Québec et des programmes de sécurité du revenu	Printemps 2001	Réalisée

L'objectif relatif à la création de La Financière agricole du Québec est totalement atteint depuis l'adoption de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* le 20 décembre 2000 et sa mise en œuvre à partir d'avril 2001. La Financière agricole résulte de la fusion des activités de la Régie des assurances agricoles du Québec et de la Société de financement agricole.

Sa mission consiste à soutenir et à promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire, en mettant à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de financement, de protection du revenu et d'assurance adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

Cette nouvelle structure organisationnelle administre les programmes de gestion du risque et de financement. Elle a également le pouvoir de modifier les programmes existants ou d'en développer de nouveaux permettant de répondre aux besoins spécifiques du secteur. Notamment, une filiale d'investissement, Capital Financière agricole inc., a démarré ses activités le 25 mars 2002, afin de soutenir, par une participation au capital, la réalisation de projets d'investissements structurants pour le développement du secteur agricole et agroalimentaire.

La structure de La Financière agricole du Québec est originale à plusieurs égards. D'abord, sa gestion est assurée conjointement par les producteurs et productrices agricoles et le gouvernement du Québec. Ce partenariat d'affaires unique et novateur se concrétise par la présence, parmi les onze membres de son conseil d'administration, de cinq producteurs désignés par l'Union des producteurs agricoles (UPA), dont l'un occupe le poste de président.

La Financière
agricole

Québec 

- *Une gestion conjointe avec les productrices et producteurs agricoles.*
- *Un engagement financier à long terme de l'État québécois : 2,1 milliards de dollars pour sept ans.*
- *Un nouveau régime de protection du revenu universel basé sur le revenu global de l'entreprise agricole.*
- *Création d'une filiale d'investissement.*

Des programmes de formation requis par l'industrie

En transformation et distribution alimentaires, après avoir procédé à la définition de l'offre de formation nécessaire pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises, les partenaires s'appliquent maintenant, avec le concours des comités sectoriels, à mettre en place une offre de formation adéquate.

Un second élément caractérise cette nouvelle société, soit l'engagement financier à long terme de l'État québécois. En effet, le gouvernement garantit à La Financière agricole une enveloppe de 2,1 milliards de dollars pour sept ans. Par ailleurs, la mise en place d'un nouveau programme de sécurité du revenu appelé Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA), accessible à tous les types de production agricole et davantage compatible avec les règles du commerce international, constitue également une innovation majeure.

En vertu de sa loi constitutive, La Financière agricole doit soumettre à l'approbation du gouvernement un plan d'affaires et un plan de développement. Une convention entre La Financière agricole et le ministre précise leurs obligations respectives, notamment pour La Financière agricole celle de fournir un rapport annuel qui rende compte au ministre des résultats de ses actions à partir de son plan d'affaires.

AXE 7 DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES : *pour une main-d'œuvre qualifiée dans un contexte d'innovation et de productivité*

7.1 Offre de formation

S'assurer de l'adéquation entre l'offre de formation régulière et les besoins de main-d'œuvre dans le secteur bioalimentaire.

INDICATEUR	RÉSULTAT
État de réalisation des travaux d'adéquation entre l'offre de formation régulière et les besoins de main-d'œuvre	Élaboration des programmes suivants : <ul style="list-style-type: none">- boucherie industrielle- mécanique industrielle- électromécanique- boucherie de détail- boulangerie

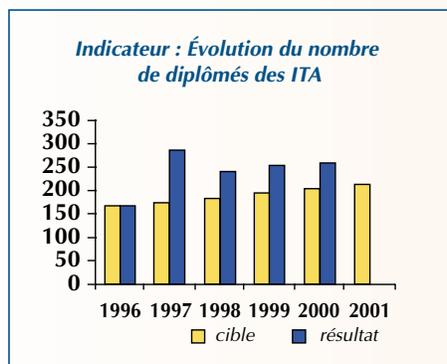
Les partenaires du secteur bioalimentaire se sont entendus à la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois de Saint-Hyacinthe (mars 1998) pour assurer l'adéquation entre l'offre de formation régulière et les besoins de main-d'œuvre dans leur secteur. Depuis, le ministère collabore avec le ministère de l'Éducation (MEQ) et Emploi-Québec pour réaliser ces travaux d'adéquation.

Dans le secteur de la production agricole, les efforts ont été consacrés à la recherche de solutions pour desservir des productions pour lesquelles il n'existait pas de programme de formation parce que les besoins de main-d'œuvre sont limités et que la clientèle est dispersée.

Le ministère a été associé à un projet de reconfiguration de l'offre de formation mené par le MEQ qui regroupera plusieurs productions animales apparentées. De même, en production apicole, un cadre de référence en matière de formation sera élaboré par le MEQ pour remédier à la pénurie de personnel compétent.

7.2 Diplômés embauchés

Augmenter en moyenne de 5 % par année le nombre de diplômés des ITA susceptibles d'être embauchés par les entreprises agricoles, de services et de transformation.



Source : ministère de l'Éducation du Québec, données 1998 et 1999 modifiées.

Depuis 1996, année de référence pour l'objectif, les ITA parviennent à atteindre des résultats qui dépassent la cible annuelle. Toutefois, pour maintenir le nombre de diplômés à un tel niveau, le ministère a dû déployer des moyens diversifiés pour renverser la tendance à la baisse de l'effectif étudiant causée par la dénatalité qui touche tout le réseau éducatif québécois.

Le tableau suivant présente l'évolution, depuis 1998, du nombre d'inscriptions dans les ITA.

INSCRIPTIONS DANS LES ITA			
Année	La Pocatière	Saint-Hyacinthe	Total
1998	478	748	1 226
1999	486	780	1 266
2000	428	750	1 178
2001	383 *	718 *	1 101*

* Données fournies par les ITA.

Source : ministère de l'Éducation du Québec.

Plusieurs interventions ont contribué à maintenir le nombre de diplômés.

Les ITA ont mis en place des comités école-entreprises afin d'assurer un lien privilégié avec le marché du travail, favoriser la mise sur pied de stages et ainsi rendre plus pertinente la formation offerte. Cette mesure devrait également améliorer l'obtention de diplômes et prévenir le décrochage.

De plus, le Sommet du Québec et de la jeunesse tenu en mars 2000 a donné lieu à l'objectif national « d'assurer la réussite de 100 % des jeunes ». Les ITA s'associent pleinement à cet engagement visant à accroître la réussite scolaire et la rétention des élèves en se dotant d'un plan de réussite. Cet outil d'intervention prévoit une série de mesures pour assurer un encadrement et un soutien accrus tant aux élèves qu'aux équipes qui interviennent dans le cours de leur formation.

Enfin, les ITA et la Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire mènent de nombreuses activités pour promouvoir la formation en agroalimentaire et les carrières auxquelles elle mène.

Les Instituts de technologie agroalimentaire (ITA)

Au nombre de deux, l'un à Saint-Hyacinthe et l'autre à La Pocatière, ces deux centres spécialisés rattachés au ministère sont considérés comme des centres d'expertise en formation technique en agriculture et en agroalimentaire. En 2001-2002, près des deux tiers des personnes inscrites dans des programmes collégiaux en agriculture et en agroalimentaire le sont dans les ITA.

Annonce d'investissements au profit de la formation agroalimentaire

- **Implantation du programme de formation Technologie de la transformation des aliments en septembre 2002 et mise en place d'un incubateur d'entreprises en lien avec ce programme à l'ITA de La Pocatière.**
- **Modernisation de l'équipement lié à l'enseignement de ce même programme à l'ITA de Saint-Hyacinthe.**
- **Des investissements de 20 millions de dollars sur trois ans pour les ITA.**

Répartition du nombre de diplômés par ITA et taux de diplomation par rapport à l'année d'inscription

	Diplômés en 1997	Taux de diplomation/ Inscription en 1994	Diplômés en 1998 ²	Taux de diplomation/ Inscription en 1995 ²	Diplômés en 1999 ²	Taux de diplomation/ Inscription en 1996 ²	Diplômés en 2000 ¹	Taux de diplomation/ Inscription en 1997
ITA de La Pocatière	73	45,9 %	76	44,1 %	84	49,7 %	58	30,5 %
ITA de Saint-Hyacinthe	214	81,0 %	165	65,2 %	167	64,7 %	201	76,4 %
Total	287	67,8 %	241	56,7 %	251	58,7 %	259	57,1 %

¹ Données sujettes à des réajustements

² Données réajustées

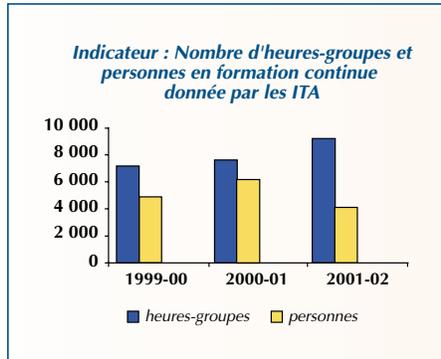
Source : *Indicateurs de l'éducation, édition 2002.*

Par ailleurs, les dernières données disponibles au MEQ sur la diplomation en formation technique remontent à 1999-2000 et font état d'un taux de diplomation de 30,3 % à l'intérieur de trois ans ou moins pour l'ensemble des établissements au collégial. Les statistiques des ITA supportent donc bien la comparaison, avec un taux de diplomation de 57,1 %.

Enfin, pour l'ensemble des programmes dispensés dans les deux ITA, les taux de placement des sortantes et des sortants de mai 2001 se situaient à 99,6% en décembre 2001.

7.3 Formation continue

Encourager les entreprises à investir dans la formation continue de leurs ressources humaines.



Au chapitre de la formation continue offerte par les ITA, on observe depuis les trois dernières années une augmentation du nombre d'heures-groupes. Il convient toutefois de souligner que ce résultat est, dans une large mesure, tributaire des programmes de financement d'Emploi-Québec.

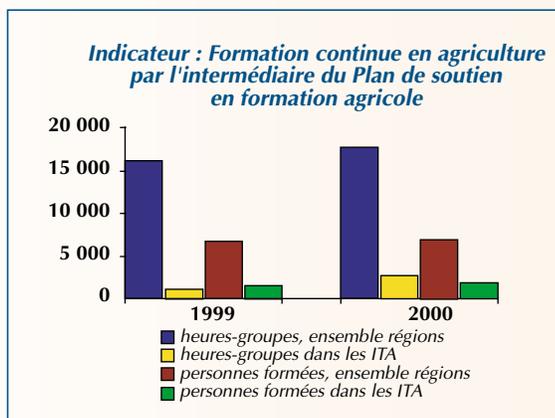
Les ITA apportent leur contribution à l'atteinte de l'objectif par de nombreuses activités. Ils mettent au point de nouvelles offres de formation et

tendent d'élargir leur clientèle. Différents organismes font appel à leur expertise reconnue en matière de formation agroalimentaire pour élaborer des programmes de formation, développer du matériel didactique et assurer la formation de personnes qui deviendront des agents multiplicateurs dans leur milieu.

De plus, la question de la main-d'œuvre constitue une des composantes de la politique de la transformation et elle s'articulera autour de trois axes : recruter, former et retenir la main-d'œuvre dans les entreprises de transformation alimentaire.

Le ministère a par ailleurs collaboré aux consultations sur la politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. Il compte également apporter sa contribution au plan d'action qui accompagnera cette politique.

Une tendance à la hausse s'observe au cours des deux dernières années pour les formations sur mesure dans le cadre du Plan de soutien en formation agricole. À propos de ce plan, le ministère a pris l'initiative de revoir avec ses partenaires gouvernementaux (ministère de l'Éducation du Québec et Emploi-Québec) le financement consenti aux collectifs régionaux pour les trois prochaines années (2001-2004) pour lequel il a été convenu que chaque partenaire allouerait 125 000 \$ annuellement.



Des interventions à caractère structurant

Quelques exemples de formation continue élaborée par les ITA :

- *Élaboration d'un programme de formation des auditeurs des pratiques de salubrité des aliments à la ferme au Canada;*
- *Élaboration du programme de formation qui permet aux producteurs d'être accrédités au programme d'assurance qualité « AQC-porcs »;*
- *Développement d'activités associées à l'agriculture durable.*

La politique de la transformation sera assortie de mesures, notamment pour développer la culture de formation continue au sein des entreprises.

Le Plan de soutien et formation agricole (PSFA)

C'est un mécanisme de concertation, soutenu par le ministère, Emploi-Québec et le MEQ, visant à réaliser l'arrimage régional entre les besoins de la clientèle agricole et l'offre de formation des établissements scolaires. Ce plan permet l'embauche par la région d'un répondant ou d'une répondante en formation agricole (RFA) qui se consacre à la réalisation de cette tâche.

Des réponses adaptées aux besoins des entreprises

Grâce aux efforts conjugués de l'ITA de Saint-Hyacinthe et du Collège de Maisonneuve et avec le soutien financier d'Emploi-Québec, le ministère contribue à la mise en place d'un réseau d'établissements de formation (11) pour répondre de façon efficace et adaptée aux besoins de développement des compétences de la main-d'œuvre des entreprises de transformation et de distribution alimentaires situées dans la région métropolitaine de recensement (RMR).

Enfin, le dernier indicateur de mesure de formation continue concerne les dépenses de formation au sein des entreprises. Depuis l'adoption de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*, les entreprises dont la masse salariale dépasse 250 000 \$ sont tenues d'allouer 1 % des salaires au développement de leurs ressources humaines.

INDICATEURS	RÉSULTATS			
	2000	1999	1998	1997
Pourcentage des dépenses annuelles dans les entreprises de transformation (industries des aliments, boissons et tabac)	Données à venir	1,4	1,8	1,4
Pourcentage des dépenses annuelles dans les entreprises de distribution (commerce de gros, commerce de détail, restauration)	Données à venir	1,2	1,2	1,3

Source : ministère du Revenu et Emploi-Québec.

Sur un horizon de trois ans, la contribution des entreprises en vertu de la loi connaît une légère baisse. En 1999, la moyenne des dépenses de formation de l'ensemble des entreprises bioalimentaires, excluant le secteur des pêches, se situait à 1,28 %, alors que l'ensemble des entreprises assujetties à la loi y consacrait 1,56 %.

Enfin, le ministère s'efforce d'harmoniser ses interventions avec les plans stratégiques des comités sectoriels de main-d'œuvre pour inciter les entreprises bioalimentaires à investir dans la formation de leur main-d'œuvre.

7.4 Relève agricole

Augmenter la scolarité de la relève agricole en incitant les candidats à obtenir un diplôme de niveau collégial (DEC ou l'équivalent).

Objectif sous la responsabilité de La Financière agricole du Québec.

INDICATEURS	RÉSULTATS			
	2001-2002	2000-2001	1999-2000	1998-1999
Évolution du nombre de bénéficiaires de la subvention accordée par le Programme d'aide à l'établissement et à la formation	301	432	337	232
Évolution du niveau de formation de la relève (pourcentage des personnes qui ont reçu une subvention et qui sont titulaires d'un DEC en agriculture ou de l'équivalent)	50 %	45 %	45 %	52 %

Au cours de l'exercice 2001-2002, 301 personnes ont obtenu une subvention de capital totalisant près de 7,2 millions de dollars. Le programme prévoit, outre les prêts pouvant bénéficier d'un taux d'intérêt plafonné, des subventions de capital de 20 000 \$ aux productrices et producteurs qui sont titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (secondaire) ou de l'équivalent en agriculture et de 30 000 \$ pour les titulaires d'un diplôme d'études collégiales en agriculture ou de l'équivalent. En plus des conditions liées à la formation, la rentabilité du projet d'établissement doit être démontrée.

Le niveau de formation que possède la relève a progressé par rapport aux deux exercices précédents. On constate que parmi les personnes ayant reçu une aide à l'établissement en 2001-2002, 50 % étaient titulaires d'un diplôme collégial en agriculture ou de l'équivalent.

Programme d'aide à l'établissement et à la formation

Des incitations pour l'établissement d'entrepreneurs formés.

AXE 8 R&D ET TRANSFERT TECHNOLOGIQUE : des solutions au cœur du développement bioalimentaire

8.1 Effort en R&D

Améliorer l'effort et l'efficacité de la R&D en élaborant, en collaboration avec les partenaires concernés, une stratégie concertée (public, privé) liée au processus d'innovation.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2000-2001	1999-2000
Évolution de l'effort de R&D public et privé au Québec	Rejoindre la meilleure province en termes d'intensité d'investissements en R&D (Ontario)	Données non encore disponibles, (délais de traitement statistique)	Cible atteinte Québec : 2,9 % du PIB* Ontario : 2,33 % du PIB*	Cible atteinte Québec : 2,95 % du PIB Ontario : 2,42 % du PIB
Stratégie définie en fonction de la PQSI, des ententes régionales et du plan AGIR.	Faire reconnaître l'importance de l'industrie bioalimentaire dans les interventions gouvernementales, notamment la PQSI.	Dépôt de la PQSI et reconnaissance du secteur, mais non-approvisionnement des mesures structurantes dans le budget. Adoption d'une approche régionale par le MRST.		

* Données estimées

Sources : Statistique Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, base SIRU (système d'information sur la recherche universitaire), et conférence des doyens de facultés d'agriculture et de médecine vétérinaire du Canada.

Une place dans les mesures structurantes de la Politique québécoise de la science et de l'innovation (PQSI)

Reconnaissance formelle du bioalimentaire par le MRST comme un secteur économique bien établi, capable de s'adapter aux nouvelles exigences.

Au cours des deux dernières années, le Québec a atteint l'objectif qu'il s'était fixé en matière d'effort de recherche. Ces résultats devraient sans doute s'accroître puisque de nouvelles mesures sont développées pour renforcer la recherche au sein des entreprises. Entre autres, le ministère entend faciliter l'accueil technologique et la participation des entreprises au processus de R&D en mettant en place un programme de recherche technologique en bioalimentaire en remplacement d'un programme d'aide axé sur la formation de chercheurs et l'aide à la recherche universitaire.

La stratégie concertée en matière d'innovation, à laquelle le deuxième indicateur fait référence, a été redéfinie. De fait, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST) ayant privilégié l'approche régionale plutôt que l'application des mesures structurantes sur une base nationale, une nouvelle stratégie a été mise en place. Elle mise sur l'exploitation des créneaux régionaux en harmonie avec les ententes spécifiques négociées entre les régions et le ministère des Régions. L'indicateur sera donc ajusté en fonction de ces nouvelles réalités pour la prochaine année. Le ministère fera le suivi des projets en bioalimentaire retenus dans chacune des régions par rapport à l'ensemble de l'économie et aux investissements en bioalimentaire dans le plan d'Actions gouvernementales immédiates de relance (AGIR) du Québec, annoncé dans le cadre du budget 2002-2003.

8.2 Accueil technologique en transformation

Améliorer la capacité d'accueil technologique dans les entreprises de transformation des aliments et boissons ainsi que des intrants à la ferme en favorisant, en collaboration avec les partenaires concernés, l'embauche de personnel technique et scientifique.

INDICATEURS	CIBLE 2005		RÉSULTATS					
			2001		1996		1991	
	Rang*	%	Rang*	%	Rang*	%	Rang*	%
Personnel professionnel et technique à l'emploi du secteur des services à la production agricole Formation visée : diplôme universitaire	3	48 %	Disponible en 2003		5	35,4 %	5	30,4 %
Personnel professionnel à l'emploi du secteur de la transformation Formation visée : diplôme universitaire	1	60 %	Disponible en 2003		1	53,6 %	1	53,2 %
Personnel technique à l'emploi du secteur de la transformation Formation visée : DEC	1	85 %	Disponible en 2003		1	76,2 %	3	62 %

* Rang du Québec par rapport aux autres régions canadiennes : Colombie-Britannique, Prairies, Ontario, Maritimes.

Source : Statistique Canada. Données du recensement.

Les indicateurs ont été précisés pour cet objectif afin de suivre le niveau de formation des professionnels et des techniciens à l'emploi des entreprises bioalimentaires.

Considérant l'importance de la productivité et de l'innovation pour l'avenir de l'industrie québécoise de la transformation alimentaire, les participants au Rendez-vous de mi-parcours ont obtenu un consensus quant aux éléments prioritaires à inclure dans la politique gouvernementale de transformation alimentaire alors en développement : l'accessibilité aux ressources humaines, l'amélioration des compétences et la rétention de la main-d'œuvre et du personnel stratégique. Lancée en juin 2002, cette politique s'accompagnera de mesures appropriées pour soutenir les efforts déployés par les entreprises de transformation alimentaire.

D'autre part, en s'associant à la stratégie québécoise " Bâtir aujourd'hui l'entreprise de demain " parrainée par le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère a fait en sorte qu'une place prépondérante soit accordée à la transformation alimentaire. Cette stratégie répond à des préoccupations de formation des chefs d'entreprises et favorise l'embauche de personnel stratégique qualifié. Le ministère souhaite donc supporter les partenaires de l'industrie pour qu'ils obtiennent leur juste part de la mise en œuvre de cette stratégie, une part équivalant à son poids dans l'économie, soit 8 M\$.

Enfin, les deux ITA offrent, en exclusivité, quatre programmes d'études collégiales destinés à former le personnel technique requis par les entreprises du secteur des intrants à la ferme. À cet effet, les deux institutions déploient de nombreuses activités de promotion de ces programmes et des carrières auxquelles ils donnent accès.

8.3 Transfert technologique en agriculture

Augmenter l'adoption des nouvelles technologies qui représentent un moyen privilégié d'améliorer la compétitivité et la rentabilité des entreprises agricoles.

En matière de transfert technologique en agriculture, l'indicateur contenu dans la planification stratégique a été révisé et précisé au regard de trois domaines dans lesquels le ministère intervient en priorité, soit l'amélioration génétique animale, la protection des cultures et la recherche appliquée à des secteurs spécifiques. Ces derniers ne figuraient pas à la planification stratégique, mais seront intégrés dans la prochaine.

Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ)

Un outil informatique de gestion des troupeaux et de sélection génétique des animaux reproducteurs.

Pour des services accessibles et rapides : mise en place de transactions électroniques.

Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP)

Des experts qui surveillent la présence et l'évolution des ennemis des cultures et qui informent le secteur agricole des stratégies les plus appropriées dans un contexte de gestion intégrée des cultures et de développement durable.

Amélioration génétique animale

Poursuivre l'amélioration génétique des troupeaux de boucherie afin de maintenir le degré de compétitivité des secteurs.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2000-2001	1999-2000
Nombre total de taureaux ayant obtenu l'attestation de génétique supérieure ^{1,2}	1 200	1 309	1 283	1 849
Pourcentage de vaches au Québec inscrites au PATBQ	25,0	25,3	27,9	27,5

Les résultats sont ceux en date de mai 2002 pour les taureaux ayant obtenu l'attestation de génétique supérieure et en date de février 2002 pour le pourcentage de vaches au Québec inscrites au PATBQ.

- 1 Les taureaux des stations d'évaluation de bovins de boucherie, des taureaux en saillie naturelle attestés par l'intermédiaire du PATBQ et les taureaux attestés à partir des résultats des associations de race ou de toute autre source hors Québec.
- 2 Les normes pour un taureau qualifié comme taureau de génétique supérieure sont devenues plus sévères avec les années selon les recommandations du comité consultatif provincial sur les Programmes d'évaluation génétique des bovins de boucherie (CCP).

Le programme PATBQ ainsi que les stations d'épreuves de bovins de boucherie assurent une disponibilité de taureaux génétiquement supérieurs pour le cheptel québécois. Toutefois, on constate depuis trois ans que ces outils de gestion ne sont pas en croissance en raison de normes plus sévères de qualification des animaux et de la mise en place d'une nouvelle tarification pour les exploitations. Le ministère compte, par la refonte du PATBQ, accélérer le processus d'amélioration génétique, ce qui contribuera à accroître la rentabilité des entreprises.

Protection des cultures

Améliorer les systèmes de productions végétales dans un contexte de développement durable.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2000-2001	1999-2000
Nombre total d'abonnés au RAP par Internet	5 500	6 161	5 039	4 114
Nombre de personnes aux conférences et ateliers sur la phytoprotection, la lutte intégrée et l'utilisation des pesticides	2 000	3 634*	1 699*	1 813*

* Données estimées

Le nombre d'abonnés au Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) par Internet n'a cessé d'augmenter depuis trois ans.

Le ministère poursuit également le développement d'une stratégie d'intervention et de diffusion de l'information sur la phytoprotection, la lutte intégrée et l'utilisation des pesticides. À cet effet, l'indicateur du nombre de personnes rejointes par des conférences et des cours a été largement dépassé. Cette augmentation a un effet favorable sur l'accès aux nouvelles technologies et sur l'utilisation de pratiques plus sécuritaires et efficaces.

D'autres travaux en cours visent l'amélioration des systèmes experts (ARICO-Assistance à la régie intégrée des cultures par ordinateur).

Recherche appliquée

Favoriser le développement et le transfert de nouvelles technologies dans diverses productions animales et végétales, les nouvelles technologies représentant un moyen à privilégier afin d'améliorer la compétitivité et la rentabilité des entreprises agricoles.

La recherche est l'une des conditions gagnantes pour accélérer le transfert technologique

Pour accroître les retombées des activités de ses centres de recherche dans le contexte de resserrement des finances publiques, le ministère a créé cinq corporations de recherche autonomes qui se spécialisent dans des créneaux particuliers :

1. Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)
2. Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD)
3. Centre de recherche sur les grains inc. (CEROM)
4. Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole inc. (ACER)
5. Centre de recherche Les Buissons inc.

Pour chacune de ces corporations, le ministère s'est associé à des partenaires qui contribuent au financement et participent à la gestion. Grâce à la synergie créée par ce partenariat, il a été possible d'augmenter le nombre des activités de recherche et de transfert technologique, et ainsi mieux répondre aux besoins particuliers de recherche de nos clientèles.



Corporation à but non lucratif mise en place par le ministère, en collaboration avec l'UPA, le MENV et le MRST.

Mission : fournir à ses membres les connaissances et les technologies nécessaires à la protection de l'environnement et à la mise en valeur des systèmes agroalimentaires.

Membre du groupe de travail «Un environnement à valoriser».

Tenue d'un premier colloque en agroenvironnement, « L'agriculture et l'environnement en harmonie » (650 personnes), en collaboration avec le CRAAQ.

Signature d'ententes de collaboration avec l'Institut national de recherche agronomique (INRA) de France et l'Université du Michigan.

Investissement de 3 millions de dollars, depuis 1999, dans une « Action concertée Fonds FCAR-IRDA », pour la réalisation de 14 projets impliquant des facultés universitaires québécoises, d'autres institutions de recherche et de nombreux partenaires privés.

Exemple de projet : Recherche sur les enclos d'hivernage de vaches-veaux, validation des types d'aménagement recommandés dans le Guide des bonnes pratiques agricoles.



Site d'accueil majeur au Québec pour la réalisation d'activités de recherche, de développement, d'enseignement et de transfert technologique en sciences animales et apicoles.



Recherche d'intérêt public et collectif pour le développement du secteur de la production de grains au Québec.



Recherche et développement ainsi que transfert technologique en priorité d'intérêt public en favorisant le développement de l'acériculture et une exploitation durable de la ressource forestière.

Assurer un rayonnement et un développement à l'échelle internationale de l'industrie acéricole québécoise par la maîtrise technologique et les échanges scientifiques.

Maintenir et développer au Québec l'expertise scientifique et technologique dans le domaine acéricole.

INDICATEUR	RÉSULTATS		
	2001-2002	2000-2001	1999-2000
Nombre de projets de recherche			
IRDA (neuf mois en 2001-2002)	133 ¹	126	141
CRSAD	15	12	10
CEROM	37	40	35
ACER	17	20	26
Centre de recherche Les Buissons inc.	16	15	N. D.

¹ Parmi ces projets, 15 ont été réalisés en collaboration avec les autres centres de recherche.

INDICATEUR	RÉSULTATS		
	2001-2002	2000-2001	1999-2000
Nombre d'activités de vulgarisation			
IRDA (neuf mois en 2001-2002)	344	270	240
CRSAD	7	N. D.	N. D.
CEROM	61	47	50
ACER ¹	7	7	10
Centre de recherche Les Buissons inc.	20	26	N. D.

¹ Pour le Centre ACER, le nombre d'activités de vulgarisation n'a pas été comptabilisé. Le résultat indique plutôt les différents types d'actions conduites (ex. : conférences, articles, etc.)

Source : *Rapports annuels des corporations.*

Les corporations de recherche sont encore relativement jeunes et à des divers niveaux d'avancement, de telle sorte qu'il est encore trop tôt pour porter un jugement sur leur performance. Nous avons tout de même choisi de présenter deux indicateurs. Ceux-ci font toutefois davantage référence à une mesure d'activités qu'à une appréciation de résultats. Des difficultés d'ordre méthodologique liées à des différences dans les systèmes de suivi de gestion et les années financières expliquent certaines données manquantes. Globalement, on constate que le niveau d'activité est en croissance. Ces corporations produisent leur propre rapport d'activités. Sans entrer dans le détail, mentionnons quelques faits saillants de ces corporations.

L'IRDA a connu une année très prolifique, avec des activités, des projets et des réalisations qui lui permettent de consolider son rôle actif dans le domaine de l'agroenvironnement. L'Institut a accentué ses efforts en R&D, notamment en ce qui concerne les enjeux touchant l'élevage des animaux, la protection des ressources, l'innocuité et la qualité des produits.

Depuis sa création, le CRSAD a travaillé à faire une mise à niveau de toutes ses infrastructures afin de créer un milieu intéressant pour la recherche, tout en répondant à des exigences diverses (environnement, bien-être des animaux, etc.). Plusieurs projets sont déjà en cours de réalisation ou en voie de l'être dans le domaine porcin, laitier et caprin. Pour y parvenir, le CRSAD investira des sommes importantes dans ses infrastructures (plus de 500 000 \$) dans le cadre du Programme d'accélération des investissements publics (PAIP).

Au cours de l'année 2001, le CEROM a atteint une vitesse de croisière avec de nouvelles parcelles disponibles pour la recherche. Le Centre procède actuellement à la définition de son plan stratégique pour les prochaines années.

Le Centre ACER travaille à consolider son leadership dans le domaine acéricole mondial, notamment par le recrutement de chercheurs et le raffinement d'un plan d'action en lien avec sa mission. Pour l'année 2002-2003, le Centre prévoit construire de nouvelles installations nécessaires à son développement.

Quant au Centre de recherche Les Buissons inc., il assure la gestion de la station de recherche pour l'amélioration génétique de la pomme de terre. Il travaille à initier et soutenir des projets de recherche, de développement et de transfert de technologies sur la pomme de terre, la biologie des plantes nordiques comestibles et la valorisation des ressources forestières et marines comme intrants agronomiques.



Centre de recherche
Les Buissons

***Promouvoir le partenariat
auprès des organismes en
matière de recherche, de
développement et de transfert
technologique et conclure des
ententes avec ces organismes.***

AXE 9 INVESTISSEMENT ÉTRANGER : repérer les secteurs prometteurs et attirer les entreprises

Repérer les secteurs bioalimentaires les plus prometteurs aux fins de prospection sélective d'investissement étranger pour la transformation industrielle des aliments et boissons.

Contribuer à faire connaître le Québec comme terre d'accueil avantageuse pour les entreprises transnationales.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2000-2001	1999-2000
Nombre de secteurs pour lesquels une analyse de prospection d'investissement a été complétée	1	0	2	0
Nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'activités de prospection sélective et pour lesquelles le ministère a fourni un apport*	20	34	21	20

* Indicateur ajusté

En 2001-2002, aucune analyse de prospection d'investissement n'a été réalisée. Les efforts ont porté sur le développement et l'applicabilité d'une nouvelle méthodologie de repérage. La prochaine phase consistera à repérer un secteur prometteur par année, puis à développer un argumentaire promotionnel aux fins de diffusion et d'utilisation par les partenaires gouvernementaux engagés dans la prospection sélective d'investissement.

La progression des données relatives au second indicateur résulte de l'implication de plus en plus poussée du ministère dans la mise au point d'opérations d'envergure, effectuées par les organismes gouvernementaux concernés, en matière de prospection sélective d'investissement, tels que le *World Economic Forum* et les salons internationaux de l'alimentation. Le ministère a également participé à des instances de coordination interorganisationnelle, comme le Groupe de coordination dans le bioalimentaire (six rencontres tenues en cours d'exercice), et intergouvernementale, comme le Comité fédéral-provincial d'orientation de l'investissement (trois rencontres tenues en 2001-2002).

AXE 10 *VEILLE CONCURRENTIELLE : une vigie nécessaire dans un contexte de concurrence*

Améliorer la connaissance des entreprises et des intervenants sur l'environnement concurrentiel de leur secteur et sur les axes porteurs de développement en incitant les secteurs à se doter d'une structure de veille et en produisant l'information pertinente au rythme de trois secteurs par année.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2001-2002	2000-2001
Nombre de secteurs de l'agroalimentaire dont le suivi de la position concurrentielle est assuré	3	4	3

En 2001-2002, les filières suivantes ont implanté un système de veille concurrentielle : la filière laitière, la filière de l'horticulture ornementale, la filière des grands gibiers et la filière biologique.

Le soutien du ministère se traduit par :

- un appui financier aux filières pour la collecte, l'analyse et la structuration de l'information de veille concurrentielle;
- une offre d'accès gratuit aux usagers à un logiciel spécialisé de gestion de l'information de veille (VIGIPRO);
- un soutien informationnel et méthodologique aux filières pour l'implantation d'une cellule de veille, en collaboration avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).

Ce soutien est déterminant lors de la phase de démarrage d'une cellule de veille.

Le ministère travaille également à positionner l'information stratégique en matière de recherche scientifique et économique comme levier majeur de l'intervention ministérielle. À cette fin, il produit une série de documents qui permettent de soutenir les besoins particuliers des professionnels, tout en apportant de l'information aux clientèles et aux personnes s'intéressant au secteur bioalimentaire.



Nos résultats

Orientation 2

Contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire

Cette orientation est sous la responsabilité du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA). Nous vous invitons à consulter le rapport annuel de gestion du CQIASA pour en connaître davantage sur ses mandats, ses activités et les résultats atteints.

LE QUÉBEC, UN CHEF DE FILE EN MATIÈRE DE QUALITÉ DES ALIMENTS

Pour assurer aux consommateurs des aliments sains, le ministère regroupe ses actions autour de deux grands axes de travail touchant treize domaines d'intervention, dont six ont été retenus dans le plan stratégique ministériel :

Axe 1 : La gestion du risque dans l'ensemble de la chaîne bioalimentaire

- 1.1 Révision réglementaire
- 1.2 Maîtrise des risques par les entreprises
- 1.3 Communication du risque
- 1.4 Implantation d'un mécanisme de traçabilité

Axe 2 : L'adaptation aux règles sanitaires internationales

- 2.1 Veille sur l'état sanitaire du secteur bioalimentaire
- 2.2 Développement de l'épidémiologie au Québec

Une vaste démarche de révision réglementaire dont l'enjeu majeur est la traçabilité.

Elle vise à adapter les règles de conduite propres à chaque secteur d'activité afin de mieux protéger la santé publique et de maintenir la confiance des consommateurs quant à la qualité et à l'innocuité des aliments de même qu'en matière de santé animale.

AXE 1 GESTION DU RISQUE DANS L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE BIOALIMENTAIRE : pour le renforcement de la sécurité alimentaire

1.1 Révision réglementaire

Procéder à la révision réglementaire des secteurs de la qualité des aliments et de la protection de la santé animale consécutivement aux récentes modifications législatives :

- Loi sur les produits alimentaires (Chapitre P-29)
- Loi sur la protection sanitaire des animaux (Chapitre P-42).

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTAT 2001-2002
Nouvelles réglementations adoptées dans les secteurs de la qualité des aliments et de la protection de la santé animale	Révisées au	
• Règlements sur les produits laitiers	31 mars 2002	
• Règlement sur la restauration et la vente au détail d'aliments	31 mars 2002	
• Règlement sur l'insémination artificielle des bovins	31 mars 2002	
• Règlement sur l'identification des animaux d'espèce bovine	31 décembre 2001	Adopté au 31 mars 2002
• Règlement sur les viandes	31 mars 2002	

À la suite de l'adoption de la *Loi sur les produits alimentaires* (Chapitre P-29) en juin 2000 et de la *Loi sur la protection sanitaire des animaux* (Chapitre P-42) en novembre 2000, le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) s'est engagé dans une vaste démarche de révision réglementaire qui doit s'échelonner sur un horizon de trois à quatre ans.

Pour l'année 2001-2002, un seul règlement a été adopté sur les cinq qui étaient prévus. Le *Règlement sur l'identification des animaux d'espèce bovine*, adopté en mars 2002 par le Conseil des ministres, est entré en vigueur le 28 mars 2002.

Le retard dans les objectifs s'explique par les différentes étapes inhérentes à la modification de règlement et par les nombreuses consultations avec les intervenants qui y sont associés. Ainsi, la complexité du développement et de la mise en œuvre du *Règlement sur l'identification des animaux d'espèce bovine* a entraîné des ajustements de certains échéanciers, notamment pour le règlement sur l'insémination artificielle des bovins. De plus, les règlements sur les produits laitiers ont nécessité diverses consultations internes et externes afin de valider les positions ministérielles au regard des fromages au lait cru, des normes de composition pour le lait de consommation (protéines), des problématiques relatives aux manipulateurs d'aliments, des brebis laitières et autres animaux laitiers, etc. Les autres projets de règlement ne sont pas adoptés, mais les dossiers se situent à différentes étapes du processus de révision réglementaire.

Un comité de pilotage pour la révision réglementaire a récemment été mis sur pied pour mieux coordonner et soutenir la démarche de révision réglementaire. Un plan d'action réglementaire a été approuvé par le comité de gestion et un mécanisme de suivi de l'évolution des différents projets a été mis en place.

Suivi des règlements

- 1. Règlements sur les produits laitiers : les éléments relatifs à la fabrication de fromage au lait cru ont été développés. Le Règlement modifiant le Règlement sur la composition, l'emballage et l'étiquetage des produits laitiers (c. P-29, r. 2) a été prépublié dans la Gazette officielle du Québec du 20 mars 2002 en vue de son adoption, et adopté le 5 juin 2002.**
- 2. Règlement sur la restauration et la vente au détail d'aliments : en cours.**
- 3. Règlement sur l'insémination artificielle des bovins : le dossier n'est pas encore actif.**
- 4. Règlement sur l'identification des animaux d'espèce bovine : adopté.**
- 5. Règlement sur les viandes : en cours.**

L'approche HACCP : responsabiliser les entreprises

L'approche HACCP est basée sur la définition des dangers et la maîtrise des risques qui y sont rattachés.

En voie de devenir la référence mondiale du commerce en établissant les exigences relatives à la salubrité des produits alimentaires.

Référence incontournable pour améliorer la sécurité alimentaire et maintenir la réputation du Québec comme fournisseur d'aliments de qualité supérieure sur les marchés internes et externes.

L'approche québécoise HACCP

Approche harmonisée :

- *Programmes ou normes reconnus par le gouvernement de la ferme à la table;*
- *Certification par un organisme neutre et indépendant.*

Le discours sur le budget présenté en novembre 2001 octroyait des sommes de 5 millions de dollars (2002-2003) pour l'implantation des systèmes d'assurance-qualité.

1.2 Maîtrise des risques par les entreprises

Développer et mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires, une stratégie québécoise de reconnaissance des systèmes d'assurance de la qualité basés sur le principe HACCP, de la ferme jusqu'à la table, de façon à ce que les entreprises qui le désirent puissent mettre en marché leur production selon un système reconnu par le gouvernement. Le calendrier prévu est le suivant :

- *décembre 2001 : secteur des fermes*
- *décembre 2002 : secteur de la restauration*
- *décembre 2003 : secteur du détail*

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2001-2002
Stratégie implantée selon le modèle du Québec	Décembre 2001	Un modèle développé pour l'ensemble des secteurs

L'indicateur qui faisait référence à cet objectif, « Modèles de normalisation et certification implantés pour la maîtrise des risques par les entreprises », a été ajusté car il n'y a qu'un modèle de normalisation, une « stratégie québécoise de reconnaissance des systèmes d'assurance de la qualité », pour laquelle des adaptations seront faites selon les secteurs.

Les éléments de la stratégie québécoise de reconnaissance des systèmes d'assurance de la qualité basés sur le HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Points*) ont reçu leur aval lors de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois de mars 1998. Par la suite, un consensus était adopté par les décideurs lors du Rendez-vous de mi-parcours d'octobre 2001 visant la mise en place de cette stratégie dans toute la chaîne bioalimentaire. À cet effet, des objectifs spécifiques aux secteurs de la production, de la transformation, du détail et de la restauration ont été convenus.

Les résultats attendus sont les suivants :

- pour le secteur de la production, entreprendre la certification et la reconnaissance gouvernementale des programmes de salubrité alimentaire à la ferme dans au moins trois productions;
- pour le secteur de la transformation, entreprendre la certification et la reconnaissance gouvernementale de systèmes HACCP dans les entreprises des secteurs de la transformation des viandes et de la boulangerie;
- pour le secteur du détail et de la restauration, élaborer un programme d'assurance de la qualité basé sur le HACCP, adapté aux particularités de ce secteur et au contexte québécois.

La stratégie québécoise de reconnaissance gouvernementale des programmes d'assurance de la qualité basés sur le HACCP se situe en lien avec la stratégie canadienne, dont les développements sont en cours dans le processus de définition de l'Entente sur le Cadre stratégique agricole (CSA).

1.3 Communication du risque

Préparer et mettre en œuvre, d'ici décembre 2002, un plan de communication visant à développer une meilleure connaissance du risque bioalimentaire auprès des manipulateurs d'aliments et des consommateurs.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTAT 2001-2002
Adoption d'un plan de communication	2001	Réalisée
Niveau de réalisation des activités prévues au plan de communication	100 %	Plus de 90 %

En matière de communication, les efforts sont axés sur la connaissance du risque alimentaire par les manipulateurs d'aliments et les consommateurs. Cet objectif part du principe directeur que les manipulateurs d'aliments sont responsables de l'innocuité des aliments qu'ils préparent. De plus, comme le consommateur est l'ultime inspecteur des aliments qu'il achète et prépare, il faut le rendre plus compétent en matière de sécurité alimentaire. Ainsi, différents outils d'information et de sensibilisation et des campagnes d'information sont développés à son intention.

1.4 Implantation d'un mécanisme de traçabilité

Développer, d'ici mars 2002, un plan d'action, en partenariat avec les intervenants du milieu, sur la mise en œuvre de la traçabilité.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Adoption d'un plan d'action sur la mise en œuvre de la traçabilité		Plan adopté en juin 2002
Niveau de réalisation du plan d'action	Avril 2002 : identification des animaux d'espèce bovine 2003 : identification des animaux d'espèce ovine 2004 : identification des animaux d'espèce porcine 2005 : traçabilité de la viande bovine (de la ferme à la table) Une production horticole à venir	Règlement sur l'identification des animaux d'espèce bovine en vigueur depuis le 28 mars 2002

Communication du risque au public

Campagne de prévention de la maladie du hamburger.

Plusieurs dépliants, dont le plus récent, Votre guide du consommateur, distribué à plus de 15 500 exemplaires en date du 31 mars 2002.

Communiqués de presse de mise en garde et rappel de produits (41 en 2001-2002).

Le Groupe Qualité

Assure le suivi des engagements pris lors du Rendez-vous de mi-parcours relativement au système d'assurance-qualité :

- *calendrier d'implantation des programmes d'assurance de la qualité basés sur le HACCP pour chaque denrée et chaque secteur concerné;*
- *approbation des plans établissant les stratégies préconisées par les filières;*
- *définition des indicateurs pour faire le suivi des résultats pour chaque filière.*

Pourquoi et comment

Des systèmes de traçabilité pour :

- **agir rapidement en cas de problème de santé animale ou de salubrité des aliments;**
- **répondre aux préoccupations des consommateurs au regard des origines et de la qualité des aliments;**
- **protéger l'accès aux marchés d'ici et d'ailleurs.**

Ces mécanismes de traçabilité sont de deux ordres :

- **de la naissance de l'animal jusqu'à son abattage pour permettre de connaître le lieu d'origine et les déplacements des animaux vivants sur le territoire québécois;**
- **de sa sortie de l'abattoir jusqu'à l'assiette du consommateur pour assurer la continuité du processus de traçabilité au niveau des aliments.**

Des actions déterminantes en appui à la traçabilité

Mise en place d'Agri-Traçabilité Québec inc. (ATQ) : 6 millions de dollars pour quatre ans.

Création du Groupe Qualité pour assurer le suivi de l'enjeu qualité.

Identification massive des bovins : amorcée.

L'implantation de systèmes de traçabilité fait maintenant partie des incontournables. C'est dans ce contexte que la *Loi sur la protection sanitaire des animaux* et la *Loi sur les produits alimentaires* ont été amendées en 2000 de façon à encadrer la mise en place des mécanismes de traçabilité. Sur la scène internationale, on ne questionne plus le besoin d'assurer la traçabilité de la ferme à la table. Lors du Rendez-vous de mi-parcours du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, en octobre 2001, le premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, annonçait que nous étions parvenus à un consensus pour l'implantation de la traçabilité au Québec. Les participants ont notamment convenu de développer et d'implanter des systèmes de traçabilité crédibles servant de leviers à la sécurité alimentaire. Ces systèmes doivent être développés par filière, en commençant par la filière bovine et selon le risque à la santé.

La mise en place de tels systèmes implique un partenariat gouvernement-industrie afin d'en maximiser les retombées et d'en assurer l'efficacité. Afin d'appuyer ce projet, un crédit spécial de 21,5 millions de dollars répartis sur quatre ans, a été accordé pour l'implantation de systèmes de traçabilité. Une part des sommes doit notamment servir à couvrir les coûts de fourniture et de l'équipement permettant d'identifier et de retracer les animaux ainsi que la majeure partie des coûts de développement et de gestion du fichier de traçabilité.

Afin d'appuyer la mise en œuvre de la traçabilité dans un premier secteur de production, soit le secteur bovin, les actions suivantes ont été réalisées :

- création d'un organisme sans but lucratif appelé « Agri-Traçabilité Québec inc. (ATQ) ». Le conseil d'administration est composé de représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA), du ministère et de La Financière agricole du Québec;
- création et lancement en décembre 2001 du Groupe Qualité, relevant du ministre, pour assurer le suivi du thème « Qualité des aliments » des volets HACCP et traçabilité discutés lors du Rendez-vous de mi-parcours d'octobre 2001 ainsi qu'une nouvelle problématique soulevée, soit l'antibiorésistance. Un sous-groupe de travail sur la traçabilité est en place. Son mandat est d'élaborer un plan de travail, lequel a été adopté par le Groupe Qualité en juin 2002;
- choix des identifiants pour les bovins, soit deux boucles par bovin, l'une munie d'un code à barres et la seconde, d'une puce électronique;
- création du fichier de traçabilité géré par Agri-Traçabilité Québec inc.;
- opération pour l'identification de tous les bovins vivants et l'activation des boucles auprès du gestionnaire du fichier de traçabilité.

AXE 2 ADAPTATION AUX RÈGLES SANITAIRES INTERNATIONALES : une vigilance de tous les instants dans un contexte de mondialisation du commerce

2.1 Veille sur l'état sanitaire du secteur bioalimentaire

Mettre en place, pour mars 2002, un centre de référence sur les règles sanitaires internationales.

Actualiser, développer et réaliser des programmes de surveillance visant la recherche d'agents potentiels de contamination chimique ou microbiologique et développer les stratégies d'intervention appropriées.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTAT 2001-2002
Mise sur pied d'un centre de référence sur les règles sanitaires internationales	Mars 2003 (ajusté)	En développement
Nombre de programmes de surveillance d'agents potentiels de contamination chimique ou microbiologique réalisés	4	4

Centre de référence sur les règles sanitaires internationales

Ce centre de référence doit regrouper l'ensemble de l'information scientifique, réglementaire et normative en matière d'innocuité alimentaire et de santé animale. Ce projet implique la mise sur pied d'un réseau de personnes-ressources travaillant dans le domaine à l'échelle nationale et internationale, ainsi que l'établissement de liens avec les différents réseaux électroniques d'information.

Le centre de référence dont il est question n'est pas un regroupement physique d'experts ou de références au sens strict du terme, mais bien une structure qui facilite la concertation et l'accès rapide à l'information scientifique, réglementaire et normative en matière d'innocuité alimentaire et de santé animale.

Développement et réalisation de programmes de surveillance visant la recherche d'agents potentiels de contamination chimique ou microbiologique

Il s'agit de cibler certains aliments qui feront l'objet, dans l'année, de contrôles spécifiques sur le plan microbiologique et chimique. Les prélèvements d'échantillons sont effectués lors de visites d'inspection et transmis au laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires pour y être analysés.

Centre de référence sur les règles sanitaires internationales

Objectifs :

Appuyer le travail des intervenants du CQIASA.

Regrouper l'ensemble de l'information scientifique nécessaire à la réalisation des mandats.

Faciliter la recherche et soutenir la prise de décision lors de situations d'urgence, de toxi-infections ou de zoonoses.

Programmes de surveillance : aliments ciblés

- 1. Jus de fruits frais et non pasteurisés.*
- 2. Produits de boulangerie.*
- 3. Moulées et prémélanges déclarés non médicamenteux en carbadox et en sulfaméthazine.*
- 4. Fruits et légumes.*

Épidémiosurveillance **Quoi et comment**

Une surveillance étroite des maladies animales du cheptel québécois pour un portrait sanitaire fidèle.

Développement d'une structure de l'épidémiosurveillance : à l'affût des maladies animales, l'épidémiosurveillance repose sur une équipe de médecins vétérinaires répartis dans les directions régionales, les laboratoires de pathologie animale et la Direction de l'épidémiosurveillance et de la santé animale.

Un renforcement de la surveillance

Réseaux sentinelles pour la surveillance en santé animale.

Réalisation d'enquêtes de prévalence en partenariat avec les fédérations de producteurs de bovins.

Plan d'échantillonnage pour la surveillance des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST).

Comité multipartite pour la surveillance des maladies animales exotiques.

Enquêtes épidémiologiques dans les cas de zoonoses.

La programmation analytique a été élaborée. Elle prévoyait quatre programmes spécifiques qui ont tous été réalisés. Les résultats analytiques permettent de mettre en place les interventions appropriées (rappels de produits, listes complètes d'ingrédients) afin de corriger les problèmes soulevés :

- évaluation de la qualité microbiologique des jus de fruits frais pressés et non pasteurisés;
- recherche d'allergènes dans divers produits de boulangerie;
- contrôle de la présence de résidus médicamenteux, de contaminants organiques et des salmonelles dans les moulées et les prémélanges déclarés non médicamenteux en carbadox et en sulfaméthazine;
- qualité bactériologique et recherche de la présence de résidus de pesticides dans les fruits et légumes locaux et importés prélevés à la distribution et vendus au détail.

2.2 Développement de l'épidémiosurveillance au Québec

Être en mesure d'obtenir le portrait sanitaire du cheptel québécois par secteur de production et selon le calendrier prévu.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2001-2002
Nombre de secteurs de production ayant leur portrait sanitaire pour des conditions ciblées.	6	7

Plusieurs maladies animales requièrent une surveillance étroite compte tenu de leurs conséquences sur la santé humaine et de leurs impacts économiques parfois considérables sur les productions animales. Certaines maladies sont à déclaration obligatoire et associées à des mesures spécifiques de contrôle (ex. : rage, brucellose). D'autres maladies sont placées sous surveillance après entente avec les services de santé publique ou les associations de producteurs (ex. : salmonellose, virus du Nil occidental). Certaines maladies d'origine inconnue (syndrome) peuvent également être placées sous surveillance. Ces interventions visent notamment la prévention et le contrôle des zoonoses (maladies transmissibles des animaux aux humains).

Portrait sanitaire

La connaissance de l'état sanitaire du cheptel québécois repose sur les activités d'épidémiosurveillance, qui sont principalement basées sur les résultats analytiques des sept laboratoires de pathologie animale. Ces laboratoires effectuent des interventions de soutien au diagnostic vétérinaire qui nous permettent de connaître diverses problématiques en santé animale lorsqu'elles surviennent et que le producteur sollicite l'intervention d'un médecin vétérinaire à la ferme. Ces données d'épidémiosurveillance dite « passive » fournissent un portrait parcellaire de l'état sanitaire des cheptels qu'il faut compléter par des enquêtes de prévalence de diverses maladies

dans les troupeaux. Les sept productions pour lesquelles le CQIASA détenait un portrait étaient : bovins (laitiers et boucherie), porcins, aviaires, ovins-caprins, équins, poissons et abeilles. Les investigations pour la recherche de maladies spécifiques dans des groupes ciblés constituent ce que nous désignons sous le terme « épidémiosurveillance active », de nature à permettre de statuer sur l'état sanitaire des cheptels en s'appuyant sur une preuve scientifique, reconnue et fiable. Au 31 mars 2002, le ministère avait réalisé, en tout ou en partie, de telles études dans les quatre productions suivantes : porcs (en cours), moutons (terminée), bovins de boucherie et bovins laitiers (en cours).

Réseaux d'alerte et d'information zoonitaire

De plus, le CQIASA travaille en collaboration avec des médecins vétérinaires à mettre en place un réseau sentinelle pour chacune des productions suivantes : bovins laitiers, bovins de boucherie, porcins, aviaires, ovins-caprins, équins et poissons.

Ces réseaux de détection permettront au CQIASA d'être informé rapidement de toute situation anormale touchant la santé animale, ou de toute maladie animale exotique ou nouvelle. Entre autres, il pourra être informé d'un taux de morbidité ou de mortalité élevé ou anormal, d'un portrait clinique inhabituel ou d'une recrudescence de maladies endémiques, et ainsi agir rapidement et avec efficacité.

L'objectif visant à obtenir un réseau d'alerte fiable sera atteint au cours de l'année 2002-2003.

Les événements du 11 septembre 2001 ont eu un impact sur notre objectif, nous obligeant à revoir notre champ d'action. C'est ainsi que des crédits d'un demi-million de dollars ont été ajoutés à l'enveloppe budgétaire du ministère pour l'année financière 2001-2002. Cette somme vise à consolider son Réseau d'alerte et d'information zoonitaire (RAIZO) par la mise à niveau de l'équipement existant et par l'ajout d'équipement plus sophistiqué, notamment un laboratoire répondant aux exigences opérationnelles. La consolidation du RAIZO permettra d'améliorer la vigie et la rapidité d'intervention et de contrôle ainsi que la capacité d'identification des substances incriminées. Pour les années suivantes, le budget annuel du ministère sera augmenté de 1,3 million de dollars.

Des réseaux en développement

Réseaux bovins, ovins-caprins et équins avec les cliniciens de la Faculté de médecine vétérinaire (FMV), qui sont des pivots tout désignés pour leur secteur de production.

Réseaux aviaires et porcins avec les vétérinaires participant au Réseau d'alerte et d'information zoonitaire (Vet-RAIZO) désignés pour la production. Les praticiens du secteur interviennent également.

Réseau poissons avec un spécialiste en ichtyopathologie travaillant à la Faculté de médecine vétérinaire et pour lequel le ministère fournit un soutien financier. La formule pour la collecte et le traitement des données reste toutefois à définir.

La Commission de protection du territoire agricole du Québec

La Commission a pour mission de garantir aux générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles. À ce titre, elle assure la protection du territoire agricole et contribue à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu.

La Commission est un organisme décisionnel et autonome qui a pour responsabilité d'appliquer la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (LATANR). Elle exerce sa compétence en tenant compte de l'intérêt général de protéger le territoire et les activités agricoles, en prenant en considération le contexte des particularités régionales.

Nos résultats

Orientation 3

Favoriser le développement harmonieux et la promotion des activités et des entreprises agricoles sur le territoire

LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES, RÉSOLUMENT ENGAGÉES VERS UNE AGRICULTURE DURABLE

Pour créer un contexte favorable au développement harmonieux des activités et des entreprises agricoles sur le territoire dans le respect de l'environnement, deux axes d'intervention sont retenus :

Axe 1 : Protection du territoire et des activités agricoles

Axe 2 : Soutien à la gestion durable des ressources (agroenvironnement)

AXE 1 PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES : pour les générations futures

Assurer la pérennité de la zone agricole, base territoriale pour la pratique de l'agriculture et le développement des activités et des entreprises agricoles :

- *en appliquant la loi judicieusement, avec efficacité et transparence, dans l'esprit du nouveau régime; et*
- *en suscitant l'implication des instances municipales et agricoles dans l'atteinte de cet objectif.*

Objectif sous la responsabilité de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Nous invitons les lecteurs désireux d'en connaître davantage à consulter le rapport annuel de la CPTAQ.

Responsabilités et fonctions

La Commission est responsable des limites de la zone agricole et contribue au maintien d'un contexte favorable à la pratique et au développement de l'agriculture dans l'ensemble des zones agricoles établies par décrets du gouvernement, un territoire de 64 617 km², réparti dans 970 municipalités, 88 municipalités régionales de comtés (MRC) et deux communautés métropolitaines.

À l'intérieur de ce territoire, elle décide des demandes d'autorisation qui lui sont soumises en vertu des deux lois sous sa responsabilité et elle surveille l'application de celles-ci.

Résultats

Mise en œuvre des modifications apportées à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) - Les changements introduits par le projet de loi 184 ont suscité des interventions visant notamment à informer les officiers municipaux et les représentants des MRC et à assurer un bon démarrage à l'égard des nouvelles responsabilités. Un document d'information a été largement diffusé en décembre 2001; une tournée d'information dans toutes les régions du Québec est en cours : 35 MRC et 345 municipalités ont déjà été rencontrées.

Pérennité de la zone agricole - Grâce à ses interventions, à sa cohérence décisionnelle et aux efforts investis, avec le concours du milieu, pour préserver une base territoriale propice à la pratique et au développement des activités et des entreprises agricoles, le nombre de dossiers de demandes individuelles a baissé de plus du tiers depuis 1996-1997, pour se stabiliser autour de 2 600 annuellement. La pression sur la zone agricole demeure toutefois importante et les dossiers impliquant des enjeux majeurs sont nettement plus nombreux et plus complexes.

INDICATEUR	RÉSULTATS					
	2001-2002	2000-2001	1999-2000	1998-1999	1997-1998	1996-1997
Nombre de dossiers de demandes d'autorisation ouverts	2 612	2 671	2 569	2 691	2 851	3 999

Délais de traitement des demandes d'autorisation - Dans sa déclaration de services aux citoyens, la Commission s'engage à compléter le processus d'une demande dans un délai de trois mois. Les délais moyens sont de dix semaines pour les dossiers sans rencontre publique, qui représentent 66 % du volume. Ils sont de seize semaines pour les dossiers avec rencontre publique. Les temps moyens observés incluent un délai légal de quatre semaines, permettant au demandeur et aux personnes intéressées de présenter leurs observations, et les autres délais légaux s'appliquant, le cas échéant. Un seuil est pratiquement atteint considérant les ressources humaines disponibles et les objectifs élevés fixés en termes d'équité et de transparence de son processus décisionnel. L'utilisation élargie de la géomatique devrait contribuer à une certaine amélioration dans le futur.

INDICATEURS	RÉSULTATS		
	2001-2002	2000-2001	1999-2000
Délai de traitement des demandes (dossiers sans rencontre) :	Nombre de semaines		
• Pour acheminer un compte rendu, partant d'un dossier ouvert	4	3	3
• Pour rendre une décision	10	8,6	9
Délai de traitement des demandes (dossiers avec rencontre) :			
• Pour acheminer un compte rendu, partant d'un dossier ouvert	4	3	3
• Pour rendre une décision	16	13	14

Application de la loi

La Commission a rendu 2 976 décisions en vertu de la LPTAA dont elle rend compte dans son rapport annuel de gestion sur une base thématique (selon la nature de la demande) et territoriale (régions-ressources et communautés métropolitaines de Montréal et de Québec). Quelque 1 672 décisions concernent l'implantation ou l'agrandissement d'un usage non agricole, toutes finalités confondues, et 886 portent sur des aliénations d'entités foncières essentiellement en lien avec des morcellements de fermes. Depuis deux ans, 99,0 % des décisions rendues par la Commission sont finales, soit parce qu'elles sont non contestées soit parce qu'elles sont maintenues par le Tribunal administratif du Québec et les cours de justice.

AXE 2 *SOUTIEN À LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES (AGROENVIRONNEMENT) : des entreprises agricoles respectueuses de leur environnement*

Pour soutenir la gestion durable des ressources, l'action du ministère et des organismes s'articule autour des domaines d'intervention suivants :

- 2.1 Mise en œuvre d'un plan d'action
- 2.2 Information et sensibilisation
- 2.3 Conseils et aides financières à l'implantation de pratiques respectueuses de l'environnement
- 2.4 Valorisation des efforts des agriculteurs
- 2.5 Intégration du principe d'écoconditionnalité dans les programmes d'aide

2.1 *Mise en œuvre d'un plan d'action concerté en agroenvironnement*

Que, d'ici 2001, les membres du Groupe de travail « Un environnement à valoriser » aient convenu de la nécessité de bonifier leur plan d'action, approuvé en mars 1999 lors du Rendez-vous des décideurs, et d'accélérer le virage agroenvironnemental des entreprises agricoles.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2001-2002
Dépôt d'un plan d'action bonifié et agréé par les membres du Groupe de travail « Un environnement à valoriser »	Une stratégie d'accélération du virage agroenvironnemental	Consensus des décideurs sur la création d'un comité spécial responsable de développer une stratégie détaillant les objectifs, moyens et ressources à mettre en place de 2003 à 2010 pour accélérer le virage environnemental des fermes québécoises

Lors du Rendez-vous de mi-parcours des 17 et 18 octobre 2001, les décideurs ont convenu de s'engager à long terme dans le virage agroenvironnemental. À cet effet, ils ont mandaté un comité spécial pour proposer une stratégie détaillant les objectifs, les moyens et les ressources à mettre en place de 2003 à 2010. Les recommandations déposées aux ministres de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de l'Environnement permettront aussi de bonifier le plan d'action des partenaires du groupe de travail « Un environnement à valoriser ». En attendant, les partenaires ont décidé d'intensifier leur action en 2001-2002 en :

- ajoutant à leur plan concerté une 40e action sur l'implantation du concept d'écoconditionnalité dans les programmes d'aide financière à l'agriculture;
- soutenant la mise en œuvre des plans d'action en agroenvironnement des partenaires, tels que le cadre d'intervention de l'Union des producteurs agricoles et les stratégies d'intervention des directions régionales du ministère;

Le plan d'action du groupe de travail « Un environnement à valoriser »

Fruit d'un large consensus des intervenants du monde agricole, ce plan d'action vise à sensibiliser les agriculteurs et les agricultrices à leur environnement.

Le ministère assure la coordination et la réalisation de 21 des 40 actions qui le composent et collabore à la réalisation de 10 autres sous le leadership de ses partenaires.

- investissant davantage dans la promotion des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et en appuyant l'atteinte d'objectifs précis au regard des odeurs et de la pollution diffuse;
- intensifiant la promotion encourageant l'usage d'outils de gestion agroenvironnementale comme le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF);
- développant le traitement des fumiers;
- améliorant le suivi des impacts du plan d'action « Un environnement à valoriser »;
- accentuant les travaux de mise en place d'un système de certification environnementale des fermes;
- modernisant la réglementation sur la réduction de la pollution d'origine agricole.

2.2 Information et sensibilisation

Qu'annuellement, chaque direction régionale révisé sa stratégie face aux problématiques prioritaires en précisant :

- des résultats à atteindre en matière d'information et de sensibilisation auprès de clientèles ciblées;
- des interventions pour corriger ces problématiques, en accordant une attention particulière aux objectifs de résultats contenus dans le plan « Un environnement à valoriser ».

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2001-2002	2000-2001
Nombre de régions ayant révisé leur stratégie régionale de sensibilisation et d'intervention au regard des problématiques ciblées	14	14 directions régionales	14/14 directions régionales (100 %)

Les stratégies régionales de sensibilisation et d'intervention en matière d'agroenvironnement auxquelles fait référence cet objectif s'inscrivent dans le plan stratégique dont s'est doté la Direction générale des affaires régionales pour la période 2001-2004. Ce plan stratégique comporte quatre priorités, dont la première vise spécifiquement l'agroenvironnement.

En mars 2001, toutes les directions régionales avaient déjà élaboré une stratégie de sensibilisation et d'intervention en agroenvironnement. Ces stratégies visent l'amélioration des pratiques de gestion des entreprises agricoles dans les domaines suivants : entreposage des fumiers, gestion des fumiers et autres fertilisants, conservation des sols, qualité de l'eau, usage des pesticides et qualité de l'air.

Au cours de la dernière année, toutes les directions régionales ont révisé leur stratégie de sensibilisation et d'intervention. En 2001-2002, cinq directions régionales ont ajusté les problématiques prioritaires qui sont à la base de leurs stratégies d'action. Des modifications mineures ont permis de préciser, cibler et mieux adapter leurs actions aux priorités.

Partager les objectifs de leurs stratégies d'action avec les partenaires régionaux

Sept directions régionales ont, au 31 mars 2002, mené des actions concertées avec l'UPA ou produit un plan d'action concerté avec l'UPA et parfois avec d'autres partenaires régionaux.

Services-conseils destinés aux entreprises agricoles :

Dans les équipes régionales du ministère, 120 personnes-années sont dédiées à l'agroenvironnement, soit le tiers des effectifs professionnels et techniques régionaux.

Un soutien administratif, technique et financier en agroenvironnement.

Programme d'aide Prime-Vert et ses différents volets.

Programme-cadre « Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région ».

Stratégie phytosanitaire.

Projets de gestion de l'eau dans des bassins versants.

Polyvalence et dynamisme des équipes régionales

Plus de 400 activités ont été réalisées par les équipes régionales afin de rejoindre les entreprises agricoles, les sensibiliser aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et accélérer le transfert technologique.

2.3 Conseils et aides financières à l'implantation de pratiques respectueuses de l'environnement

Les résultats présentés dans cette section sont tributaires des équipes du ministère spécialisées en agroenvironnement. Ils font aussi état des travaux réalisés par des partenaires en lien direct avec le ministère, soit les clubs-conseils en agroenvironnement et les organismes de gestion des fumiers (OGF).

Les services-conseils en agroenvironnement offerts par les équipes régionales du ministère

Afin de soutenir les entreprises dans leur virage agroenvironnemental, l'offre de services-conseils en agroenvironnement dispensée par le personnel des équipes régionales est constamment révisée. Elle est aussi accompagnée d'aides financières provenant de différents programmes.

En matière d'activités de sensibilisation, d'information et de communication :

- 53 journées agricoles et 64 démonstrations à la ferme ont accueilli environ 9 000 entreprises agricoles;
- 132 conférences, 20 colloques et 10 stands d'information ont permis de rejoindre environ 12 000 entreprises agricoles;
- 79 communications écrites dans des revues agricoles spécialisées, des journaux agricoles régionaux, des bulletins, des documents produits par nos partenaires ou des sites Web ont également permis d'entrer en contact avec un très grand nombre d'entreprises, de même que 60 activités diverses comme des visites industrielles, de la formation aux productrices et producteurs, et des rencontres publiques avec les partenaires régionaux.

Les équipes régionales ont également réalisé plusieurs activités qui ont permis de faire connaître les efforts du monde agricole à la population et aux divers intervenants du milieu, tout en diffusant les priorités agroenvironnementales du ministère. Ces interventions visaient entre autres à améliorer la perception des populations rurales et à démontrer la possibilité d'une cohabitation harmonieuse. Elles ont pris la forme d'articles dans les journaux régionaux et nationaux, de collaborations à des reportages télévisés ou à des dépliants promotionnels, d'affichage de projets remarquables ou encore d'exposition itinérante de photos illustrant de belles réalisations agroenvironnementales.

Les services-conseils offerts par des partenaires subventionnés, les clubs-conseils en agroenvironnement

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2000-2001	1999-2000
Nombre de membres de clubs-conseils en agroenvironnement	4 500	4 949	4 018	3 170

Les clubs-conseils en agroenvironnement sont des regroupements d'entreprises agricoles qui bénéficient du financement du programme d'aide Prime-Vert afin de se donner un service d'expert en matière d'agroenvironnement. Le dépassement de la cible, fixée à 4 500 exploitants membres des clubs-conseils, illustre bien cette année l'intérêt des producteurs et productrices pour ce type d'encadrement technique.

En raison des fusions de clubs observées en 2001-2002, l'indicateur nombre de clubs-conseils en agroenvironnement s'est révélé inapproprié pour mesurer les impacts souhaités. La tendance à la diminution illustre toutefois les efforts de rationalisation entrepris par les membres des clubs-conseils au cours de la dernière année et la saine maturité du cycle de vie du concept de clubs-conseils en agroenvironnement.

Les services-conseils offerts par des partenaires subventionnés, les organismes de gestion des fumiers

INDICATEURS	RÉSULTATS		
	2001-2002	2000-2001*	1999-2000
Évolution de la clientèle ayant reçu des services dans l'année en cours			
• COGENOR	148	95	97
• AGEO	303	200	150
• FERTIOR	573	498	324
TOTAL	1 024	793	571

* Données révisées.

Les trois organismes de gestion des fumiers (OGF) offrent des services permettant aux entreprises agricoles dans les régions à forte concentration d'élevage, de favoriser la valorisation agronomique, économique et environnementale des fumiers, et ce, à l'intérieur des trois bassins versants en surplus, soit Yamaska (AGEO), Chaudière-Appalaches (FERTIOR) et L'Assomption (COGENOR).

En 2001-2002, 1 024 entreprises agricoles ont reçu des services de la part d'un des trois OGF. Le ministère apporte un soutien administratif et technique. Le deuxième indicateur suivi, à savoir l'évolution du nombre d'organismes de gestion des fumiers, a été retiré en 2001-2002.

**Journées agricoles
« Nos ressources,
reflet de notre avenir »**

Le personnel de la direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière a élaboré avec ses partenaires un programme des plus diversifiés de journées agricoles. La protection des ressources eau-air-sol y occupait une place de choix.

Les clubs-conseils en agroenvironnement, un intérêt toujours croissant des entreprises agricoles pour cette forme d'encadrement

Un partenariat financier entre le ministère, les entreprises agricoles et le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) pour l'engagement d'un spécialiste.

Soutien technique, administratif et financier du ministère, par l'intermédiaire de Prime-Vert, aux 76 clubs.

Le programme Prime-Vert

Un soutien technique, administratif et financier du ministère aux exploitations agricoles qui ont à se rendre conformes aux exigences environnementales, notamment quant à l'entreposage étanche des fumiers.

Un investissement du gouvernement de quelque 275 millions de dollars depuis 1988 pour l'entreposage des fumiers.

Un centre régional de traitement des fumiers : Compospro inc.

Le centre a été construit dans la région de Québec-Capitale-nationale, plus précisément dans Charlevoix. Ce projet de 2,3 millions de dollars, dont près de 1 million provient du ministère, a permis de maintenir 140 emplois. Compospro est la propriété de 11 entreprises agricoles de Charlevoix.

Sensibilisé à l'importance de soutenir une agriculture respectueuse de l'environnement, le personnel de la direction régionale a amorcé ce projet de concertation et favorisé un maillage entre les producteurs agricoles et les utilisateurs d'engrais.

Implantation des pratiques respectueuses de l'environnement dans la gestion des fumiers

Que 100 % des entreprises concernées aient été soutenues techniquement ou financièrement, à l'échéance prévue, pour les inciter à adopter les pratiques agricoles suivantes :

- D'ici 2003, l'entreposage étanche et suffisant des fumiers dans les entreprises ciblées selon le calendrier du programme Prime-Vert.

INDICATEURS	CIBLE 2003	RÉSULTATS		
		2001-2002	2000-2001	1999-2000
Proportion des entreprises dont l'entreposage des fumiers est conforme à la réglementation	14 670 entreprises ciblées par la réglementation (100 %)	71 % 10 410 entreprises	64 %	57 %
Nombre d'unités animales correspondantes*		1 366 000 84 %	1 274 000 78 %	1 166 000 73 %

*Données estimées

Quelque 1 110 projets de structures d'entreposage des fumiers ont été réalisés cette année. Ces nouvelles structures permettent l'entreposage d'environ 92 000 unités animales supplémentaires, ce qui porte le total entreposé conformément à la réglementation à environ 1 366 000 unités animales, soit environ 84 % du cheptel québécois. Le budget gouvernemental de 42,05 millions de dollars consacré à cet objectif a été bonifié de 19,8 millions en 2001-2002 et a ainsi permis d'accélérer la conformité réglementaire exigée des 14 670 entreprises agricoles ciblées. Par ailleurs, les partenaires ont convenu, lors du Rendez-vous de mi-parcours d'octobre 2001, de se donner, pour la période 2003-2010, une stratégie d'accélération du virage environnemental en milieu agricole.

Les exploitations agricoles de 100 unités animales avaient jusqu'au 31 mars 2000 pour bénéficier du volet « Construction des structures d'entreposage » du programme d'aide Prime-Vert, et celles de 76 à 99 unités animales jusqu'au 31 décembre 2001. Les entreprises du secteur des bovins de boucherie ont obtenu une prolongation de la période de mise en conformité de leur entreprise jusqu'au 31 décembre 2002.

Le Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers de bovins de boucherie s'est avéré expérimental encore cette année dans la promotion de solutions alternatives à l'entreposage. Le personnel des équipes régionales a apporté un appui technique et financier aux 28 entreprises du Réseau de fermes bovines pour un suivi agroenvironnemental des enclos d'hivernage aménagés selon ce guide.

Implantation de pratiques respectueuses de l'environnement : utilisation d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)

Que 100 % des entreprises concernées aient été soutenues techniquement ou financièrement, à l'échéance prévue, pour les inciter à adopter les pratiques agricoles suivantes :

- D'ici 2003, la réalisation d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) par l'ensemble des entreprises visées par la réglementation et selon le calendrier prévu.

INDICATEURS	RÉSULTATS		
	2001-2002	2000-2001*	1999-2000*
Nombre de PAEF et de suivis de PAEF réalisés par cinq catégories d'intervenants			
• Clubs-conseils en agroenvironnement	N. D.	1 521	473
• Organismes de gestion des fumiers	691	582	414
• Coopérative fédérée de Québec	700	450	250
• AQINAC	1 250	450	300
• Consultants privés	825	350	250
TOTAL		3 353	1 687

* Données révisées.

En octobre 2001, 14 600 entreprises devaient avoir réalisé leur PAEF selon le calendrier réglementaire. Quoique le rythme de réalisation se soit accru depuis 1999, des difficultés d'application demeurent et expliquent l'atteinte partielle de l'objectif. La nouvelle réglementation en vigueur depuis juin 2002, apportera une simplification administrative et une approche de gestion des fumiers par entreprise.

Le deuxième indicateur qui rend compte des superficies couvertes par les PAEF a été abandonné en raison de l'absence d'outils appropriés pour le mesurer.

Un soutien et des outils adaptés aux problématiques agroenvironnementales

En Abitibi-Témiscamingue, les experts régionaux ont travaillé avec les entreprises de bovins de boucherie afin de les aider à se conformer à la réglementation environnementale.

Les entreprises sont ainsi en mesure de prendre des décisions éclairées en s'appuyant sur les scénarios et les outils d'information développés par le ministère en collaboration avec ses partenaires.

Le Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)

Le PAEF est avant tout un outil facilitant une meilleure gestion entre les besoins des plantes, les apports en éléments fertilisants et la richesse des sols.

Le PAEF est aussi prescrit par réglementation.



« Pesticides agricoles, moins et mieux »

Le plan d'action du ministère s'inscrit dans la continuité des efforts faits depuis 1998 dans le cadre de la Stratégie phytosanitaire et du Plan Saint Laurent-Vision 2000.

L'accentuation du transfert technologique par la diffusion des connaissances et la mise en place de mesures d'accompagnement sont privilégiées pour faciliter l'adoption de moyens ou de techniques simples et accessibles à l'ensemble des entreprises agricoles.

Collaboration des équipes régionales aux activités de dépistage et rédaction d'avertissements phytosanitaires.

Implantation de pratiques respectueuses de l'environnement: l'utilisation rationnelle des pesticides et la lutte intégrée

Que 100 % des entreprises concernées aient été soutenues techniquement ou financièrement, à l'échéance prévue, pour être incitées à adopter les pratiques agricoles suivantes :

- D'ici 2003, pour les cultures céréales-maïs-soya, pommes et pommes de terre, que la lutte intégrée soit utilisée dans 70 % des superficies pour le contrôle des ennemis des cultures et qu'y soit réduite de 50 % l'utilisation des pesticides.

INDICATEURS	CIBLE 2003	RÉSULTATS			
		2001-2002	2000-2001	1999-2000	1998-1999
Proportion des superficies, dans les cultures céréales-maïs-soya, pommes et pommes de terre où est utilisée la lutte intégrée parmi les membres des clubs-conseils en agroenvironnement	70 %	À venir Automne 2002	24 %	18 %	9 %
Évolution de la quantité d'herbicides utilisés (basé sur un indice de pression en kg ingrédient actif/ha) dans les cultures céréales-maïs-soya-pommes de terre	Réduction de 50 % par rapport à 1997	N. D.	N. D.	N. D.	Réduction de 10,3 % au 31 mars (préliminaire)

Les ajustements apportés aux indicateurs sur les pesticides (herbicides pour des cultures ciblées) et la lutte intégrée (pour les membres des clubs-conseils) visaient à faciliter leur suivi et à documenter les indicateurs à partir des sources de référence les plus fiables.

La publication des données de références accusant d'importants retards, principalement en ce qui concerne les quantités d'herbicides utilisées, l'analyse des résultats n'est pas disponible pour 2001-2002. Il est néanmoins reconnu par les partenaires que les cibles fixées à l'origine ne pourront être atteintes pour 2003. Il a toutefois été convenu que cette situation ne justifie pas l'abandon des objectifs pour autant, car ceux-ci sont reconnus comme étant mobilisateurs de changements et ont largement été publicisés. Sans abandonner l'idée de réduire l'emploi des pesticides, la priorité doit être accordée davantage à la promotion de la lutte intégrée pour réduire les risques liés à leur utilisation.

Dans le cadre de la Stratégie phytosanitaire, les entreprises agricoles bénéficient d'un soutien professionnel et technique des équipes régionales totalisant 21,5 personnes-années ainsi que d'un soutien financier de près de 225 000 \$ pour la réalisation de 88 projets visant la réduction de l'usage des pesticides.

Implantation de pratiques de conservation des sols et protection des cours d'eau

Que 100 % des entreprises concernées aient été soutenues techniquement ou financièrement, à l'échéance prévue, pour les inciter à adopter les pratiques agricoles suivantes :

- D'ici 2003, l'utilisation de pratiques de conservation des sols et de protection des cours d'eau sur 25 % des superficies en cultures annuelles;
- D'ici 2005, 100 % des entreprises agricoles protégeront les bandes riveraines et contrôleront l'accès des animaux aux cours d'eau.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2000-2001	1999-2000
Proportion des superficies, dans les cultures annuelles gérées selon des pratiques de conservation des sols	25 % des superficies en 2003*	À venir en 2003	N. D.	N. D.
Progression de ses pratiques pour les membres des clubs-conseils en agroenvironnement	25 % des superficies en 2003*	Données à venir	34 %	26 %
Proportion des entreprises protégeant les bandes riveraines et contrôlant l'accès des animaux aux cours d'eau	100 % des entreprises d'ici 2005	À venir en 2003	N. D.	N. D.

* Cible ajustée

L'analyse des enquêtes en cours et en développement permettra de documenter les indicateurs précités à partir de 2003. Toutefois, les améliorations observées dans les pratiques des exploitants membres des clubs-conseils en agroenvironnement sont très encourageantes. Enfin, un indicateur a été abandonné, à savoir le nombre d'entreprises concernées par les pratiques de conservation, car il ne traduit pas adéquatement la progression des pratiques.

Le plan d'action du ministère dans ce domaine comprend également des activités de soutien régional à la concertation, à l'information et à la sensibilisation, du transfert technologique et du soutien financier régional à des projets collectifs.

De nombreuses interventions ont été menées par les équipes régionales en matière de protection des cours d'eau, notamment pour des projets de gestion de l'eau dans des bassins versants de neuf régions agricoles du Québec, regroupant plus de 2 500 entreprises agricoles, dont 15 % sont déjà engagées dans un processus de restauration de la qualité de l'eau (principalement dans les bassins de taille petite et moyenne). Les principales réalisations de ces groupes ont jusqu'à maintenant permis de protéger les bandes riveraines et de contrôler l'accès des animaux aux cours d'eau. Il est intéressant de noter que la moitié de ces projets ont démarré en 2001-2002.

À l'automne 2001, le volet « Réduction de la pollution diffuse » a été ajouté au programme Prime-Vert.

Il permet, entre autres, aux exploitants agricoles de bénéficier dorénavant d'une aide financière pour :

- aménager les berges et les confluents des cours d'eau;
- planter des haies brise-vent;
- adopter des pratiques culturales réduisant l'érosion;
- retirer l'accès des animaux aux cours d'eau.

Protection des rives et des cours d'eau en milieu agricole

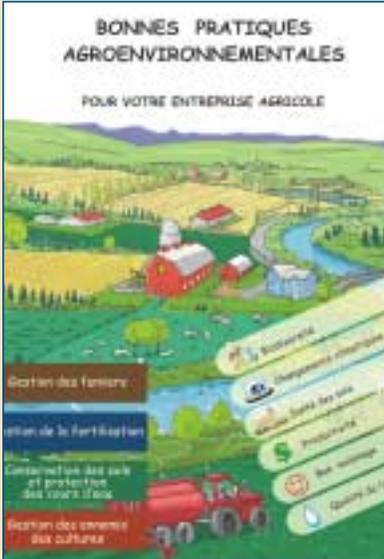
Une priorité en Estrie : limiter l'accès du bétail aux cours d'eau, notamment par l'aménagement de 40 sites d'abreuvement. Ce projet a été soutenu par la direction régionale et des partenaires.

Voilà une façon concrète de protéger les rives et les cours d'eau de la région. De plus, afin de sensibiliser les entreprises à l'importance d'améliorer la qualité de l'eau en milieu agricole, un feuillet, une vidéo et un guide technique ont été produits.

2.4 Valorisation des efforts des agriculteurs

Que, d'ici 2002, aient été établies les bonnes pratiques agroenvironnementales à valoriser auprès des agriculteurs.

Contribuer, d'ici 2002, à définir un concept de certification des agriculteurs qui adoptent les bonnes pratiques agroenvironnementales ciblées. Implantation graduelle de ce concept.



INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2000-2001	1999-2000
Bonnes pratiques agroenvironnementales ciblées	Description, validation et diffusion des bonnes pratiques à promouvoir	Production d'un ouvrage intitulé <i>Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole</i>		
Nombre de projets-pilotes de certification des entreprises agricoles	Une stratégie d'implantation d'un système de certification environnementale en milieu agricole D'ici 2005 : 76 fermes	Signature de l'Entente spécifique sur l'implantation d'un système de gestion environnementale en milieu agricole	1 ferme certifiée ISO 14001	1 ferme certifiée ISO 14001

Le ministère a, en collaboration avec des représentants de l'UPA, de la Coopérative fédérée de Québec (CFQ) et de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ), travaillé à définir les pratiques agroenvironnementales et à les promouvoir auprès des entreprises agricoles. Au total, 26 bonnes pratiques ont été définies et font maintenant l'objet d'un ouvrage intitulé *Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole*, publié à 18 000 exemplaires et diffusé par les conseillers agricoles. En plus de présenter les pratiques plus respectueuses de l'environnement à appliquer, cette publication encourage l'adoption d'une démarche de planification environnementale à la ferme, encadrée par des services spécialisés.

Un plan de communication, élaboré de concert avec les partenaires, assure la diffusion gratuite de cet outil auprès des clientèles. Déjà, les conseillers et conseillères des directions régionales du ministère l'utilisent largement dans la planification et la réalisation de leurs activités de vulgarisation, d'information et de communication en agroenvironnement.

La certification agroenvironnementale figure, quant à elle, comme l'une des trois cibles prioritaires du Plan d'action « Un environnement à valoriser ». Lors du Rendez-vous de mi-parcours d'octobre 2001, les décideurs de l'agriculture ont convenu de poursuivre le virage agroenvironnemental, notamment « en accentuant le développement de la certification environnementale afin de la rendre disponible dès 2005 à l'ensemble des entreprises agricoles ».

Développer et implanter dans 76 fermes un concept de certification accessible à toutes les entreprises d'ici 2005

Les partenaires, dont le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, l'Union des producteurs agricoles, le ministère des Régions et le ministère de l'Environnement, ont signé l'Entente spécifique sur l'implantation d'un système de gestion environnementale en milieu agricole.

Le plan de travail des parties impliquées consiste, à court terme, à développer un concept à trois niveaux accessible à toutes les entreprises agricoles (grandes et petites), d'application simple et disponible à un coût abordable.

Il est important de souligner que l'Entente spécifique sur l'implantation d'un système de gestion environnementale fait suite à un projet commencé en 1998 visant à introduire un système de gestion environnementale dans huit entreprises agricoles. Le projet-pilote a rendu possible la certification ISO 14001 de deux entreprises : La Framboisière de l'Estrie et La ferme laitière Jean-Noël Groleau inc.

2.5 **Intégration du principe d'écoconditionnalité dans les programmes d'aide**

Soutenir La Financière agricole du Québec afin d'intégrer la préoccupation environnementale dans les critères d'élaboration et d'administration des programmes de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2001-2002
Ajustements intégrés aux programmes de La Financière agricole du Québec	Amorcer des travaux de mise en œuvre de l'écoconditionnalité	Définition des principes directeurs d'un concept québécois d'écoconditionnalité

Par l'introduction du principe de conditionnalité environnementale dans la *Loi sur La Financière agricole*, par la signature, avec la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ), de l'Entente sur la mise en œuvre de l'écoconditionnalité dans le secteur porcin et par le renouvellement de son engagement dans le cadre du Rendez-vous de mi-parcours d'octobre 2001, le gouvernement a signifié sa ferme résolution d'aller de l'avant avec la mise en œuvre d'un concept d'écoconditionnalité dans le secteur agricole. Il entend le faire en concertation avec les parties impliquées et selon une approche permettant aux premiers concernés, les exploitants agricoles, d'adapter graduellement leur gestion.

Depuis, le ministère travaille à introduire ce concept dans le respect des responsabilités et compétences de La Financière agricole du Québec. Il préside maintenant des travaux qui se traduiront, entre autres, par l'élaboration et l'administration de critères dans les programmes sous la juridiction de La Financière agricole du Québec : programmes de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole.

Les enjeux de l'écoconditionnalité

Développer des formules de modulation des aides gouvernementales en fonction des efforts agroenvironnementaux vérifiables déployés par les agriculteurs et agricultrices.

Avec ses partenaires, le ministère a convenu, lors du Rendez-vous de mi-parcours d'octobre 2001, d'introduire le concept selon les étapes suivantes :

- **Définition des principes directeurs, d'ici le début de 2002;**
- **Évaluation des impacts économiques de l'écoconditionnalité;**
- **Développement, à La Financière agricole du Québec, d'un système de gestion auprès des entreprises porcines;**
- **Implantation formelle du concept selon une approche graduelle, de 2003 à 2005.**

Nos résultats

Orientation 4

Stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire

DES INTERVENTIONS CIBLÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Pour stimuler la mise en valeur des potentiels régionaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire, les interventions du ministère s'inscrivent autour de deux grands axes :

Axe 1 : Soutien à l'adaptation des entreprises

Axe 2 : Soutien au développement et à la croissance du secteur agricole et agroalimentaire

Des conseillers actifs sur le terrain en régions

Au total, 450 interventions de groupe auprès d'entreprises agricoles touchant le transfert technologique, dont :

- 137 journées agricoles et démonstrations à la ferme;
- 152 conférences, colloques et stands;
- 124 communications écrites;
- 52 visites avec des producteurs et diverses autres activités.

Au total, 280 projets d'innovation technologique ayant bénéficié d'un soutien technique et financier.

AXE 1 SOUTIEN À L'ADAPTATION DES ENTREPRISES : en vue de soutenir l'adaptation des entreprises, le ministère a identifié les secteurs prioritaires et les technologies à implanter. Il offre un appui technique et financier aux entreprises ciblées.

1.1 Information et sensibilisation des entreprises

Que chaque direction régionale revise chaque année :

- les secteurs prioritaires pour lesquels le transfert technologique représente un moyen privilégié d'améliorer la compétitivité et la rentabilité des entreprises agricoles, en lien avec les objectifs ministériels de croissance;
- les technologies à implanter dans chacun des secteurs ciblés;
- les objectifs de résultats à atteindre en termes de nombre d'entreprises devant avoir adopté les technologies identifiées.

INDICATEUR	RÉSULTATS	
	2001-2002	2000-2001
Nombre de régions ayant révisé les secteurs prioritaires, les technologies et les objectifs de résultats	14	14 directions régionales sur les 14

Toutes les directions régionales ont déjà élaboré, en 2000-2001, leurs plans de résultats en matière de transfert technologique. Ces plans de résultats leur permettent d'établir les secteurs où elles comptent offrir en priorité des services-conseils, les technologies à implanter et le nombre d'entreprises ciblées pour l'adoption de ces technologies. Ces différents éléments doivent être examinés annuellement et ajustés au besoin.

En 2001-2002, toutes les directions régionales ont révisé leurs plans de résultats en matière de transfert technologique et dix d'entre elles y ont apporté des ajustements. Des modifications mineures ont été apportées aux secteurs prioritaires et aux technologies à implanter afin de préciser et de mieux cibler les interventions. Les secteurs le plus souvent mis en priorité par les directions régionales sont demeurés les mêmes que l'année précédente, soit l'horticulture, les bovins de boucherie, les grandes cultures, l'acériculture et la production ovine. Ces secteurs sont de toute évidence très importants dans l'économie régionale et ils requièrent une attention particulière ainsi que les conseils spécialisés des experts du ministère afin que les entreprises agricoles puissent demeurer concurrentielles et continuer à prospérer.

Les technologies recommandées sont très diversifiées, comme en témoigne le tableau suivant.

SECTEURS MIS EN PRIORITÉ	TECHNOLOGIES RECOMMANDÉES
1. Horticulture (légumes, petits fruits incluant pommes, bleuets, canneberges, horticulture ornementale et en serre)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ participation à des réseaux d'expertise ✓ implantation de nouvelles cultures et de nouveaux cultivars ✓ amélioration de la régie de production ✓ implantation de techniques pour lutter contre les ennemis des cultures
2. Bovins de boucherie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ implantation de pâturages en rotation ✓ adhésion au Programme d'amélioration des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ) ✓ adaptation de la régie d'élevage en enclos d'hivernage ✓ amélioration de la régie des troupeaux, de la génétique, des programmes alimentaires
3. Grandes cultures	<ul style="list-style-type: none"> ✓ amélioration de la fertilisation ✓ implantation de techniques de lutte biologique ✓ implantation de nouvelles cultures et de nouveaux modes de production, notamment biologiques ✓ introduction du géopositionnement par satellite (GPS) à la ferme
4. Acériculture	<ul style="list-style-type: none"> ✓ amélioration de la qualité du sirop ✓ implantation de nouvelles techniques d'entaillage, notamment biologiques, et de désinfection ✓ amélioration de la régie de collecte sous vide
5. Production ovine	<ul style="list-style-type: none"> ✓ implantation de l'agnelage désaisonnalisé ✓ amélioration de la régie des troupeaux ✓ implantation de pâturages en rotation

Des services-conseils de pointe et adaptés, offerts selon trois approches

- **Notre propre réseau régional : 502 personnes réparties dans 66 centres de services agricoles. Ces équipes font de l'accueil, donnent des renseignements généraux, fournissent du soutien professionnel et technique, et assurent la gestion financière des programmes d'aide aux entreprises agricoles.**
- **Notre réseau : 182 partenaires subventionnés comptant 800 personnes au service des entreprises agricoles, offrant des services-conseils de groupe au sein de clubs ou de syndicats de gestion et des services spécialisés livrés par des centres d'expertise. Ces services contribuent à accélérer l'adoption des meilleures technologies et à l'atteinte des objectifs du ministère.**
- **Par une entente nationale de partenariat avec l'UPA, visant le développement de nouveaux services-conseils en agriculture et l'harmonisation de l'offre globale de services. Le bilan est positif :**
 - **des forums national et régionaux sur les services-conseils;**
 - **des répertoires régionaux des dispensateurs de services-conseils;**
 - **des projets de promotion de nouveaux services-conseils en développement;**
 - **des projets de centres multiservices en chantier.**

1.2 Conseils et aides financières aux entreprises ciblées

Que, d'ici 2004, 100 % des entreprises ciblées aient adopté les technologies recommandées.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2001-2002*	2000-2001*
Proportion d'entreprises ciblées pour du transfert technologique qui ont adopté les technologies recommandées	1 880 entreprises	2 260/1 880 entreprises, soit 120 %	2 450/ 2 300 entreprises, soit 106 %

* Données estimées

Un total de 5 300 entreprises agricoles ont été ciblées pour adopter, pendant la période 2000-2003¹, les technologies recommandées par les équipes régionales. De ce nombre, 1 880 étaient visées pour la seule année 2001-2002. L'objectif a été dépassé puisque plus de 2 260 entreprises ont effectivement adopté les technologies privilégiées. L'objectif triennal pour 2000-2003 est donc déjà atteint à 88 % après deux années.

Ces résultats extrêmement intéressants sont possibles grâce à la gamme diversifiée de services-conseils adaptés et de programmes d'aide financière qui sont offerts par le ministère aux entreprises agricoles. Conscient de l'importance de réseauter ces nombreux experts en services-conseils et de leur faciliter l'accès à une information de pointe, le ministère a soutenu techniquement et financièrement la mise en place d'un réseau d'expertise sur Internet. C'est ainsi qu'Agri-Réseau est né en 1999, en partenariat avec le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ). Agri-Réseau est un regroupement d'experts du ministère et de l'extérieur, dont l'objectif est de construire et de gérer des banques d'informations de pointe sur Internet, et de diffuser ces informations au moyen d'un portail de sites. Avec dix banques d'informations déjà en ondes, six autres en développement et 2 100 documents actuellement accessibles, Agri-Réseau s'est taillé rapidement une place de choix au sein de la communauté des internautes. Depuis l'automne 2000, le portail MSN France classe Agri-Réseau parmi les 18 meilleurs sites sur l'agroalimentaire au monde.

¹ Cible ajustée à la suite de la révision des plans de résultats en matière de transfert technologique.

Le tableau suivant fait état du soutien financier pour l'année 2001-2002.

SOUTIEN FINANCIER EN 2001-2002	MONTANT, EN MILLIONS \$	IMPACTS
Programme-cadre d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Volet Soutien aux services-conseils et à l'établissement</i> 	4,4	Aide consentie à 52 clubs d'encadrement technique, 37 syndicats de gestion et 10 centres régionaux d'établissement en agriculture. C'est plus de 3 900 entreprises qui ont pu bénéficier de quelque 200 professionnels.
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Volet Appui au développement et à l'adaptation de l'agriculture et de l'agroalimentaire</i> 	4,7	Soutien auprès de 700 bénéficiaires dans la réalisation de projets générateurs d'emplois et d'investissements.
Stratégie gouvernementale des régions-ressources	3,6	Réalisation de 281 projets visant la diversification de l'agriculture et l'accroissement de la transformation alimentaire, création et consolidation de 320 emplois et des investissements estimés à 25,6 millions de dollars.
Mesure spéciale d'aide pour les entreprises acéricoles et pomicoles	0,960	Aide consentie à 345 entreprises situées dans les 5 régions touchées par les tempêtes de vent.

AXE 2 **SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ET À LA CROISSANCE DU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE** : le ministère soutient les régions dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement du secteur agricole harmonisé avec les priorités et les cibles de croissance de la région. Il intervient également dans la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles.

2.1 Concertation sur les priorités de développement et sur les cibles de croissance régionales

Premier objectif

Que, d'ici 2002, chaque direction régionale ait établi dans ses secteurs de production prioritaires :

- des cibles de croissance économique (en termes d'investissement, de création d'emplois et de présence sur les marchés);
- sa contribution au plan stratégique régional de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire, aux objectifs des filières concernées ainsi que toute autre collaboration à apporter à ses partenaires ou à d'autres organismes gouvernementaux;
- des mesures favorisant l'utilisation du potentiel agricole et acéricole de la zone verte.

Des actions pour la croissance régionale, la création d'emplois et l'investissement

- Une douzaine de productions ou de domaines ciblés, dont cinq ont été mis en priorité par au moins cinq régions : horticulture (légumes, petits fruits incluant bleuet et canneberge, horticulture en serre et ornementale), bœuf de boucherie, grandes cultures, acériculture et production ovine.
- La production caprine, l'agrotourisme, l'agriculture biologique, la diversification et la transformation ainsi que les productions laitière et porcine (sous l'angle agroenvironnemental) sont également des productions et domaines mis en priorité par certaines régions.

Des actions pour le secteur de la transformation

- Les spécialistes régionaux du ministère en transformation ont contribué à mettre en place le nouveau Réseau québécois de la transformation alimentaire (RQTA), dont la mission est d'accompagner les entreprises dans leurs projets et de leur fournir une expertise.
- Les équipes régionales ont largement contribué aux consultations menées à l'été 2001 en vue de l'élaboration de la politique de la transformation alimentaire en amenant de nombreuses entreprises de transformation à présenter un mémoire lors des séances publiques de consultation avec le ministre.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2000-2001	1999-2000
Nombre de régions ayant établi leurs secteurs de production prioritaires et leurs cibles de croissance régionales	Établissement des priorités : 14/14	13/14	12/14	-
	Établissement des cibles de croissance : 14/14	7/14	4/14	
Évolution du nombre, de la valeur des investissements et des emplois générés par les projets soutenus par les directions régionales	Nombre	769	607	547
	Investissements*	55 M\$	47 M\$	66 M\$
	Emplois*	475	533	501

* Données estimées par le ministère.

Le repérage des secteurs de production prioritaires nécessite le développement d'une vision commune qui doit se faire en concertation et dans le respect de la démarche des partenaires régionaux. Ce processus est presque terminé, puisque treize directions régionales l'ont complété et une seule direction compte le finaliser en 2002-2003. Toutefois, le choix des secteurs de production prioritaires doit faire l'objet d'une mise à jour continue, principalement à mesure que les partenaires régionaux, incluant le ministère, conviennent de leurs objectifs communs dans le cadre de leurs plans stratégiques régionaux.

Le repérage de cibles de croissance régionales est une opération complexe et laborieuse. Le principal problème consiste actuellement à harmoniser ces cibles qui, selon les régions, peuvent s'exprimer en termes d'emploi et d'investissement, mais aussi en termes d'augmentation des volumes de production (cibles horizontales). Jusqu'à maintenant, sept directions régionales ont quantifié leurs cibles de croissance en termes d'emploi et d'investissement, et ce, pour une période variant de un à cinq ans. Il faut toutefois noter que, lors de l'élaboration du plan stratégique, quelques régions ont établi des cibles plus horizontales, axées notamment sur l'augmentation des volumes de production. Une réflexion plus poussée devra porter sur cet élément de l'indicateur. Les directions régionales concentrent actuellement leurs efforts sur le suivi des projets qu'elles soutiennent elles-mêmes, financièrement et/ou techniquement. On constate tout de même que le nombre de projets soutenus par les directions régionales est en croissance : 547 en 1999-2000, 607 en 2000-2001 et 769 en 2001-2002.

L'indicateur mesurant l'évolution du pourcentage de la zone agricole occupée par les exploitations agricoles a été éliminé parce qu'il ne fournit pas une information utile et pertinente au regard de l'objectif. La superficie de la zone agricole occupée par les exploitations agricoles a en effet très peu varié oscillant entre 52 % et 54 % de 1998 à 2001.

Toutefois, de nombreuses interventions des directions régionales visent à favoriser l'utilisation du potentiel agricole et acéricole de la zone verte. À cet égard, notons l'important travail de formation et d'information auprès de nos partenaires régionaux à la suite de l'adoption, en juin 2001, du projet de loi 184 et, en décembre 2001, des nouvelles orientations gouvernementales.

Diverses interventions ont permis de faire connaître les nouvelles orientations gouvernementales, les réalités du milieu agricole et l'importance d'en protéger le territoire et les ressources.

Concertation sur les priorités de développement et sur les cibles de croissance régionales

Deuxième objectif

Que, d'ici 2003, 100 % des régions administratives aient été soutenues dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique de développement du secteur agricole et agroalimentaire, harmonisé avec les priorités et les cibles de croissance de la direction régionale, en ce qui regarde :

- les secteurs de production à traiter en priorité;
- les cibles de croissance économique à atteindre (en termes d'investissement, de création d'emplois, de présence sur les marchés et d'augmentation de la valeur ajoutée);
- les mesures à prévoir afin de favoriser l'utilisation du potentiel agricole et acéricole de la zone verte.

INDICATEUR	RÉSULTATS	
	2001-2002	2000-2001
Nombre de régions administratives disposant d'un plan stratégique de développement agricole et agroalimentaire harmonisé avec les priorités de la direction régionale	10/17 régions avec un volet agroalimentaire	7/17 régions avec un volet agroalimentaire

Les équipes régionales du ministère jouent un rôle essentiel auprès du milieu dans l'élaboration des plans stratégiques régionaux de développement, plus spécifiquement en ce qui regarde le positionnement et la mise en valeur du secteur agroalimentaire. Leurs actions visent à faciliter l'orientation et la mobilisation des divers intervenants régionaux concernant les priorités de développement communes. L'élaboration des plans stratégiques, dont la responsabilité incombe au Conseil régional de développement (CRD), vise en effet à déterminer les axes et les priorités de développement régional retenus conjointement par le gouvernement du Québec et par la région. Tous les cinq ans, les plans stratégiques sont révisés en vue de conclure une nouvelle entente-cadre. Les directions régionales sont alors associées aux autres interlocuteurs gouvernementaux dans la négociation de ces ententes.

Pour favoriser l'utilisation du potentiel agricole et acéricole, le ministère :

- *s'assure que les schémas d'aménagement révisés, adoptés par les MRC, intègrent les orientations gouvernementales;*
- *offre un soutien technique continu aux intervenants régionaux en matière de protection des ressources agricoles;*
- *rédige des avis et fait des analyses d'impacts potentiels de projets non agricoles en zone agricole.*

Des actions nombreuses

Les plans stratégiques comprennent un volet agroalimentaire dans dix régions et une préoccupation explicite pour le secteur dans cinq autres.

Participation au renouvellement des ententes-cadres (production d'avis sectoriels et ministériels, activités de sensibilisation) et à la conclusion des ententes spécifiques prévues à la politique de développement local.

Le ministère est partie prenante dans 18 ententes spécifiques de développement régional, dont 15 pour le développement du secteur agroalimentaire et 3 pour les pêches et l'aquaculture. Pour la seule année 2001-2002, 11 nouvelles ententes ont été signées.

Des modifications importantes à la loi 184

Les nouvelles dispositions législatives confirment la priorité des activités agricoles en zone agricole et assurent le développement des activités agricoles par :

- la reconnaissance d'un droit d'accroissement aux entreprises agricoles existantes contraintes par des distances séparatrices à l'égard des odeurs;
- la possibilité pour les MRC d'adopter un règlement de contrôle intérimaire (RCI) comportant des normes de zonage et de suspendre ainsi l'application des dispositions de règlements municipaux incompatibles avec ces mesures.

Orientations gouvernementales révisées en matière de protection du territoire et des activités agricoles

Les orientations :

- clarifient les attentes du gouvernement en matière d'aménagement de la zone agricole;
- favorisent une meilleure cohabitation des activités agricoles et non agricoles, notamment en accordant un rôle plus important aux MRC et aux municipalités dans la planification à long terme du développement des activités agricoles sur leur territoire;
- attribuent aux municipalités plus de latitude pour régir l'emplacement des nouveaux établissements de production animale sur leur territoire.

2.2 Protection et développement des activités et des entreprises agricoles

Que, d'ici 2002, le ministère, en collaboration avec les partenaires, s'assure que l'encadrement légal et réglementaire ainsi que la planification de l'aménagement du territoire répondent adéquatement à la protection et au développement des activités et des entreprises agricoles.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTAT 2001-2002
Ajustements réglementaires et législatifs apportés	Adoption du projet de loi 184 et des orientations gouvernementales en matière d'aménagement	Encadrement législatif et réglementaire adopté
Évolution du nombre de schémas d'aménagement révisés en vigueur	Résultat 2001-2002	Résultat 2000-2001
	Cinq nouveaux schémas	Sept schémas*

* Résultat ajusté : deux schémas ont été adoptés en 2000-2001 sans avoir été mis en vigueur.

L'objectif visait à modifier substantiellement le Régime de protection des activités agricoles par l'adoption d'une loi et la révision des orientations du gouvernement en matière de protection du territoire et des activités agricoles afin que désormais, les intervenants agricoles et municipaux aient en main les outils nécessaires pour assurer l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles en zone agricole et une coexistence harmonieuse des activités agricoles et non agricoles. Des démarches concertées entre les représentants des principales catégories de clients et des différents ministères concernés ont permis d'atteindre l'objectif recherché. Les modifications législatives ont été adoptées le 21 juin 2001 avec l'entrée en vigueur du projet de loi 184, alors que les orientations gouvernementales ont été entérinées le 19 décembre 2001.

Par ailleurs, 23 schémas d'aménagement révisés (SAR) sont entrés en vigueur depuis la transmission des orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles (juin 1997), dont 5 en 2001-2002. Il s'agit des MRC de Lac-Saint-Jean-Est, Matane, L'Île-d'Orléans, L'Assomption et La Matapédia. Ces schémas d'aménagement révisés entrés en vigueur en 2001-2002 contrôlent adéquatement les usages non agricoles et intègrent les paramètres de distances séparatrices. Il en est de même pour les autres schémas d'aménagement révisés entrés en vigueur au cours des dernières années.

Nos résultats

Orientation 5

Promouvoir l'excellence et le savoir-faire de l'industrie et de ses artisans

UN SECTEUR D'EXCELLENCE À PROMOUVOIR ET À FAIRE CONNAÎTRE

Pour promouvoir l'excellence et le savoir-faire de l'industrie, les interventions du ministère s'inscrivent autour de deux grands axes :

Axe 1 : Valorisation et promotion du secteur bioalimentaire et de ses artisans

Axe 2 : Visibilité de l'expertise et des compétences du personnel du Groupe APA dans le secteur bioalimentaire

AXE 1 **VALORISATION ET PROMOTION DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE ET DE SES ARTISANS :** l'action du ministère vise à faire connaître la contribution significative du secteur à l'économie et la prospérité du Québec, ainsi que le haut niveau d'expertise et de qualification des gens qui travaillent dans le secteur

Artisans

Compléter, d'ici 2002, la mise en œuvre des cinq Grands Événements du bioalimentaire couvrant tous les secteurs d'activité du ministère.

Secteur

Développer et mettre en œuvre, pour avril 2002, une stratégie du Groupe APA permettant de faire valoir la contribution du secteur bioalimentaire à la prospérité du Québec lors d'événements publics (foires nationales, internationales, salons spécialisés...).

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2000-2001	1999-2000
Grands Événements mis en place	5	5	3	2
Nombre de participations à des événements publics intégrant la stratégie	44	43	-	-

Calendrier des Grands Événements

1. *Fleurir le Québec : tenue de trois fêtes régionales et remise des prix nationaux entre le 25 août et le 20 octobre 2001.*
2. *Ordre national du mérite agricole, le 12 septembre 2001.*
3. *Les Journées nationales du goût et des saveurs, du 1^{er} au 14 octobre 2001.*
4. *Mérite national de la pêche et de l'aquaculture, le 26 novembre 2001.*
5. *Mérite national de la restauration et de l'alimentation, le 18 février 2002.*

Présence du ministère à plusieurs événements marquants :

- *Mondial de la bière*
- *Festival du fromage de Warwick*
- *Fêtes Gourmandes de Hull et de Montréal*
- *Rendez-vous des saveurs de l'Outaouais*
- *Expo Québec*
- *Salon de l'agriculteur*
- *Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation 2002*

Des bons coups

Au cours des dernières années une expérience de valorisation des bons coups a été réalisée avec succès. Un nouvel outil interactif, Vox Pop, a été mis en ligne dans les sites intranet du ministère et des organismes afin de récolter des témoignages de membres du personnel concernant des gestes qu'ils ont posés pour le développement des entreprises bioalimentaires du Québec. Parmi la trentaine de bons coups, notons :

- *L'accréditation ISO 9001 pour les laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires du ministère.*

La réalisation du Biomag tous les deux mois, un journal interne diffusé sur vidéocassette, permet également de faire connaître l'expertise et les compétences du personnel.

Le ministère s'est vu décerner un Phénix de l'environnement dans la catégorie Éducation et sensibilisation pour le GUIDE DES BONNES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES, réalisé en collaboration avec nos partenaires.

L'année 2001-2002 a permis de compléter la mise en œuvre des cinq Grands Événements du bioalimentaire avec le lancement du Mérite national de la pêche et du Mérite national de la restauration et de l'alimentation. Rappelons que ces Grands Événements ont pour but de reconnaître, d'honorer et de promouvoir l'excellence et le savoir-faire des hommes et des femmes qui travaillent dans le secteur bioalimentaire.

La promotion du secteur passe également par la participation du ministère à différents événements publics tels que les salons, les foires et les expositions agricoles. On en compte 43 pour la dernière année couvrant l'ensemble du territoire québécois. Le personnel du ministère est mis à contribution pour assurer tant le montage des stands que l'animation lors des événements.

AXE 2 VISIBILITÉ DE L'EXPERTISE ET DES COMPÉTENCES DU PERSONNEL DU GROUPE APA DANS LE SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Élargir le volet « reconnaissance » au personnel du Groupe APA, tel que celui attribué à l'Ordre national du mérite agricole, et ce, à d'autres grands événements, permettant ainsi de reconnaître et de faire reconnaître davantage l'expertise du personnel du Groupe APA dans le cadre des Grands Événements du bioalimentaire québécois.

S'assurer que 50 % des capsules des 26 émissions de la série télévisée « Cultivé et bien élevé » mettent à l'avant-plan les compétences du personnel du Groupe APA.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTAT 2001-2002
Nombre de reconnaissances accordées		Objectif en développement
Nombre de capsules présentant l'expertise et les compétences du Groupe APA	13	5

Le ministère n'a pas donné suite à l'objectif touchant l'élargissement du volet reconnaissance au personnel du Groupe APA. Il a préféré repositionner l'objectif à la faveur du Plan d'action ministériel sur la modernisation de la gestion publique, qui prévoit des mesures de reconnaissance. À cet effet, une démarche de valorisation et de reconnaissance de la personne au travail est présentement en élaboration. Le ministère a mis sur pied un Groupe de travail patronal-syndical afin d'en préciser les paramètres. La démarche devra être adoptée et mise en application dès l'automne 2002. Quant au second objectif, touchant la série télévisée *Cultivé et bien élevé*, il sera revu. Seulement 5 capsules ont permis de mettre en valeur l'expertise du personnel sur l'objectif de 13 qui avait été fixé au départ. De fait, le ministère n'a aucun contrôle sur le contenu de la programmation.

Orientation 6

Affirmer les intérêts québécois sur la scène nationale et internationale

LE QUÉBEC, PROACTIF DANS LA DÉFENSE DE SES INTÉRÊTS

Pour affirmer la spécificité du secteur agroalimentaire québécois, les interventions du ministère s'inscrivent autour de deux grands axes :

Axe 1 : Accords commerciaux

Axe 2 : Relations fédérales - provinciales

AXE 1 ACCORDS COMMERCIAUX : le ministère établit des positions concertées afin que le gouvernement fédéral présente une position équilibrée, respectueuse des intérêts du Québec aux différents forums internationaux et lors des règlements de litiges commerciaux

1.1 Position concertée

Établir, avec les intervenants de l'industrie agroalimentaire, la position du Québec en matière de politiques commerciales et en faire la promotion aux forums appropriés, notamment l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), le projet de zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) et l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

1.2 Règlement des litiges

Intervenir dans la défense des intérêts québécois lors de litiges commerciaux avec d'autres pays ou provinces.

Des actions significatives pour affirmer nos intérêts

Des structures de consultation et d'information performantes : le Comité consultatif et le Réseau d'information sur le commerce international.

Élaboration d'une position concertée pour la ronde de négociation élargie à l'OMC.

Document d'information pour appuyer la consultation en vue d'établir une position concertée pour la ZLÉA, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2005.

INDICATEURS	RÉSULTATS 2001-2002
Obtention d'une position concertée aux forums internationaux	Position canadienne à l'OMC (rencontre de Doha) conforme à la position du Québec Travaux préparatoires en vue d'établir une position spécifique du Québec au projet de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA)
Atteinte des objectifs recherchés dans le règlement des litiges commerciaux	Règlements dans le sens des objectifs du Québec : <ul style="list-style-type: none">• Conflit sur les exportations de produits laitiers• Importation de bâtonnets de fromage des États-Unis En cours : <ul style="list-style-type: none">• Coloration de la margarine• Droits antidumping sur l'exportation de tomates de serre aux États-Unis• Projet d'imposition de certificats phytosanitaires pour les fruits et légumes par les États-Unis

Des actions déterminantes pour garder la spécificité du Québec et obtenir l'équité

Signature de quatre ententes Canada-Québec en gestion des risques agricoles :

- 1. Bonification du compte de stabilisation des revenus nets (CSRN) pour l'horticulture légumière et fruitière.**
- 2. Programme canadien de revenu agricole (PCRA).**
- 3. Entente sur une contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA).**
- 4. Aide fédérale additionnelle de 500 millions de dollars à titre d'aide d'urgence.**

Position concertée face au projet de Cadre stratégique agricole du gouvernement fédéral.

AXE 2 RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES : le ministre assure l'obtention d'une part équitable des programmes fédéraux, du respect des compétences et des façons de faire du Québec, et de la promotion de ses intérêts dans les diverses ententes signées

2.1 Équité des dépenses

Orienter et maximiser les retombées des interventions fédérales au Québec, et maintenir une part équitable des dépenses fédérales dans l'agroalimentaire québécois, principalement en matière de gestion du risque et de R&D.

INDICATEURS	RÉSULTATS %		
	2001-2002*	2000-2001	1999-2000
Part des ressources fédérales investies dans le secteur agroalimentaire québécois			
Ensemble du secteur	12,6	14,4	13,9
Sécurité du revenu	14,3	17,4	18,7
Recherche et développement	16,0	16,4	17,1

* Données estimées

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada, mars 2002.

La variation de la part des ressources fédérales investies dans le secteur agroalimentaire québécois s'explique en bonne partie par une baisse des paiements effectués en vertu du PCRA, liée à l'amélioration de la situation économique, notamment dans la production porcine.

Au chapitre de l'équité des dépenses, le Québec cherche à obtenir une part correspondant au poids relatif de son secteur agricole par rapport à l'ensemble canadien. Actuellement, pour la gestion des risques, en vertu de l'Accord-cadre, les deux tiers des fonds fédéraux sont alloués suivant une telle méthode. L'autre tiers est réparti selon les demandes de chacune des provinces. L'Accord actuel, qui prendra fin le 31 mars 2003, est en renégociation.

En vertu de l'article 95, de la Loi constitutionnelle de 1867, le pouvoir de décréter des lois en agriculture au Canada est un pouvoir partagé avec prépondérance de la législation fédérale. Ce partage des pouvoirs et des interventions en agriculture a donné lieu à la création d'un nombre important de forums intergouvernementaux auxquels participe le Québec. On en compte plus d'une cinquantaine dans le secteur agroalimentaire. Les principaux sont: le Comité des sous-ministres, le Comité des sous-ministres adjoints aux politiques, le Comité de l'inspection agroalimentaire, le Comité des politiques de commerce agricole, le Comité de développement des marchés et le Comité de l'investissement. La composition, la participation et la fréquence des réunions varient considérablement. Entre avril 2001 et mars 2002, il s'est tenu trois rencontres des ministres (juin, octobre et janvier), trois rencontres des sous-ministres et huit rencontres des sous-ministres adjoints aux politiques.

Le Québec privilégie les ententes fédérales-provinciales à frais partagés afin d'obtenir plus de souplesse dans le développement, la mise en place, l'administration des programmes et l'utilisation de ses propres programmes en contrepartie d'une contribution fédérale.

2.2 Les ententes de commercialisation

S'assurer, dans le cadre des ententes de commercialisation, de la prise en compte des intérêts du Québec en collaborant à la révision et à la restructuration des accords fédéraux-provinciaux dans les secteurs des œufs, de la volaille et du lait.

CIBLE	RÉSULTATS		
	2001-2002	2000-2001	1999-2000
Renouvellement d'une entente à la satisfaction des intervenants québécois	Entente nationale sur la commercialisation du poulet	Entente sur la mise en commun de l'ensemble du lait	Travaux liés aux négociations

La révision des ententes nationales et interprovinciales dans les secteurs du lait, des œufs et de la volaille est en cours depuis trois ans. De concert avec la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, le ministère a participé aux négociations pancanadiennes, tout en assurant une liaison continue avec les intervenants québécois.

L'objectif a été atteint puisqu'une nouvelle entente nationale sur la commercialisation du poulet a été renouvelée à la satisfaction des intervenants québécois. Les travaux se poursuivent pour les autres productions.

Des actions significatives en cours

- **Accord sur l'adhésion de Terre-Neuve au Plan canadien de commercialisation du lait.**
- **Début des négociations pour le renouvellement de la convention de mise en marché du lait au Québec.**
- **Négociation d'une nouvelle entente sur les œufs de consommation.**

Coordination fédérale-provinciale en qualité des aliments

*Des représentations efficaces
auprès de trois grands comités*

1. Le Groupe de mise en œuvre du Système canadien d'inspection des aliments (GMOSCIA) assure la mise en œuvre de l'Ébauche du système canadien d'inspection des aliments.

2. Le Comité fédéral-provincial-territorial de l'inspection agroalimentaire (CFPTIA) participe au Forum de tribune pour les pourparlers fédéraux, provinciaux et territoriaux afin de permettre la résolution des problèmes relatifs à l'inspection agroalimentaire, tout en respectant les sphères de compétence.

3. Le Comité fédéral-provincial-territorial des politiques sur l'innocuité des aliments (CFPTPIA) participe au Forum fédéral-provincial-territorial consacré à la protection et à l'amélioration de la santé au moyen de politiques sur l'innocuité des aliments.

2.3 Projets d'harmonisation fédérale-provinciale et ententes d'équivalence internationales

Faire reconnaître et défendre les objectifs et les spécificités du Québec dans les différents projets, initiatives fédérales et ententes d'équivalence internationales visant à uniformiser les normes et les pratiques en matière de santé animale et de qualité des produits bioalimentaires.

INDICATEURS	RÉSULTAT 2001-2002
<p>Résultats des interventions par rapport à la position défendue :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Groupe de mise en œuvre du Système canadien d'inspection des aliments (GMOSCIA) 	<p>Participation du Québec aux rencontres. Prise en compte de l'expertise québécoise :</p> <ul style="list-style-type: none"> élaboration du <i>Code de bonnes pratiques sur l'eau embouteillée</i> protocole de reconnaissance des systèmes HACCP et programmes fondés sur le HACCP en transformation, restauration et détail (en cours)
<ul style="list-style-type: none"> Le Comité fédéral-provincial-territorial de l'inspection agroalimentaire (CFPTIA) 	<p>Gains pour le dossier des systèmes d'assurance de la qualité basés sur le HACCP à la ferme : une plus grande neutralité et une crédibilité accrue du système de certification des systèmes d'assurance de la qualité basés HACCP implantés</p>
<ul style="list-style-type: none"> Le Comité fédéral-provincial-territorial des politiques sur l'innocuité des aliments (CFPTPIA) 	<p>Participation du Québec aux rencontres</p> <p>Dossier en cours</p>

La position du Québec est défendue par la participation du ministère aux comités fédéraux, provinciaux et territoriaux (rencontres et conférences téléphoniques). La raison d'être de ces comités est de conseiller les hauts fonctionnaires (ministres, sous-ministres et sous-ministres adjoints) en termes de gestion et d'orientations à l'échelle canadienne sur les politiques et les systèmes de contrôle de la salubrité des aliments et les questions afférentes.

Un plan stratégique touchant la vision et la mission du GMOSCIA est en cours d'élaboration. Dans ce cadre, la structure et le mode de fonctionnement des comités fédéraux-provinciaux-territoriaux sont en cours de révision. Les objectifs poursuivis sont de rationaliser et d'optimiser les efforts consacrés à la réalisation des divers mandats.

Nos engagements et nos résultats

*Secteur des pêches
et de l'aquaculture*

Nos résultats

Orientation 1

Accroître la biomasse aquatique disponible

EXPLOITER LE PLEIN POTENTIEL DES ENTREPRISES DE PÊCHE

La disponibilité de la ressource est une composante essentielle à la croissance de l'industrie de ce secteur. Les interventions du ministère sont centrées sur deux axes :

Axe 1 : Accès à la ressource

Axe 2 : Aquaculture

Appuyer les entreprises de pêche

- *Programme de financement de la pêche commerciale : des garanties de prêts pour le financement de l'entreprise de pêche dans son ensemble, incluant les permis et contingents.*

58 dossiers, 14 millions de dollars de garanties de prêts pour des investissements de 15,5 millions.

- *Programme de modernisation de la flotte de pêche au poisson de fond : des subventions pour le rajeunissement et la modernisation des bateaux, en vue d'assurer la capture de la quote-part québécoise.*

18 dossiers, 593 000 \$ de subvention pour 3,7 millions d'investissements.

AXE 1 ACCÈS À LA RESSOURCE : un appui du ministère pour le secteur de la capture, l'exploitation et l'utilisation de ressources non conventionnelles et la défense des intérêts québécois

1.1 Soutien au secteur de la capture

Développer et mettre en place, pour 2001, de nouveaux outils afin de soutenir les entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2001-2002
Soutien au secteur de la capture par le développement et la mise en place de nouveaux outils	Nouveaux outils en 2001	Réalisé

L'entrée en vigueur de la *Loi sur le financement de la pêche commerciale*, en 2001-2002, a permis la mise en place d'un nouveau programme de financement des entreprises de pêche. Des garanties de prêts sont maintenant offertes aux entreprises pour leurs actifs, notamment les permis et contingents.

De plus, au cours de l'exercice financier, un nouveau programme de modernisation de la flotte de pêche au poisson de fond est entré en vigueur. Il s'agit d'un programme financé conjointement avec le ministère des Régions dans le cadre de la Stratégie de développement économique des régions-ressources. Au cours de l'exercice 2001-2002, des subventions totales de 1,4 million de dollars ont été versées à 18 entreprises.

Par ailleurs, la clientèle a bénéficié de subventions de plus de 950 000 \$ par l'intermédiaire de deux programmes déjà en place, soit le Programme d'appui financier à la flotte de pêche côtière (subvention à l'acquisition de bateaux, moteurs et équipement) et le Programme d'appui financier aux entreprises de pêche touchées par le moratoire sur le poisson de fond.

1.2 **Exploitation et utilisation de ressources non conventionnelles**

Accroître de 15 % la valeur des débarquements pour les espèces sous-exploitées (notamment maquereau, mactre de Stimpson, crabe commun, loup-marin et oursin).

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2000-2001	1999-2000
Accroissement de la valeur des débarquements pour les espèces sous-exploitées		3,03 M \$*	2,48 M \$	3,00 M \$
Variation de la valeur par rapport à 2000-2001	+ 15 % d'ici 2004	+ 22,2 %	-	-

* Données préliminaires pour le maquereau, la mactre de Stimpson, le crabe tourteau et l'oursin.

Les résultats sont satisfaisants. Cependant, les débarquements sont très variables; une année d'augmentation peut être suivie d'une année de déclin. D'autres facteurs externes, notamment la situation de différents marchés et les fluctuations biologiques, peuvent avoir un impact important sur cet indicateur.

L'impact de l'intervention ministérielle en soutien aux projets d'exploitation et de transformation d'espèces non conventionnelles se traduit généralement à moyen et long terme, puisqu'il faut souvent travailler au développement et à l'adaptation des méthodes de pêche et de transformation, en plus de pénétrer de nouveaux marchés.

Par ailleurs, le ministère a fourni un appui professionnel à l'industrie pour l'implantation de nouvelles technologies et stratégies d'exploitation concernant notamment l'oursin vert, le phoque gris, les algues brunes, le maquereau et le couteau de mer.

1.3 **Défense des intérêts québécois auprès du gouvernement fédéral**

Soutenir l'industrie du Québec dans la revendication d'une part équitable de la ressource.

Plusieurs actions déterminantes concourent à la défense des intérêts de l'industrie du Québec auprès du gouvernement fédéral. Le ministère soutient les activités du Comité de défense des intérêts du Québec (CDIQ), qui regroupe les principaux intervenants du secteur et qui vise à se doter d'une stratégie d'intervention concertée en vue d'influencer le processus décisionnel du gouvernement fédéral en matière d'allocation des ressources halieutiques. À cet effet, une aide financière a été accordée pour l'embauche d'un secrétaire-coordonnateur dans le cadre du programme d'appui financier à la concertation.

Mieux exploiter les ressources de la mer

Le ministère soutient financièrement les projets d'exploitation et de transformation de nouvelles espèces dans le cadre du Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture, en plus de fournir un soutien professionnel et technique.

Assurer à l'industrie québécoise une part équitable de la ressource halieutique

- *Comité de défense des intérêts du Québec (CDIQ).*
- *Comités consultatifs sur la gestion de la ressource présidés par Pêches et Océans Canada.*
- *Conférence des ministres des pêches et de l'aquaculture du Canada et de l'Atlantique.*

Assurer le développement durable de l'aquaculture

En raison de nouvelles règles environnementales, qui contraignent l'évolution du secteur de l'aquaculture en eau douce et induisent des incertitudes financières, les ventes des espèces produites en eau douce sont légèrement en déclin depuis quelques années.

Le ministère, de concert avec les entreprises du secteur et le ministère de l'Environnement, vise à établir les paramètres d'un développement durable de la production aquacole.

De plus, lors des rencontres du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture et du Conseil des ministres des pêches et de l'aquaculture de l'Atlantique, le ministre québécois a fait valoir les intérêts et les préoccupations de l'industrie du Québec. Au cours de l'année 2001-2002, les revendications ministérielles ont principalement porté sur l'établissement d'un mécanisme d'allocation de la ressource halieutique qui soit clair, transparent et prévisible, afin d'assurer le développement du secteur.

Enfin, le ministère participe activement aux comités consultatifs des différentes espèces, présidés par Pêches et Océans Canada, afin de faire connaître les préoccupations, défendre les intérêts de l'industrie québécoise des pêches et exiger une part équitable de la ressource halieutique.

Il est à noter que l'indicateur « L'écart entre la quote-part et la part allouée pour sept espèces » a été abandonné. Après examen, nous avons constaté qu'il ne traduisait pas adéquatement l'évolution de la part du Québec. En effet, pour faire une lecture fidèle, il faut intégrer à l'analyse statistique une étude des plans de gestion pour les différentes espèces et zones de pêche, ce qui rend le suivi de cet indicateur fort complexe. Un nouvel indicateur sera proposé au cours de l'exercice 2002-2003.

AXE 2 AQUACULTURE : un secteur en émergence, un potentiel à développer

2.1 Soutien au développement aquacole

D'ici 2002, stabiliser la production de truite arc-en-ciel et d'omble de fontaine.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS (TONNES)		
		2001-2002	2000-2001	Moyenne 1996-1999
Variation des ventes totales en eau douce	Stabiliser à 2000 tonnes d'ici 2002	2 050	2 312	2 113

Les ventes, plutôt que la production, ont été retenues comme indicateur en raison de la disponibilité et de la fiabilité des données. Les résultats obtenus nous permettent de conclure que l'objectif est atteint.

En 2001-2002, l'appui du ministère au développement de la production aquacole ne s'est pas démenti. Le ministère a en effet soutenu neuf projets piscicoles, pour 92 368 \$ versés dans le cadre du Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, et réalisé trois interventions spécifiques pour 51 200 \$ versés.

Le ministère a également dispensé du soutien professionnel et technique aux entreprises de production aquacole en eau douce. Il a appuyé financièrement et professionnellement la Société de recherche et de développement en aquaculture continentale (SORDAC) dans ses activités de recherche, développement et transfert technologique, notamment en ce qui concerne les problématiques environnementales. Le ministère a de plus contribué aux travaux de la Table filière de l'aquaculture en eau douce, notamment par sa participation active à l'élaboration d'une contre-proposition au projet de directives du ministère de l'Environnement concernant les piscicultures.

D'ici 2004, augmenter la production de 1 000 tonnes de truite arc-en-ciel et d'omble de fontaine et atteindre une production de 2 500 tonnes au total pour les moules et pétoncles.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS (TONNES)		
		2001-2002	2000-2001	Moyenne
Augmentation de la production totale pour les entreprises piscicoles	3 000 t au total d'ici 2004 pour la truite arc-en-ciel et l'omble fontaine	2 050	2 312	(1996-1999) 2 113
Augmentation de la production totale pour les entreprises maricoles	2 500 t au total d'ici 2004 pour les moules et les pétoncles	635	287	(1990-1999) 109

L'objectif relatif à l'augmentation de la production piscicole est directement relié à l'objectif précédent. En effet, après avoir atteint une certaine stabilité dans la production en 2001-2002, l'objectif devient maintenant un accroissement de 1 000 tonnes d'ici 2004.

En ce qui concerne la production des entreprises maricoles, c'est-à-dire celles qui utilisent des sites dans le domaine maritime de l'État pour produire des espèces d'eau salée, les résultats sont encourageants puisqu'on observe une augmentation significative. Cependant, il s'agit d'un secteur en émergence, qui nécessite un soutien technique et professionnel important de la part du ministère afin d'assurer la maîtrise des techniques de production au sein des entreprises. Des activités de recherche et développement sont également nécessaires afin d'améliorer les techniques de production et la productivité des entreprises. C'est pourquoi un nouveau fonds de recherche en aquaculture, doté de 9 millions de dollars sur trois ans, a été annoncé dans le cadre de la Stratégie de développement économique des régions-ressources; il sera administré par la Société de développement de l'industrie maricole (SODIM).

Le ministère a également appuyé financièrement 14 projets de développement d'entreprises maricoles, pour des sommes versées de 457 381 \$ dans les trois régions maritimes, et a réalisé d'autres interventions en appui à l'aquaculture, notamment :

- un appui professionnel et financier à la réalisation de 18 projets de R&D menés par des partenaires du secteur (342 700 \$ versés en 2001-2002);
- la réalisation d'une vingtaine de projets de R&D en mytiliculture et pectiniculture dans ses centres de recherche en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, de même que sur la Côte-Nord;
- la réalisation de missions sur l'ensemencement et l'élevage du pétoncle, sur la dépuraison des mollusques et sur la mytiliculture, avec l'industrie et des partenaires de recherche.

Maîtriser la production maricole

- **La production maricole est passée de 287 à 635 tonnes en 2001-2002.**
- **Dans ce secteur en émergence, les besoins d'appui professionnel et technique de la part du ministère sont importants. La recherche et développement pourra contribuer à améliorer les techniques de production et la productivité des entreprises.**
- **Annonce d'un nouveau fonds de recherche de 9 millions de dollars sur trois ans.**

Proposer une révision du cadre législatif de l'aquaculture

Trois objectifs :

- **reconnaître l'aquaculture comme un secteur économique à part entière;**
- **contribuer à assurer la pérennité du secteur sur les plans économique, environnemental et social;**
- **moderniser le cadre de gestion.**

Afin de diversifier le secteur, développer la production :

- *en eau douce et salée : de l'omble chevalier et de l'omble de fontaine*
- *en eau douce : du doré et de la perchaude*
- *en eau salée : de la mye.*

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2001-2002	2000-2001	1999-2000
Suivi de la production expérimentale et pilote des espèces ciblées	Cinq espèces sur cinq	Cinq espèces sur cinq	—	—

En vue d'atteindre cet objectif, le ministère réalise, directement ou en collaboration avec l'industrie, des projets de recherche et développement qui permettront, à terme, la production commerciale de ces espèces. Nous considérons que l'objectif est en bonne voie d'être atteint.

Afin d'appuyer cette diversification de la production, le ministère réalise différentes activités, entre autres :

- un appui professionnel aux entreprises qui développent de nouvelles productions aquacoles;
- un projet d'optimisation des étangs d'élevage du doré;
- la coordination de la réalisation d'un programme de recherche sur l'élevage des myes aux Îles-de-la-Madeleine;
- un appui financier et professionnel à la Société de recherche et de développement de l'aquaculture continentale (SORDAC), notamment pour l'amélioration des performances de souches d'omble de fontaine;
- appui professionnel et financier (158 000 \$ versés en 2001-2002 pour neuf projets) au programme d'élevage d'ombles en cages marines et à sept projets menés par des partenaires de R&D.

Le ministère a également appuyé un projet visant la mise en valeur des secteurs coquilliers au sud de la Gaspésie, de même que trois projets de diversification (mye, huîtres et oursins) aux Îles-de-la-Madeleine.

2.2 Encadrement administratif de l'aquaculture

Dans la foulée des actions mises en œuvre afin de soutenir et faciliter le développement aquacole, le ministère a entrepris, en 2001, une révision du cadre législatif et réglementaire pour ce secteur. Les orientations à privilégier dans cette révision ont été soumises à la consultation des mariculteurs, des pêcheurs, du grand public dans les régions maritimes, ainsi que des pisciculteurs. Un avant-projet de loi a été élaboré à l'automne 2001 et l'étude en Commission parlementaire devrait avoir lieu à l'automne 2002.

Des échanges se sont poursuivis sur une base interministérielle avec le ministère de l'Environnement du Québec et le ministère des Pêches et des Océans du Canada, en vue de réduire la complexité et les délais administratifs inhérents à la délivrance des permis d'aquaculture et des autorisations concernant la protection de l'environnement, la protection de la faune et de son habitat, ainsi que la sécurité de la navigation.

Orientation 2

Améliorer la compétitivité des entreprises

APPUYER DES ACTIVITÉS D'INNOVATION QUI SONT AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT

Le ministère contribue à l'établissement de conditions favorables à l'innovation, au développement et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Ses interventions sont centrées sur trois axes :

Axe 1 : Productivité des entreprises

Axe 2 : Soutien à l'innovation

Axe 3 : Commercialisation des produits aquatiques

AXE 1 **PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES : miser sur l'amélioration des capacités de gestion au sein des entreprises, la formation et la sécurisation des approvisionnements**

1.1 Gestion des entreprises et formation

Que 100 % des projets financés dans le cadre du Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales incluent un plan de formation en gestion et/ou un plan de formation continue des employés, lorsqu'un besoin est défini, lors de l'élaboration du projet.

Au terme d'une première année, le ministère constate qu'il est difficile de documenter cet aspect. Il s'agit d'un objectif qui devra être revu dans une perspective de plus long terme, car il fait référence à de nouvelles façons de faire qui doivent être assimilées graduellement par l'industrie. Le ministère entend donc réévaluer ses objectifs en fonction de cette problématique.

1.2 Sécurisation des approvisionnements

Soutenir trois projets pilotes visant des ententes à long terme entre les fournisseurs de matières premières et les acheteurs, comme moyen de sécuriser les approvisionnements.

Tout comme pour l'objectif précédent, une première année a permis de constater les difficultés inhérentes à cet objectif, notamment en raison de nouvelles façons de faire à apprivoiser. Celui-ci sera donc réévalué.

Cependant, il faut signaler que pour la mise en marché des espèces ou des stocks en émergence, le ministère préconise l'approche intégrée associant capture, transformation et commercialisation, c'est-à-dire un projet impliquant un ou plusieurs pêcheurs, une ou plusieurs entreprises de transformation et un ou plusieurs consortiums ou sociétés de commercialisation.

Dégager des priorités d'intervention

Le ministère a :

- *établi et dirigé des groupes de coordination des programmes de recherche en mytiliculture aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie, et coordonné le programme de recherche REPERE II sur la pectiniculture, incluant divers partenaires privés et publics;*
- *établi des orientations technologiques sur lesquelles sont basés ces programmes de recherche;*
- *convenu avec la SODIM de l'établissement d'un mécanisme d'établissement des priorités des besoins dans le cadre de la gestion du Fonds de recherche et développement en aquaculture.*

Ce type de projet contribue à l'évolution des mentalités dans le secteur puisqu'il permet de démontrer les avantages de la collaboration entre les différents maillons de la chaîne de production.

De plus, nous constatons que des pêcheurs deviennent actionnaires d'entreprises de transformation, ce qui contribue directement à sécuriser les approvisionnements.

AXE 2 SOUTIEN À L'INNOVATION : les nouvelles technologies pour améliorer la performance des entreprises du secteur

2.1 Nouvelles technologies

Encourager l'innovation, par le soutien professionnel, technique et financier, en faisant en sorte :

- *d'ici 2002, d'avoir établi, avec nos partenaires, les secteurs prioritaires et les technologies à implanter pour lesquels le transfert technologique représente un moyen privilégié d'améliorer la compétitivité et la rentabilité du secteur.*

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTAT 2001-2002
Liste des secteurs prioritaires et des technologies à implanter	2002	N.D.

Le ministère n'a pas atteint cet objectif au moment souhaité, mais des étapes importantes ont été franchies. Ainsi, des secteurs de toute première importance ont été ciblés, particulièrement dans le domaine de la mariculture. Toutefois, du travail reste à compléter pour intégrer de façon formelle les partenaires de l'industrie dans la démarche visant à établir les secteurs prioritaires et les technologies à implanter.

Par ailleurs, dans le cadre du nouveau Fonds de recherche en aquaculture, le ministère a convenu avec la Société de développement de l'industrie maricole (SODIM) de la nécessité d'établir un mécanisme de détermination des besoins prioritaires. L'objectif devrait donc être atteint pour la mariculture au cours de la prochaine année.

Encourager l'innovation, par le soutien professionnel, technique et financier, en faisant en sorte :

- *d'ici 2004, d'avoir favorisé l'augmentation de la valeur ajoutée de produits aquatiques transformés ciblés en intensifiant le soutien technique et financier aux entreprises.*

INDICATEURS	RÉSULTAT 2001-2002
Nombre de projets augmentant la valeur ajoutée	24
Valeur des projets	7 149 109 \$

Le Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales concourt directement à l'atteinte

de cet objectif. En fonction des résultats obtenus jusqu'à ce jour, nous considérons être sur la bonne voie pour atteindre cet objectif.

Le programme a été modifié en 2001 et les changements apportés permettront d'accorder un soutien plus important aux projets, alors que le montant maximal d'aide est passé de 400 000 \$ à 500 000 \$.

Par ailleurs, d'autres actions déterminantes visant à augmenter la valeur ajoutée des produits aquatiques transformés sont également réalisées, particulièrement en appui technique et professionnel :

- la veille de l'information stratégique dans le cadre du service au secteur des pêches et de l'aquaculture coordonnée par le Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes;
- un appui professionnel et technique à 14 projets d'innovation menés par des entreprises de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture;
- un accueil dans ses usines pilotes et laboratoires de quatre projets d'entreprises pour la réalisation d'essais visant l'accroissement de la valeur ajoutée;
- un projet de recherche sur les bactériocines en vue de la mise au point de la bioconservation des produits fumés;
- l'organisation de la 46^e édition de la *Atlantic Fisheries Technology Conference*, colloque international des chercheurs en transformation des produits aquatiques;
- la publication des documents techniques et bulletins d'information à l'industrie.

Encourager l'innovation, par le soutien professionnel, technique et financier, en faisant en sorte :

- *d'ici 2004, d'avoir favorisé une utilisation plus complète des biomasses aquatiques ciblées comme étant prioritaires en intensifiant le soutien technique et financier aux entreprises.*

INDICATEURS	RÉSULTAT 2001-2002
Nombre de projets favorisant une utilisation plus complète des biomasses aquatiques	17 (appuyés financièrement)
Valeur des projets	3 259 904 \$

Le Programme d'appui à l'innovation et au développement concourt directement à l'atteinte de cet objectif. En fonction des résultats obtenus jusqu'à ce jour, nous considérons être sur la bonne voie pour atteindre cet objectif.

Appuyer l'innovation et le développement dans les entreprises

Bilan 2001-2002 du Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, pour des projets visant des produits à valeur ajoutée :

- ***24 projets d'entreprise;***
- ***des investissements de plus de 7 millions de dollars;***
- ***des aides versées de plus de 1,6 million de dollars.***

Une avenue pour accroître la rentabilité des entreprises

- Un soutien du ministère pour des projets de valorisation accrue des matières premières.
- Des aides versées de plus de 806 349 \$ pour 17 projets.

La stratégie de commercialisation : pour mieux répondre aux besoins des marchés

Soutenir les entreprises afin qu'elles profitent de leurs avantages concurrentiels sur les marchés.

Le ministère a par ailleurs réalisé plusieurs actions afin de mieux utiliser les biomasses aquatiques :

- la veille de l'information stratégique dans le cadre du service au secteur des pêches et de l'aquaculture coordonnée par le Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes;
- un appui professionnel et technique à l'innovation destiné aux entreprises de valorisation des biomasses marines;
- l'accueil dans ses usines pilotes et laboratoires des entreprises pour la réalisation d'essais visant l'utilisation de la biomasse marine.

AXE 3 COMMERCIALISATION DES PRODUITS AQUATIQUES : des interventions pour mieux se positionner sur les différents marchés

3.1 Actions concertées sur le marché québécois

Soutenir, sur le plan financier, professionnel et technique, les actions du milieu industriel, commercial et de la pêche.

INDICATEURS	RÉSULTAT 2001-2002
Valeur des projets financés	333 091 \$
Augmentation des ventes de produits aquatiques par les entreprises sur le marché québécois	N. D.

Le ministère appuie les entreprises en fonction des occasions qui se présentent. En ce sens, on peut considérer que l'objectif est atteint pour l'exercice 2001-2002. Cependant, nous ne disposons pas d'information spécifique concernant les ventes sur le marché québécois. Dans le cadre des projets visant le développement de produits ou de nouvelles espèces, l'aspect marketing et mise en marché est intégré au projet global, ce qui ne permet pas de distinguer les interventions ministérielles à ce chapitre. L'objectif et l'indicateur devront donc être revus.

Le ministère a soutenu quatre projets de promotion des produits aquatiques, principalement pour les produits maricoles, et un projet visant l'introduction de la mactre de Stimpson sur le marché québécois.

Par ailleurs, le Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales comporte maintenant un volet visant à soutenir la commercialisation des produits marins. Mise en place en juillet 2001, cette nouvelle option est maintenant disponible pour soutenir les entreprises dans leur mise en marché.

3.2 **Connaissance des marchés**

Faciliter la participation des entreprises à des événements commerciaux d'envergure nationale et internationale.

INDICATEURS	RÉSULTAT 2001-2002
Valeur de l'aide accordée	18 976 \$
Valeur des ententes d'affaires réalisées lors des événements	N. D.

Le ministère appuie les entreprises en fonction des activités qui ont lieu et qui présentent un potentiel. En ce sens, on peut considérer que l'objectif est atteint pour l'exercice 2001-2002, puisque le soutien ministériel a facilité la participation de plusieurs entreprises. Cependant, nous ne disposons pas d'information spécifique concernant les retombées de ces activités, notamment les ententes d'affaires réalisées lors des événements, et cet indicateur devra être revu.

À cet égard, le ministère a soutenu financièrement la participation d'entreprises de transformation au Salon international de l'alimentation (SIAL), tenu à Montréal au printemps 2001, et a coordonné la participation de 14 entreprises québécoises au *Boston Seafood Show*, le salon international de référence en matière de poissons et fruits de mer.

Du soutien professionnel et technique a également été offert à des entreprises pour la préparation de missions à l'étranger et pour l'accueil de délégations étrangères.

Ces différentes activités permettent de repérer des marchés nouveaux ou des créneaux spécifiques, qui constituent autant d'occasions pour les entreprises.

Le ministère contribue également à la veille commerciale du secteur.

Nos résultats

Orientation 3

Contribuer à créer un environnement favorable au développement du secteur

LA CONCERTATION COMME OUTIL PORTEUR DE DÉVELOPPEMENT

Le ministère encourage la concertation comme contribution à un environnement favorable au développement. À cette fin, il mise sur deux axes :

Axe 1 : Renforcement de l'organisation

Axe 2 : Contribution des partenaires au développement du secteur

AXE 1 RENFORCEMENT DE L'ORGANISATION DU SECTEUR : *le renforcement des liens sectoriels et une bonne capacité de représentation des différents maillons*

1.1 Liens sectoriels

Faire en sorte que les activités du Réseau Pêches et Aquaculture Québec et des groupes de travail qui en sont issus soient axées sur le développement du secteur.

INDICATEUR	RÉSULTAT 2001-2002
Nombre de projets réalisés dans le cadre du Programme d'appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture	9

La réalisation de différents projets par les partenaires concourt à l'atteinte de l'objectif, qui est en bonne voie d'être atteint.

Le Programme d'appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales a été modifié en cours d'année pour mieux répondre aux besoins du secteur, notamment par l'embauche de ressources professionnelles et la réalisation de projets rassembleurs. Neuf projets ont été soutenus, pour des aides versées de 229 786 \$.

Par ailleurs, le ministère fournit un appui professionnel et technique important au Réseau Pêches et Aquaculture Québec, de même qu'à certains groupes de travail qui en sont issus. Un équivalent de quatre années-personnes est consacré à cet appui direct à la concertation.



La concertation pour un environnement favorisant le développement du secteur

- *Programme d'appui financier à la concertation : pour faciliter l'embauche de ressources qualifiées au sein des tables filières et groupes de travail et la réalisation de projets concertés.*
- *Neuf projets et des aides versées de 229 786 \$.*
- *Appui professionnel et technique au Réseau Pêches et Aquaculture Québec.*

1.2 Représentation forte des différents maillons

Accroître l'effectif des associations nationales afin d'améliorer leur pouvoir de représentation auprès du gouvernement fédéral.

INDICATEUR	RÉSULTATS	
	2001-2002	2000-2001
Évolution du nombre de membres des associations nationales	907*	866

* Préliminaire.

Les résultats préliminaires indiquent une augmentation du nombre de membres de l'ordre de 5 %. L'objectif ministériel est en voie d'être atteint puisque nous pouvons escompter une augmentation d'environ 10 % à 12 % entre 2001 et 2004.

Le ministère administre le Programme de soutien financier aux associations nationales du secteur des pêches et de l'aquaculture, qui vise à assurer le développement du secteur des pêches et de l'aquaculture au Québec, à susciter la concertation et à appuyer la représentation adéquate des intérêts du secteur, par un appui financier aux frais de fonctionnement. Les associations bénéficiaires sont : l'Alliance des pêcheurs professionnels du Québec (APPQ), incluant ses quatre composantes régionales, la Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec (FPSHQ), incluant ses cinq composantes régionales, l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP), le Syndicat professionnel de l'association des aquaculteurs du Québec (SPAAQ), l'Association québécoise de commercialisation de poissons et fruits de mer (AQCOMER), l'Association des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre et le Regroupement des mariculteurs du Québec (RMQ). Le ministère a investi 500 400 \$ dans ce programme au cours de l'exercice financier 2001-2002.

AXE 2 CONTRIBUTION DES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR : appui aux entreprises pour l'accès à du financement et mise en place de réseaux de recherche

2.1 Accès à du capital et à du financement adapté

S'assurer que les entreprises du secteur ont accès aux différentes sources de financement disponibles (privées et publiques).

INDICATEUR	RÉSULTAT 2001-2002
Effet levier de l'aide accordée par le ministère par le Programme d'appui à l'innovation et au développement	3,35

Dans le cadre du Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, il y a eu des aides

Programme de soutien financier aux associations nationales du secteur des pêches et de l'aquaculture

Plus de 500 000 \$ pour le fonctionnement d'associations nationales représentatives, partenaires de première importance dans le développement du secteur.

L'appui financier du ministère : un levier important

Des investissements totaux (privés et publics) de l'ordre de 3,35 \$ pour 1 \$ de subvention accordé par le ministère dans le cadre du Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

La R&D en partenariat : la synergie au service des entreprises

Le ministère a notamment :

- *renouvelé l'entente avec l'Université du Québec à Rimouski. Cette entente permet de baser des chercheurs universitaires en mariculture, ainsi que leurs équipes, dans les centres de R&D du MAPAQ en région maritime, et d'appuyer leur réseautage (990 000 \$);*
- *mis en place, avec ses partenaires, le Centre aquacole de la Côte-Nord, voué à la R&D et au transfert technologique en aquaculture dans cette région;*
- *mis en place, dans le cadre de la Stratégie de développement économique des régions-ressources et avec ses partenaires, un fonds de recherche en aquaculture de 9 millions de dollars qui sera géré par la Société de développement de l'industrie maricole (SODIM);*
- *collaboré étroitement avec le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie et le ministère des Régions à l'élaboration de la Stratégie québécoise de développement des ressources, sciences et technologies marines, qui a été rendue publique en juin 2002.*

autorisées de 6,6 millions de dollars en 2001-2002 pour un coût total des projets de plus de 22,1 millions et un effet de levier de 3,35. Le résultat atteint au cours de l'exercice est intéressant. Il faut miser sur un accroissement de cet effet de levier, qui sera calculé chaque année. Étant donné que le calcul est effectué pour une première fois, il n'y a pas de cible spécifique établie.

La recherche d'autres sources de financement fait partie du service-conseil offert par le ministère pour le montage de projets de développement.

2.2 Travail en réseau pour la R&D

Faire en sorte que le secteur puisse avoir accès à l'ensemble des ressources en R&D :

- *d'ici 2003, mettre en place, avec les partenaires, les différents réseaux d'expertise en aquaculture, valorisation et pêche;*
- *s'assurer, d'ici 2004, de l'implantation des structures de coordination et financement en R&D.*

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS	
		2001-2002	2000-2001
Nombre de réseaux d'expertise	2003		1
Nombre de projets de R&D réalisés en concertation avec différents réseaux de recherche	2004	20 (menés par le MAPAQ*)	N. D.

* Les 20 projets sont les mêmes que ceux présentés sur la valeur ajoutée et l'aquaculture.

De façon formelle, aucun nouveau réseau n'a été mis en place en 2001-2002. Cependant, les divers événements rassembleurs qui ont eu lieu et les activités en partenariat qui ont été réalisées constituent du réseautage informel. Dans certains cas, les bases d'un réseautage plus formel ont été établies, ce qui nous permet d'estimer globalement que l'objectif est en bonne voie d'être atteint.

En plus des projets mentionnés en retrait, le ministère a également :

- collaboré à la mise en place, par la Société de recherche et de développement de l'aquaculture continentale (SORDAC) et le Réseau Aquaculture Québec (RAQ), d'une initiative de recherche en collaboration interprovinciale en aquaculture durable;
- incité les chercheurs universitaires à créer un réseau de recherche en mariculture et un autre sur les biomolécules marines, et fourni un appui professionnel et financier (deux subventions : 51,800 \$, dont 14 400 \$ versés en 2001-2002) pour la préparation des demandes de financement à Valorisation Recherche Québec (VRQ);
- créé, avec ses partenaires, la Société de valorisation de la biomasse marine (SVBM), structure de coordination et de financement en investissements et R&D;
- amorcé le projet d'implantation d'un réseau de centres de recherche et de démonstration sur les salmonidés;
- amorcé les projets de développement de ses infrastructures de recherche en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine;
- réalisé tous ses programmes de R&D en partenariat avec des chercheurs universitaires, gouvernementaux, d'organismes privés et de l'industrie et collaboré au projet de mise en place du Carrefour national de l'aquaculture et des pêches.

*Déclaration de
services aux citoyens*

La déclaration de services aux citoyens

La Déclaration de services aux citoyens constitue un des maillons essentiels prévus dans la nouvelle *Loi sur l'administration publique* pour améliorer les services et placer les citoyens au cœur des préoccupations gouvernementales. En effet, la loi prescrit que chaque ministère et chaque organisme fournissant directement des services aux citoyens et aux entreprises rendent publique une déclaration de services contenant leurs objectifs quant au niveau et à la qualité des services offerts.

Sur le thème « **BIEN VOUS SERVIR NOUS TIENT A CŒUR** », la Déclaration de services aux citoyens du ministère cible cinq grandes priorités :

ACCESSIBILITÉ

Nous voulons être faciles d'accès.

COURTOISIE

Nous voulons que les citoyens soient à l'aise avec nos services.

EMPRESSEMENT

Nous savons que le temps compte énormément.

ÉQUITÉ

Nous entendons traiter les citoyens avec justice.

QUALITÉ

En bout de ligne, c'est le résultat qui compte.

En outre, afin de traduire ces priorités communes en objectifs significatifs, tout en reflétant la singularité de l'organisation qui offre une gamme variée de services à une clientèle diversifiée, la déclaration ministérielle se décline en six volets spécifiques correspondant aux principaux services de première ligne offerts par le ministère, à savoir :

- le service-conseil en région;
- l'inspection des aliments et la santé animale;
- la formation en technologies agroalimentaires;
- la pêche et l'aquaculture commerciales;
- le soutien au développement des entreprises agroalimentaires; et
- le traitement des demandes de remboursement de taxes municipales et de frais vétérinaires.

Une année d'implantation

En cette première année d'implantation de la déclaration, des efforts importants ont été consentis dans tous les volets pour sensibiliser le personnel offrant le service de première ligne aux engagements de qualité pris à l'égard des services à la clientèle, et pour le mobiliser en ce sens. De plus, des mesures ont été prises pour diffuser et communiquer de façon efficace la déclaration auprès des citoyens. Par ailleurs, de multiples initiatives ont été entreprises en vue d'améliorer les services et d'atteindre les objectifs de qualité visés. De même, des indicateurs de résultat ont été établis.

Volet service-conseil offert en région

Une attention particulière

Bien que des efforts importants aient été déployés pour livrer les engagements de qualité énoncés dans tous les volets de la déclaration, une attention particulière a été consentie au volet portant sur le service-conseil offert en région, qui s'adresse à une clientèle à la fois nombreuse et importante pour le ministère, soit celle des productrices et producteurs agricoles. Les réalisations effectuées et les résultats atteints pour ce volet de la déclaration sont probants et démontrent sans équivoque que pour le personnel du ministère en région, le thème « Bien vous servir nous tient à cœur » est des plus appropriés.

La Direction générale des affaires régionales (DGAR), avec ses 66 centres de services, constitue la porte d'entrée du ministère en région pour les productrices et producteurs agricoles. Son personnel est au service de la clientèle depuis de nombreuses années et ses conseillers sont particulièrement dédiés à leurs clients. La qualité du service à la clientèle est une préoccupation constante, et la diffusion d'une déclaration de services aux citoyens a permis de confirmer cet engagement par la formulation d'objectifs de qualité.

Pour ce faire, un groupe de travail spécial, composé de gestionnaires et de représentants du personnel, a procédé à la formulation de ces objectifs et coordonné la mise en œuvre du volet service-conseil offert en région. Tout le personnel a été convié, en octobre 2001, à une activité spéciale d'information et de sensibilisation prenant la forme originale d'une pièce de théâtre suivie d'ateliers de discussion. Ce concept innovateur avait l'avantage de traiter avec humour d'une réalité connue, dans le but de permettre à chacun de s'approprier nos objectifs de qualité. Par la même occasion, un document d'information, intitulé « Ce qu'il faut savoir concernant la Déclaration de services aux citoyens », a été distribué à tout le personnel comme outil de référence pratique. Un dépliant promotionnel a également été distribué afin de faire connaître au grand public notre déclaration de services aux citoyens.

En vue de faciliter la reddition de comptes, le processus de traitement des demandes d'aide financière a été révisé de façon à y introduire le suivi des délais prévus dans la Déclaration de services aux citoyens. Un guide a également été conçu à l'intention des gestionnaires régionaux qui ont la responsabilité de procéder avec leur personnel à la mise en œuvre de celle-ci. Cet outil avait pour but de prévoir les conditions favorables pour assurer l'atteinte des objectifs de qualité. Il a permis la préparation, dans toutes les directions régionales, d'un plan d'action pour assurer la mise en place de ces conditions. Une nouvelle politique de gestion des plaintes a aussi été mise en œuvre en janvier 2002, dans les directions régionales, pour permettre aux clients qui désirent déposer une plainte écrite et formelle d'exercer ce droit.

Finalement, un sondage réalisé par une firme externe a permis de mesurer la satisfaction de la clientèle ayant utilisé les services du ministère relativement à l'accessibilité aux services, à la courtoisie du personnel et à la qualité perçue de ses interventions, à son empressement, à l'équité des décisions rendues et à l'utilité des services. Les résultats de ce sondage témoignent de façon évidente de l'appréciation de nos clients par rapport à l'ensemble des services reçus.

Quelques exemples de mesures d'amélioration des services

Mise en ligne sur Internet d'une page « Téléservice » regroupant les programmes, permis et services administrés par le ministère de même que les formulaires afférents (en cours).

Formation du personnel inspecteur dans le secteur de l'alimentation et de la santé animale afin d'améliorer les comportements dans un contexte de contrôle.

Disponibilité dans tous les bureaux du secteur des pêches d'un formulaire pour recueillir les commentaires et plaintes de la clientèle.

Maintien, dans les ITA, des principaux services durant la période des vacances par l'embauche d'étudiants et étudiantes.

Dans le secteur du service aux entreprises, mise en ligne sur Internet d'Info-centre, service spécialisé dans l'information sur les marchés et le marketing.

**Résultats atteints au regard des priorités et engagements du volet
Service-conseil en région, avril 2002**

PRIORITÉS ET ENGAGEMENTS	RÉSULTATS ATTEINTS Proportion de la clientèle se déclarant satisfaite ou très satisfaite
ACCESSIBILITÉ	
Nous diffusons largement les heures d'ouverture de nos bureaux, leurs adresses, ainsi que les modalités d'accès à nos services téléphoniques, de télécopieur et de courrier électronique.	97 %
L'emplacement de nos bureaux et services est facilement repérable.	95 %
Nous répondons aux messages que vous laissez à la réception au plus tard le jour ouvrable suivant.	89 %
L'information sur nos programmes et nos services vous est offerte dans notre site Web : http://www.agr.gouv.qc.ca/teleservices/index.html .	Réalisé
COURTOISIE	
Notre personnel s'identifie clairement et agit avec respect.	97 %
Il écoute avec attention et ouverture les besoins que vous exprimez.	96 %
Nous sommes ouverts à recevoir en tout temps vos commentaires ou suggestions concernant la qualité de nos services.	93 %
EMPRESSEMENT	
Nous vous guidons dans vos démarches pour vous faciliter l'accès au service recherché.	94 %
Votre demande d'aide financière est suivie, dans un délai de sept jours, d'un accusé de réception fournissant le nom de la personne chargée de traiter votre demande et vous annonçant une réponse au plus tard dans un délai de 45 jours.	Nouveau processus en application dans les régions depuis janvier 2002
En cas d'absence du conseiller ou de la conseillère, nous vous informons du moment où vous serez rappelé (ex. : message dans la boîte vocale, information disponible à l'accueil).	93 %
ÉQUITÉ	
Nos programmes sont appliqués selon un cadre de gestion uniforme dans chacune des régions.	Mesure en développement
Nous motivons et expliquons nos décisions.	93 %
QUALITÉ	
Nous vous informons du nom du conseiller ou de la conseillère responsable du traitement de votre demande de service ou de votre demande d'aide financière.	Mesure en développement
Nous rédigeons notre correspondance, nos formulaires et autres documents dans un langage clair, simple et précis.	94 %
Nous portons une attention particulière à la confidentialité et à la protection des renseignements personnels.	98 %

Avec un taux de satisfaction globale de 96 % et un taux de 91 % en ce qui concerne la capacité des services de répondre aux besoins, il est manifeste que la clientèle agricole est grandement satisfaite des services offerts par le personnel dans les centres de services agricoles du ministère. Les résultats démontrent également que les services-conseils du MAPAQ sont très utilisés puisqu'un client sur cinq a communiqué plus de dix fois avec son centre de services au cours de la dernière année. Les services les plus utilisés sont le conseil spécialisé (90 %) et l'aide financière (89 %).

La Déclaration de services aux citoyens

Un exercice à parfaire

L'année qui se termine a permis au ministère de s'inscrire dans la démarche gouvernementale qui vise à placer le citoyen au cœur des préoccupations dans la prestation de services. Or, l'amélioration de la qualité des services aux citoyens est constituée de l'addition d'une multitude de petits gestes et de comportements adéquats. Pour porter fruit, cette démarche nécessite une vigilance de tous les instants. Les travaux à venir concernant la Déclaration de services aux citoyens du ministère porteront donc plus spécifiquement sur la poursuite des efforts en vue de compléter la mise en place déjà amorcée de mécanismes de mesure de l'atteinte des résultats. En outre, la déclaration sera actualisée au besoin pour tenir compte de l'appréciation de la clientèle quant au niveau de qualité des services qu'elle souhaite obtenir.

Service-conseil offert en région

***Un taux global de satisfaction
de la clientèle de 96 %.***

Annexes

Annexe 1

Lois administrées

Lois administrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)
- Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Loi sur la fiscalité municipale (1995, c. 64, articles 15 à 23)
- Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (c. A-2, section IV)
- Loi sur les appellations réservées (c. A-20.02)
- Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (c. B-7.1)
- Loi sur les cités et villes (c. C-19, article 29.2)
- Code municipal du Québec (c. C-27.1, articles 10.9 et 717)
- Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 42, 43, 51, 54, 62 à 66, 70, 73 1° à 4°)
- Loi abrogeant certaines lois permettant la constitution de personnes morales en matière agricole et modifiant diverses dispositions législatives (1997, c. 70, articles 2 à 4 et 22)
- Loi sur le financement de la pêche commerciale (c. C-76)
- Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (c. E-1)
- Loi sur les établissements d'hébergement touristique (c. E-15.1, articles 4, 6 (1^{er} et 2^e al.), 7 à 21, 30 (1^{er} al.), 33 à 35, 37 à 41 et 55 (2^e al.))
- Loi sur l'Ordre national du mérite agricole (c. M-10)
- Loi sur le mérite national de la restauration et de l'alimentation (c. M-10.1)
- Loi sur le mérite national de la pêche et de l'aquaculture (c. M-10.2)
- Loi sur les pêcheries et l'aquaculture commerciales (c. P-9.01)
- Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre (c. P-23.1)
- Loi sur les produits alimentaires (c. P-29)
- Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments (1993, c. 53, articles 7 et 8)
- Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)
- Loi sur la protection des plantes (c. P-39.01)
- Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)
- Loi sur la qualité de l'environnement (c. Q-2, articles 20, 25, 26, 119 et 121)
- Loi sur les races animales du Patrimoine agricole du Québec (c. R-0.01)
- Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)
- Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État (c. T-7.1)

Loi sur les terres du domaine de l'État (c. T-8.1, articles 7 et 19)

Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)

Loi assurant la reprise des activités de Madelipêche Inc. (1983, c. 6)

Charte de la ville de Montréal (c. C-11.4, articles 58 et 60 de l'annexe I-C, décret 1308-2001 (2001) 133, G.O.2, 7587, article 26)

Lois administrées par La Financière agricole du Québec (à partir d'avril 2001)

Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (c. A-29.1)

Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)

Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)

Loi sur le crédit forestier (c. C-78)

Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (c. C-78.1)

Loi sur La Financière agricole du Québec (c. L-0.1)

Lois administrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants (c. A-4.1)

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (c. P-41.1)

Lois administrées par la Raffinerie de sucre du Québec

Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)

Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec (1986, c. 60, articles 1 à 3, 16 à 19)

Lois administrées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1)

Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

Annexe 2

Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique

En avril 1997, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'est doté d'une politique linguistique visant à faire connaître aux membres de son personnel de quelle manière la *Charte de la langue française* doit s'appliquer à l'intérieur de l'organisation.

Les règles contenues dans la politique ont valeur de directive interne et doivent être respectées par tous les membres du personnel, quels que soient leur statut ou leur catégorie professionnelle. Cette politique prend en compte la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, adoptée par le Conseil des ministres le 12 novembre 1996 (décision n° 96-312), de même que la *Politique d'achat* (décision n° 92-066) et la *Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information* (décision n° 92-262).

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est responsable de l'application de la politique. Un comité ministériel veille de façon courante à son application et suggère des correctifs au besoin. Au 31 mars 2002, il est composé du sous-ministre, du directeur par intérim de la Direction des communications, de la directrice des ressources informationnelles, du directeur des ressources financières et matérielles et de la responsable de l'application de la *Charte de la langue française*.

Annexe 3

Plan gouvernemental de protection des renseignements personnels

En 2001-2002, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a poursuivi ses activités dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de protection des renseignements personnels. Le responsable de l'application de la loi et son adjoint ont poursuivi leurs efforts afin d'intégrer la préoccupation de la protection des renseignements personnels aux processus de gestion et à la culture organisationnelle.

Afin d'atteindre cet objectif, le ministère a procédé à une refonte complète de l'approche « formation-sensibilisation » en matière de protection des renseignements personnels en insérant les principes directeurs de la Directive sur la sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques. Ainsi, près de 400 personnes réparties sur l'ensemble du territoire desservi par le ministère ont été rencontrées.

Par ailleurs, le ministère a poursuivi ses efforts afin d'intégrer, dans les divers formulaires utilisés, les principes directeurs de la Commission d'accès à l'information en matière de consentement. En effet, les valeurs organisationnelles en matière de protection des renseignements personnels privilégient le consentement de nos clients pour toute transmission de renseignements personnels à des tiers.

Le ministère a également entrepris l'analyse des profils d'accès de l'un de ses fichiers informatiques d'envergure, celui de l'enregistrement des entreprises agricoles. Cependant, le Comité interne d'évaluation des profils d'accès doit réorienter ses travaux en raison du développement d'une nouvelle plate-forme informatique basée sur la prestation électronique de services pour les clients.

Sur le plan du soutien-conseil, le ministère a été actif dans plusieurs dossiers gouvernementaux, notamment au chapitre de la sécurité des actifs informationnels, du système d'identification des animaux d'espèce bovine, de la prise en compte des préoccupations de protection des renseignements personnels dans les documents corporatifs du ministère et, lorsque requis, par la rédaction de mémoires ministériels et autres documents dans le cadre des travaux de l'Assemblée nationale.

Perspectives 2002-2003

Le ministère entend intégrer les résultats de l'évaluation des profils d'accès dans la refonte de ses systèmes clients. Il entend aussi revoir et préciser par des ententes administratives les échanges de renseignements nécessaires à l'application d'une loi au Québec.

Enfin, le ministère entend offrir une formation spécifique à l'ensemble des répondants régionaux afin de maintenir et renforcer au sein du personnel la préoccupation de protéger adéquatement les renseignements personnels détenus par le ministère.

Annexe 4

Suivi des objectifs des programmes d'accès à l'égalité et du plan d'embauche pour certains groupes cibles

Dans le cadre de la modernisation de la gestion gouvernementale, chaque ministère et chaque organisme doivent rendre compte, sous une rubrique particulière de leur rapport annuel, des résultats obtenus par rapport aux objectifs des programmes d'accès à l'égalité et du plan d'embauche des personnes handicapées et aux autres objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise. Cette exigence s'applique à tout rapport annuel visant une période débutant après le 31 mars 1999. La situation au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est la suivante :

NOMINATIONS DE MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, D'ANGLOPHONES ET D'AUTOCHTONES POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL 2001 AU 31 MARS 2002

STATUT	NOMBRE DE NOMINATIONS POUR GROUPES CIBLES	NOMBRE DE NOMINATIONS TOTALES	TAUX D'EMBAUCHE
Régulier	3	94	3 %
Occasionnel	10	134	8 %
Étudiant d'été	23	186	12 %
Étudiant stagiaire	2	48	4 %
TOTAL	38	462	8 %

L'objectif visé concernant le taux d'embauche pour ces groupes cibles est de 25 % pour l'ensemble de la fonction publique.

SITUATION DE LA REPRÉSENTATION DES PERSONNES HANDICAPÉES AU 31 MARS 2002

Le plan d'embauche gouvernemental pour les personnes handicapées fixe un objectif de 2 % de représentation. Au 31 mars 2002, le MAPAQ comptait 29 personnes handicapées par rapport à un effectif régulier de 1 920 personnes, soit une proportion de 1,5 %.

SITUATION DE LA REPRÉSENTATION FÉMININE ⁽¹⁾ AU MAPAQ DANS CERTAINES CLASSES D'EMPLOIS AU 31 MARS 2002

CLASSE D'EMPLOI	NOMBRE DE FEMMES	TAUX DE REPRÉSENTATION	CIBLE GOUVERNEMENTALE
<i>Personnel d'encadrement</i>			
Cadre supérieur	14	15,7 %	20,0 %
Cadre intermédiaire	5	20,0 %	22,0 %
<i>Personnel professionnel et enseignant</i>			
Agent de développement industriel	20	29,4 %	20,0 %
Agent de la gestion financière	0	0,0	27,0 %
Agent de recherche et de planification socio-économique	38	28,1 %	33,0 %
Agronome	35	19,4 %	22,0 %
Analyste de l'informatique et des procédés administratifs	11	26,2 %	29,0 %
Ingénieur	2	4,6 %	9,0 %
Spécialiste en sciences de l'éducation	4	22,2 %	36,0 %
Spécialiste en sciences physiques	20	35,7 %	27,0 %
Autres classes d'emplois :	76	34,1 %	39,0 %
Agent d'information	11	55,0 %	Cible incluse dans la cible globale de 39,0 % pour l'ensemble des autres classes d'emplois
Biologiste	4	19,0 %	
Conseiller en gestion des ressources humaines	4	33,3 %	
Médecin vétérinaire	20	46,5 %	
Professeur	32	28,6 %	
Autres professionnels	5	41,7 %	
<i>Personnel ouvrier</i>	1	1,7 %	1,5 %

(1) Les classes retenues sont celles pour lesquelles il existe une cible gouvernementale en matière d'accès à l'égalité, pour l'effectif régulier seulement.

Annexe 5

Personnel de direction en poste au 31 mars 2002*

DIRECTION DU MINISTÈRE

Ministre

Maxime Arseneau

Directrice de cabinet

Manon Genest

Sous-ministre

Marcel Leblanc

Coordination ministérielle

Jocelyn Cantin

Yvon Bougie, secrétaire du ministère

Direction de la planification

Daniel Bouchard (intérim)

Direction des affaires juridiques

Huguette Pagé

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES RÉGIONALES

Jacques Landry, sous-ministre adjoint

Direction de l'analyse et de la coordination

Pierre Demers

Direction de l'information de gestion et des taxes

Claude Tremblay (intérim)

Directions régionales

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Ghislain Masson

Bas-Saint-Laurent

Luc Vézina (intérim)

Québec

Jacques Olivier

Chaudière-Appalaches

Étienne Pouliot

Centre-du-Québec

Luc Couture

Mauricie

Guy Caron

Estrie

Jacques Jubinville

Montérégie, secteur Est

Gérard Boutin

Montérégie, secteur Ouest

Marcel Normandeau

Outaouais-Laurentides

Yves Lévesque

Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec

Line Charland

Montréal-Laval-Lanaudière

Marcel Tremblay

Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord

Alain Dessureault

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION

Gilles Vézina, sous-ministre adjoint et
coordonnateur des mesures d'urgence

Centre ministériel de sécurité civile

Réal Laforge

Direction du développement et de la promotion de la qualité

Jean-Pierre Mailhot (intérim)

Direction de l'épidémiologie et de la santé animale

Robert Clermont

Direction de l'appui à l'inspection des aliments

Martine Dubuc

Direction des services à la clientèle
Jean-Pierre Mailhot

**Direction des laboratoires d'expertises
et d'analyses alimentaires**
Yvan Lamontagne

***Directions régionales de la
qualité des aliments et de la
santé animale***

**Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–
Îles-de-la-Madeleine–Saguenay–
Lac-Saint-Jean–Côte-Nord**
Jacques Ménard

Québec–Chaudière-Appalaches
Hélène Jolicœur

Mauricie–Centre-du-Québec–Estrie
Serge Robert

Montréal-Laval-Lanaudière
Yves Proulx

Montérégie
Pierre Chartier

**Laurentides-Outaouais–
Abitibi-Témiscamingue**
Laval Tremblay

***DIRECTION GÉNÉRALE DES
PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE
COMMERCIALES***

Louis Vallée, sous-ministre adjoint

Direction des analyses et des politiques
Abdoul Aziz Niang (intérim)

**Direction de l'innovation et des
technologies**
Lucien Poirier

***Directions régionales des pêches
et de l'aquaculture commerciales***

Gaspésie
Léon Després

Côte-Nord
Paul Morin

Îles-de-la-Madeleine
Abdoul Aziz Niang (intérim)

Estuaire et eaux intérieures
Denis Lacerte

***DIRECTION GÉNÉRALE
DES POLITIQUES
AGROALIMENTAIRES***

Sylvain Boucher, sous-ministre adjoint

Marc Dion, administrateur d'État

**Direction de la recherche économique
et scientifique**
Pascal Van Nieuwenhuysse

**Direction des politiques sur la gestion
des risques**
Hélène Brassard

**Direction du développement de la
transformation alimentaire et des marchés**
Gilles Hains

**Direction des politiques commerciales
et intergouvernementales**
Laval Poulin

***DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA FORMATION, DE
L'AGROENVIRONNEMENT
ET DES TECHNOLOGIES***

Jacques Lebus, sous-ministre adjoint

Direction des services technologiques
Yvan Savoie

Direction de l'environnement et du développement durable

Denis Sanfaçon

Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire

Nadine Girardville

Direction des biotechnologies et des changements climatiques

Daniel Chez

Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe

Jean-Yves Trudel

Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière

André Simard

***DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES À LA GESTION***

Serge Doyon, directeur général

Coordination de la modernisation

Richard Paquet

Direction des ressources humaines

Léo Van Den Broek

Direction de l'évaluation de programmes

Daniel Desbiens

Direction des ressources informationnelles

Rose-Marie Cloutier

Direction de la vérification interne

André Gervais

Direction des ressources financières et matérielles

Michel Bonneau

Direction des communications

Serge Doyon (intérim)

ORGANISMES AGRICOLES

La Financière agricole du Québec

André Dicaire, président-directeur général

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Bernard Ouimet, président

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Gaétan Busque, président

* Cette liste n'est pas exhaustive et présente les principaux dirigeants de chaque direction générale.

Annexe 6

Liste des directions régionales de la Direction générale des affaires régionales (août 2002)

Bas-Saint-Laurent (région 1)

335, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 9C8
Tél. : (418) 727-3615
Télé. : (418) 727-3967

Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord (régions 2, 9)

801, chemin du Pont Taché Nord,
bureau 1.02
Alma (Québec) G8B 5W2
Tél. : (418) 662-6486
Télé. : (418) 668-8694

Québec (région 3)

1665, boulevard Wilfrid-Hamel,
bureau RC-22 Édifice no 2
Québec (Québec) G1N 3Y7
Tél. : (418) 643-0033
Télé. : (418) 644-8263

Mauricie (région 4)

91, boulevard Saint-Louis
Saint-Louis-de-France (Québec) G8T 1E5
Tél. : (819) 371-6761
Télé. : (819) 371-6976

Estrie (région 5)

4260, boulevard Bourque
Rock Forest (Québec) J1N 2A5
Tél. : (819) 820-3001
Télé. : (819) 820-3942

Montréal-Laval-Lanaudière (régions 6, 13, 14)

867, boulevard l'Ange-Gardien,
C. P. 3396
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Tél. : (450) 589-5781
Télé. : (450) 589-7812

Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec (régions 8, 10)

180, boulevard Rideau, bureau 2.01
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Tél. : (819) 763-3287
Télé. : (819) 763-3359

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (région 11)

34, boulevard Perron Ouest, C. P. 524
Caplan (Québec) G0C 1H0
Tél. : (418) 388-2282
Télé. : (418) 388-2834

Chaudière-Appalaches (région 12)

675, route Cameron, bureau 100
Sainte-Marie-de-Beauce (Québec)
G6E 3V7
Tél. : (418) 386-8121
Télé. : (418) 386-8345

Montérégie, secteur Est (région 16)

1355, rue Gauvin, bureau 3300
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7
Tél. : (450) 778-6530
Télé. : (450) 778-6540

Montérégie, secteur Ouest (région 16)

177, rue Saint-Joseph, bureau 201
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Tél. : (450) 427-2000
Télé. : (450) 427-0407

Outaouais-Laurentides (régions 7, 15)

Secteur Laurentides
617, boulevard Curé-Labelle, bureau 100
Blainville (Québec) J7C 2J1
Tél. : (450) 971-5110
Télé. : (450) 971-5069

Outaouais-Laurentides (régions 7, 15)

Secteur Outaouais
999, rue Dollard
Buckingham (Québec) J8L 3E6
Tél. : (819) 986-8544
Télé. : (819) 986-9299

Centre-du-Québec (région 17)

460, boulevard Louis-Fréchette, 2e étage
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : (819) 293-8501
Télé. : (819) 293-8446

Annexe 7

Liste des directions régionales de la Direction générale de l'alimentation (août 2002)

Bas-Saint-Laurent-Gaspésie– Îles-de-la-Madeleine–Saguenay– Lac-Saint-Jean–Côte-Nord

1600, rue Bersimis, bureau 2
Chicoutimi (Québec) G7K 1H9
Tél. : (418) 698-3530
Télec. : (418) 698-3533

Québec–Chaudière-Appalaches

2700, rue Einstein, bureau F.1.106
Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8
Tél. : (418) 643-6140
Télec. : (418) 644-6327

Mauricie–Centre-du-Québec–Estrie

460, boulevard Louis-Fréchette
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : (819) 293-8509
Télec. : (819) 293-2971

Montréal-Laval-Lanaudière

201, boulevard Crémazie Est, bureau 2.01
Montréal (Québec) H2M 1L4
Tél. : (514) 873-8101
Télec. : (514) 873-9994

Montérégie

3220, rue Sicotte, C. P. 3500
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7X9
Tél. : (450) 778-6542
Télec. : (450) 778-6535

Ouataouais–

Abitibi-Témiscamingue –Laurentides

999, rue Dollard
Buckingham (Québec) J8L 3E6
Tél. : (819) 986-8985
Télec. : (819) 986-9793

Annexe 8

Liste des directions régionales de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales (août 2002)

Gaspésie

96, montée de Sandy Beach,
bureau 2.06
Gaspé (Québec) G4X 2V6
Tél. : (418) 368-7631
Télec. : (418) 360-8851

Îles-de-la-Madeleine

Édifice Réjean-Richard
125, chemin du Parc, C. P. 338
Cap-aux-Meules (Québec) G0B 1B0
Tél. : (418) 986-2098
Télec. : (418) 986-4421

Côte-Nord

466, rue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3B1
Tél. : (418) 964-8521
Télec. : (418) 964-8744

Estuaire et eaux intérieures

1773, boulevard Louis-Fréchette
Nicolet (Québec) J3T 1M4
Tél. : (819) 293-5677
Télec. : (819) 293-8519

Annexe 9

ADRESSE INTERNET

Vitrine du ministère :

<http://www.agr.gouv.qc.ca>

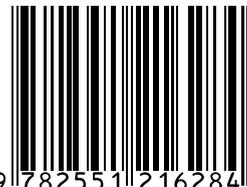
Pour obtenir de l'information :

Info@agr.gouv.qc.ca

*Agriculture, Pêcheries
et Alimentation*

Québec 

ISBN 255121628-1



9 782551 216284

7\$ taxe fédérale incluse

02-0130